

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Avril 2025

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 2 AVRIL 2025

QUORUM N° 1 :

DE LA DELIBERATION N° 1 A LA N° 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DEUX AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Madame GALLART, Monsieur COLIN, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Monsieur LAURENT, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Monsieur CUNEO, Monsieur MONPATE, Monsieur MARION, Madame MONFORT, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Madame PORTUESE.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Eric GIRARDO)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 25/03/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 2 AVRIL 2025

QUORUM N° 2 :

DE LA DELIBERATION N° 2 A LA N° 4

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DEUX AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX Premier Adjoint de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Madame GALLART, Monsieur COLIN, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Monsieur LAURENT, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Monsieur CUNEO, Monsieur MONPATE, Monsieur MARION, Madame MONFORT, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Madame PORTUESE.

ABSENTS : Monsieur GIRAN,

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Eric GIRARDO)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 25/03/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 2 AVRIL 2025

QUORUM N° 3 :

DE LA DELIBERATION N° 5 A LA N° 19

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DEUX AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Madame PAPALETTO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Madame GALLART, Monsieur COLIN, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Monsieur LAURENT, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Monsieur CUNEO, Monsieur MONPATE, Monsieur MARION, Madame MONFORT, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Madame PORTUESE.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Eric GIRARDO)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 25/03/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 2 AVRIL 2025

QUORUM N° 4

DE LA DELIBERATION N° 20 à N° 35

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DEUX AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'HYERES LES PALMIERS

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Madame GALLART, Monsieur COLIN, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Monsieur LAURENT, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Monsieur CUNEO, Monsieur MONPATE, Monsieur MARION, Madame MONFORT, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Madame PORTUESE.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame MANA (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Eric GIRARDO)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 25/03/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 2 AVRIL 2025

QUORUM N° 5

DE LA DELIBERATION N° 36 à N°47

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DEUX AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'HYERES LES PALMIERS

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Monsieur CORNILEAU, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Madame GALLART, Monsieur COLIN, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Monsieur LAURENT, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Monsieur CUNEO, Monsieur MONPATE, Monsieur MARION, Madame MONFORT, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Madame PORTUESE.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame MANA (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame BATTESTI (pouvoir à Madame Edwige MARINO)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Eric GIRARDO)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 25/03/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 2 avril 2025

SOMMAIRE

AFFAIRE N°1 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Désignation du président de séance pour la présentation des comptes financiers uniques 2024	6
AFFAIRE N°2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte Financier Unique - Exercice 2024	6
AFFAIRE N°3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Ports de plaisance de Hyères les Palmiers - Compte Financier Unique - Exercice 2024	12
AFFAIRE N°4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux - Compte Financier Unique - Exercice 2024	13
AFFAIRE N°5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2024	13
AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Ports de plaisance d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2024	14
AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction et vente de caveaux - Affectation des résultats - Exercice 2024	14
AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Construction, entretien et vente de caveaux - Reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal	15
AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Création d'une autorisation de programme « Église Anglicane de Costebelle »	15
AFFAIRE N°10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Création d'une autorisation de programme « Terrains de sports »	16
AFFAIRE N°11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Création d'une autorisation de programme « Site archéologique d'Olbia »	16

AFFAIRE N°12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Révision des autorisations de programme et des crédits de paiements - Exercice 2025	17
AFFAIRE N°13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports de plaisance d'Hyères - Reprise d'une provision pour réfection du revêtement de quais	17
AFFAIRE N°14 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2025	18
AFFAIRE N°15 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de plaisance d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2025	34
AFFAIRE N°16 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget primitif - Exercice 2025	36
AFFAIRE N°17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Vote des taux de la Fiscalité Locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025	36
AFFAIRE N°18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Placements financiers (souscription de comptes à terme)	37
AFFAIRE N°19 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour des modalités de maintien du Régime Indemnitaire	37
AFFAIRE N°20 - CULTURE ET PATRIMOINE - Église anglicane de Costebelle - Convention de financement avec la Fondation du Patrimoine - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer	37
AFFAIRE N°21 - CULTURE ET PATRIMOINE - Église anglicane de Costebelle - Convention avec la Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'une collecte de dons	39
AFFAIRE N°22 - AMÉNAGEMENT - Approbation du rapport de présentation et du périmètre de la Zone Agricole Protégée (ZAP)	39
AFFAIRE N°23 - AMÉNAGEMENT - Rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols 2021-2024 - Débat et vote	49
AFFAIRE N°24 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Tarification des droits de place et occupations diverses du domaine public - Ajout d'un tarif manège et autres attractions foraines à destination du jeune public pour les animations de Noël	56
AFFAIRE N°25 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Adoption du Règlement Intérieur relatif à la phase 3 de la Commission d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques liés aux travaux des avenues Gambetta, de Gaulle et des Îles d'Or	57
AFFAIRE N°26 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Travaux de réparation d'ouvrages, de rénovation et de restructuration de bâtiments - Lot : Travaux de ventilation - Accord-cadre à bons de commande - Relance - Mise en appel d'offres ouvert	58
AFFAIRE N°27 - COMMANDE PUBLIQUE - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - PARC AUTO - Fourniture de pièces détachées et accessoires pour l'entretien des véhicules et engins - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert	59
AFFAIRE N°28 - COMMANDE PUBLIQUE - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Concession sous forme de délégation de service public pour l'exploitation d'activités de bains de mer sur le Domaine Public Communal - Établissement de plage situé 2396 Bd Front de Mer / Plage Les Salins - Principe du recours à une délégation de service public	60

AFFAIRE N°29 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Val des Rougières - HLM Bellevue Bâtiment J - Gratuité de l'autorisation d'occupation de l'association Hyères Handi Basket	61
AFFAIRE N°30 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA BERGERIE - Parcelle cadastrée section EX n° 0066 formant le lot n°37 - Indivision DEJEAN - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	61
AFFAIRE N°31 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BOULEVARD GÉNÉRAL KOENIG- Demande de constitution de servitude de passage de câbles électriques sur une parcelle communale cadastrée section CZ n°0233.....	62
AFFAIRE N°32 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Désaffectation et Déclassement d'une partie du Domaine Public Communal - 2855, avenue Alfred Décugis	63
AFFAIRE N°33 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - VENTE PROPRIÉTÉ COMMUNALE - Aliénation de la parcelle communale située 2855 avenue Alfred Decugis cadastrée section IL n°0161	69
AFFAIRE N°34 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRES -Voies privées - Allée de la Plaine - Impasse Selloana - Modifications administratives des voies	69
AFFAIRE N°35 - CITOYENNETÉ - Régie à autonomie financière - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Désignation du Directeur - Modification.....	70
AFFAIRE N°36 - DIRECTION DE L'ÉDUCATION JEUNESSE - Fermeture de l'école Jules Michelet et modification de la carte scolaire	70
AFFAIRE N°37 - DIRECTION ÉDUCATION JEUNESSE - Motion en faveur de la réintégration des écoles Val des Pins et Excelsior dans le dispositif Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)	74
AFFAIRE N°38 - ÉVÉNEMENTIELLE - 2ème édition du Festival Ambiances Urbaines - Convention de partenariat avec l'association "Nektaar"	76
AFFAIRE N°39 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Attribution d'une aide exceptionnelle aux bénéficiaires du "PASS JUNIOR" suite à la fermeture d'une auto-école	77
AFFAIRE N°40 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Programmation du Contrat de Ville 2025.....	77
AFFAIRE N°41 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations- Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € (en intégration du contrat de ville)	82
AFFAIRE N°42 - SPORTS - Championnat du var de jeu provençal catégorie vétérans - Convention de partenariat avec l'association "Union Bouliste Hyéroise".....	82
AFFAIRE N°43 - DIRECTION SOLIDARITÉ PRÉVENTION SÉCURITÉ ET PORTS - SERVICE SÉCURITÉ COMMUNALE - ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DU SDIS DU VAR POUR LA SURVEILLANCE DES BAINADES AMENAGEES	83
AFFAIRE N°44 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée	83
AFFAIRE N°45 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - PORT du NIEL - Adhésion à la Charte des ports de Plaisance.....	84

AFFAIRE N°46 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Proposition d'indemnisation amiable des
commerçants du Centre Commercial du Nautisme - THALASSA PLAISANCE SERVICES..... 84

AFFAIRE N°47 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES- PORT SAINT-PIERRE - Déclaration de politique
environnementale en vue de la certification PORTS PROPRES Norme ISO 18725 85

(La séance est ouverte à 14 h 02, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Chers collègues, la séance est ouverte.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je vous propose de nommer comme secrétaire de séance Monsieur Thomas PHILIP si vous en êtes d'accord. Il n'y a pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 28 février 2025. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation, le procès-verbal est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : Dans quelques instants, je vais laisser la présidence de la séance à Francis ROUX puisque sera présenté le compte financier unique pour lequel je ne peux pas commenter ni voter. Mais peut-être une information préalable sur Sainte-Marguerite, je ne rentrerai pas dans le détail parce que des négociations sont en cours. Mais disons que des perspectives se font jour, deux ou trois repreneurs éventuels avec une très grande difficulté qui consiste à avoir les ressources nécessaires pour payer les salaires du personnel au mois de mars, l'ensemble des modalités prévues au niveau de l'État, le chômage partiel, etc., étant épuisés. Si un repreneur dit : « Je paie », le problème est résolu et on s'en réjouira, s'il y a besoin d'investigations complémentaires avec un dialogue supplémentaire, je proposerais, si vous en êtes d'accord, dans la prochaine séance du CCAS, qui a lieu, je crois, la semaine prochaine, une délibération spéciale concernant le personnel de Sainte-Marguerite. Cette délibération permettrait, dans un laps de temps limité, disons un mois, d'assurer des aides spéciales de telle façon que la liquidation ne soit pas prononcée, que le dialogue puisse être maintenu encore quelques temps pour arriver à une solution parce que c'est une histoire de quelques jours au terme desquels s'il n'y a pas de solution pour les payer, l'administrateur judiciaire sera obligé de prononcer la liquidation.

Je n'ai pas trouvé d'autres moyens, on ne peut pas aider directement par la commune, mais renseignements pris, on peut essayer, à travers le CCAS, de trouver cette modalité. Je voudrais avoir globalement votre approbation pour soumettre à la prochaine séance du CCAS la possibilité, si elle s'avère nécessaire au moment où nous réunirons le Conseil, s'il n'y a pas eu de solution d'ici là. Est-ce que cette

proposition amène des oppositions ? Pas d'opposition. Des adhésions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°1 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Désignation du président de séance pour la présentation des comptes financiers uniques 2024

M. LE MAIRE : Est-ce que vous êtes d'accord pour que Monsieur ROUX préside la séance ? Qui est pour ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Je vous en remercie, donc je laisse la parole à Monsieur ROUX.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte Financier Unique - Exercice 2024

Mme MANA : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. J'aimerais rappeler que ce CFU est un nouveau document qui apporte une transparence et une lisibilité accrue de l'information financière sur la commune. Il se substitue au compte administratif qui est produit par la commune et au compte de gestion qui, lui, était établi par le comptable public.

Les résultats exceptionnels du CFU 2024 sont également le résultat de choix politiques mis en place depuis 10 ans avec notamment une maîtrise des dépenses de fonctionnement, principalement les charges de personnel et les charges à caractère général. Ce résultat permet d'afficher plus de 24 millions de dépenses réelles d'investissement faites à 100 % en autofinancement, comme cela a été le cas sur les 10 dernières années. La volonté politique se traduit aussi avec des taux d'imposition qui sont restés inchangés.

L'encours de la dette n'a cessé de baisser, portant la capacité de désendettement au 31 décembre 2024 à 0,57 an. Je rappellerais pour mémoire que l'on considère qu'une commune est en difficulté lorsque ce nombre d'années est supérieur à 12. Le CFU 2024 confirme le maintien d'une épargne nette élevée grâce à notre gestion dont le but est aussi la préservation de la capacité future à investir. L'excédent reporté sur 2025 en fonctionnement s'élève à 26 013 453,64 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 71 511 577 euros, elles ont augmenté de 3,6 % par rapport à 2023. 21,3 % de ces dépenses réelles de fonctionnement sont les charges à caractère général, dont 55 % représentent les charges de personnel. Le prélèvement dû au titre de la loi SRU est de 438 546 euros, il est en baisse de 130 369 euros par rapport à 2023. On note

évidemment les subventions qui ont été versées aux associations pour un peu plus de 2,7 millions et la subvention d'équilibre qui est versée au CCAS pour 6,5 millions. Les charges financières ne représentent plus que 0,6 % des dépenses réelles d'investissement au 31 décembre 2024.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 88 448 853 euros. Elles ont baissé de 14,4 %, ce qui s'explique par l'encaissement en 2023 de la vente des logements sociaux au Logis Familial Varois.

Les produits issus de la fiscalité locale ont représenté 72,07 %. Les produits des impôts directs ont progressé suite à la revalorisation des bases fiscales de 3,9 %. Nous avons enregistré une baisse sur les droits de mutation de 247 737 euros, mais paradoxalement, une stabilité du produit issu du prélèvement communal sur les jeux du Casino.

Les dotations et participations représentent 12,7 % des recettes réelles de fonctionnement. On y trouve la DGF, la dotation de compensation, les subventions et les participations.

Les produits des services et du domaine ont enregistré une hausse de 1,6 % par rapport à 2023. Pour mémoire, la section de fonctionnement doit permettre de dégager un niveau d'épargne brut suffisant pour permettre la couverture du remboursement du capital des emprunts. Le solde restant constitue l'épargne nette de la collectivité qui correspond au montant disponible pour financer les investissements.

Le niveau d'épargne brut est quasi stable par rapport à 2023, il s'élève à 13 870 558 euros. Et l'épargne nette s'établit à 11 928 375 euros. En matière d'équipements en 2024, l'effort d'investissement a donc été de 24 641 123 euros.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à un montant de 8 648 996 euros, on y trouve notamment le FCTVA, le produit de la Taxe d'aménagement et les subventions d'investissement, notamment du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Concernant l'endettement communal, en 2024 nous avons poursuivi une politique de désendettement sans recours à de nouveaux emprunts, donc dans le prolongement des exercices précédents depuis 10 ans, l'encours de la dette a continué à décroître pour s'établir à 7 858 746 euros. On a donc une capacité de désendettement établie à 0,57 an contre 0,68 à fin 2023. Je vous remercie.

M. ROUX : Merci, Madame MANA. Des questions ? Monsieur MASSUCO.

M. MASSUCO : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. De très brèves observations puisque je ne puis dire qu'une chose finalement pour débiter, c'est que tous les budgets qui ont été votés, là c'est le CFU cette année, font preuve de constance. Si je me remémore toutes les interventions que j'ai faites, et pour ça il suffit de lire ce que j'ai fait chaque année, j'ai tout le temps indiqué la même chose, c'est-à-dire que

le budget était peut-être stable avec un taux d'épargne qui ne mérite pas d'observation, par contre l'ambition d'une Ville, ça, c'est plus compliqué à pouvoir voir. J'ai noté, une des premières phrases du rapport, c'est quasiment faire appel à la prudence, une gestion rigoureuse et prudente. Mais moi, je me pose une question, on n'est pas en fin de vie, me semble-t-il, on est à Hyères les Palmiers, ce qui signifie que c'est bien beau de vouloir épargner tout l'argent que l'on accumule au titre du budget de fonctionnement, mais je pensais quand même que... Surtout dans une ville baignée par le soleil à longueur d'année qui a un taux de tourisme, peut-être pas aux mois de février et mars, je suis bien d'accord, mais exception n'est pas raison, mais dans une ville où le tourisme fonctionnera cet été et où l'activité sera de nouveau accrue, je me demande pourquoi on fait preuve d'autant d'économie budgétaire.

Et quand je dis cela, je dis : c'est bien, la dette diminue, on n'aura bientôt plus d'emprunt et c'est tant mieux, même si je ne suis pas de ceux qui pensent que l'emprunt est une chose négative, on n'aura bientôt plus de dépenses, oui, mais le fonctionnement est excédentaire de près de 28 millions d'euros. C'est-à-dire que nos recettes de fonctionnement sont supérieures à nos dépenses de fonctionnement de près de 28 millions d'euros. Ce qui signifie que tout ce qui est dans le fonctionnement, personnel, entretien, n'est pas au rendez-vous de l'histoire de la ville. On a fait des investissements, mais franchement avec l'argent qu'on accumule sur les comptes, je pense qu'on aurait pu beaucoup mieux faire. Et j'ai rigolé, voire souri, je revoyais mon intervention en 2020 et j'ai redit la même chose en 2021, et à l'époque, on parlait de la gare multimodale et permettez-moi de vous dire que ces investissements d'envergure, d'ampleur pour une ville, n'ont jamais été réalisés.

Donc aujourd'hui, il est temps de respecter l'équilibre budgétaire entre un budget de fonctionnement excédentaire et un budget d'investissement légèrement déficitaire, mais je crois que cette Ville manque d'ambition. J'ai la sensation à la lecture de ce rapport que finalement on n'est pas loin de l'âge de la retraite et qu'on a fait quelques économies pour pouvoir aller jusqu'à notre mort, j'espère qu'on va reprendre vie avec un peu de vigueur et de jeunesse.

M. ROUX : Merci, Monsieur MASSUCO. Monsieur MASSUCO, je vous trouve un peu exagérateur parce que quand on voit les travaux qui sont entrepris dans notre ville et qu'on dit qu'on ne fait rien, ça fait mal au cœur. Le pôle multimodal effectivement on en parle, il est toujours à l'ordre du jour, il est dans le programme d'investissement 2025, mais ça ne se fait pas en un jour, il y a toujours quelque chose qui fait que..., il y a des dossiers à monter. Je crois que c'est trop exagéré, on n'a pas le droit de dire ce que vous dites.

M. MASSUCO : Donc en fait, je n'ai pas le droit de dire ce que je dis, il faut être d'accord avec la pensée générale, donc je ne dirai plus rien, je vous remercie, Monsieur Francis ROUX.

Mme MANA : Je voudrais juste ajouter et rappeler, et je pense que Monsieur MASSUCO a su le lire, c'est qu'on est à 24 millions d'investissements,

qu'après il y a des choses qui vont suivre ces investissements et qu'à un moment, on ne peut pas faire plus que ce qu'on fait aujourd'hui parce que les services derrière ne pourront pas suivre, donc il y a cet équilibre. Et puis pour la retraite, je n'y suis pas encore donc je pense que...

M. MASSUCO : Ça me fait plaisir parce que moi non plus.

M. ROUX : Monsieur MARION.

M. MARION : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Madame l'Adjointe aux finances, je suis tout à fait d'accord avec Nicolas MASSUCO lorsqu'il dit que nous avons une ambition pondérée pour la ville sous prétexte de précautions et effectivement nous avons peut-être un problème structurel pour avoir une ambition à la hauteur de notre ville, à mon avis, c'est un des problèmes auquel il faudra s'attaquer.

Ce Compte Financier Unique 2024 que vous nous présentez affiche des indicateurs très flatteurs, personne ne peut dire le contraire. Oui, la commune affiche un excédent global supérieur à 26 millions, oui, l'épargne nette est maintenue à un très bon niveau et oui, la dette poursuit sa décroissance. Pourtant, à y regarder de plus près, ce budget pourrait peut-être présenter des fragilités.

D'abord, l'excédent de fonctionnement est en partie artificiel, il tient à l'absence d'investissement réellement financier puisqu'on est quand même très mesuré là-dessus. Les recettes d'investissement chutent par rapport aux années précédentes quasiment de moitié et à part les baux, aucun bien n'a été cédé en 2024. Est-ce qu'on n'aurait pas à se poser la question d'une stratégie globale de valorisation du patrimoine communal ? Comment fait-on, que conserve-t-on, comment entretient-on ce que l'on a qui est précieux, qui est rare même et qui est parfois exceptionnel ? Comment se sépare-t-on de ce qui l'est peut-être moins et sur lequel on ne peut pas avoir d'ambition parce que soit c'est démesuré, soit ce n'est pas valorisant pour nous ?

Ensuite, les charges à caractère général repartent plutôt à la hausse après une baisse l'an dernier. Alors effectivement, il y a une hausse de l'énergie, je ne l'ignore pas, mais il y a aussi la hausse des assurances, du nettoyage, des contentieux, etc. Donc je me demandais également si, je ne dis pas que je ferai mieux, je m'interroge avec vous pour essayer de savoir si, en balayant ces points et en essayant de faire un travail sérieux, on ne peut pas contribuer à ce que les choses soient encore meilleures. Donc est-ce que l'on ne pourrait pas éventuellement avoir une stratégie renouvelée, potentiellement meilleure, peut-être plus efficace d'achat public ? Peut-être plus lisible, plus prévisible, je ne sais pas, c'est une question que je vous pose. Je sais qu'on a adhéré à beaucoup de centrales d'achat, je ne l'ignore pas puisque j'avais fait un certain nombre de remarques aussi à ce moment-là, peut-être trop, je ne sais pas, c'est une question que je vous pose, je n'ai pas la solution, mais je trouve que l'interrogation n'est pas inintéressante.

Enfin et surtout, ce fameux choix qui interroge, qui a interrogé Nicolas MASSUCO, qui nous interroge quand même tous, je pense même vous, ce choix de non-recours à l'emprunt dans un contexte où, on va le voir bientôt avec la ZAN, avec la transition écologique, la rénovation scolaire, la sécurisation des réseaux pluviaux, il y a des investissements très lourds qui se préfigurent. Et dans ce contexte, pour faire face à tous ces investissements lourds qui risquent d'être beaucoup plus immédiats que ce que l'on a peut-être envisagé, le désendettement ne doit pas devenir un dogme surtout à la hauteur à laquelle nous sommes aujourd'hui. Encore une fois, je ne prétends pas donner de leçon, loin de là, parce que j'ai commencé par des choses qui sont objectives dans ce compte, mais il est quand même de notre responsabilité, c'est là où je rejoins tout à fait mon collègue et confrère, Nicolas MASSUCO, d'investir pour les générations futures. Nous, nous n'existons pas, nous ne sommes que de passage, nous avons une responsabilité qui nous dépasse très largement et c'est là-dessus qu'on a parfois la sensation d'avoir un peu de défaillance du côté de la municipalité. Je ne sais pas comment le définir et « défaillance » n'est peut-être pas appropriée parce que les choses qui sont faites, elles sont faites, mais peut-être un manque d'ambition, un manque de stratégie, un manque de créativité, un manque d'innovation. Et c'est là-dessus, par rapport aux générations futures, est-ce qu'on ne peut pas réfléchir pour essayer de se dégager de ce dogme de désendettement absolu, chaque année, jusqu'à arriver à ne plus avoir de dette du tout.

Donc je vous appelais simplement à vous interroger sur ces choix d'investissement à venir, sur un renforcement de la prospective budgétaire pluriannuelle et potentiellement peut-être une politique renouée de gestion du patrimoine qui dépasserait la simple prudence comptable à laquelle vous avez parfaitement souscrit. Je vous remercie.

Mme MANA : J'aurais deux éléments. Sur la baisse des recettes, je vous rappelle qu'en 2023, on avait 13,5 millions de recettes supplémentaires avec la vente au Logis Familial Varois, ce qui a effectivement créé un espace entre 2023 et 2024, donc ça, c'est la première chose.

Vous parlez des dépenses de personnel qui augmentent, c'est juste une évidence puisque comme vous le savez, on a le GVT, on a l'augmentation du point d'indice, on a mis en place la revalorisation des primes complémentaires aux salaires. C'est un choix politique qui a été fait de favoriser aussi le personnel communal, donc effectivement cela a un coût qui est assumé dans le budget.

Vous parlez des assurances, vous avez raison, c'est un peu la même problématique que pour nous tous à titre privé, elles ont toutes fondamentalement augmenté, je vous rappelle qu'il y a des communes qui n'arrivent même plus à s'assurer parce que les primes sont devenues hors de prix, donc est-ce qu'on devient notre propre assureur ou est-ce qu'on continue à aller s'assurer ? On a préféré continuer à aller s'assurer.

Ensuite vous parlez de l'emprunt, oui, je vous rejoins, vous avez raison sauf qu'à partir du moment où on a les fonds, on ne voit pas l'intérêt d'aller emprunter. Par

contre, la dernière phrase de conclusion sur le préambule, c'était de dire la capacité des « générations futures » à emprunter, on pourra le faire demain si jamais on en a besoin parce qu'on a la gestion qu'on a aujourd'hui. On n'a pas emprunté parce qu'on a les fonds donc je ne vois pas quelle autre réponse apporter à partir du moment où l'on a les fonds nécessaires. Mais je ne suis pas du tout contre l'emprunt, j'ai la même vision que vous, l'emprunt n'est pas forcément toxique ou mauvais sauf qu'on a quand même mis dix ans à en résorber quelques-uns donc l'idée est d'avoir aujourd'hui une comptabilité parfaitement saine pour pouvoir emprunter demain si l'on en a besoin.

M. ROUX : C'est la philosophie de ce rapport, Monsieur MARION. Si on a besoin d'emprunter, on empruntera, mais on n'a pas besoin d'emprunter donc pourquoi le faire ? On arrive à s'autofinancer, je crois que c'est une bonne chose justement pour les générations futures. Monsieur MARTIN.

M. MARTIN : Bonjour à toutes et à tous. En fait, je m'interroge comme mes collègues, entre la beauté des chiffres qui viennent de nous être exposés et puis la réalité de terrain qui est un peu différente. Je pense que là on est d'accord, en tout cas mes collègues et moi, sur ça. Mais je voudrais quand même mettre en garde tout le monde sur l'emprunt parce que l'emprunt certes, ça peut être une bonne chose, mais c'est quelque chose qui aurait dû être fait il y a dix ans parce que les taux observés en France étaient très bas. De nos jours, il n'a échappé à personne que la France avait été deux fois dégradée par les agences de notation et qu'à ce titre, on doit s'attendre à une élévation des taux, y compris pour les collectivités territoriales. Donc, c'est quelque chose qu'il aurait fallu manier il y a quelques années, mais vu la conjoncture actuelle, il me semble que c'est un peu risqué. Je vous remercie.

M. ROUX : Qui pouvait penser il y a dix ans que ces taux...

M. MARTIN : C'est pour ça qu'il fallait emprunter il y a dix ans d'autant que les finances étaient saines, je le dirai tout à l'heure sur le budget de 2025, elles ont toujours étaient saines à Hyères depuis très longtemps puisque je rappelle que l'endettement était très minime par rapport à des villes comparables. À Hyères, on était aux alentours de 400 ou 500 euros par habitant par rapport à d'autres villes comme La Seyne ou Saint-Raphaël qui enregistraient des scores beaucoup plus négatifs de l'ordre de 1 500 euros. Donc l'emprunt eut été une bonne solution, mais on ne l'a pas utilisé et ce n'est sûrement pas maintenant qu'il faut l'utiliser.

Mme MANA : Vous avez raison. Par contre, il y a quand même un petit détail que je ne peux m'empêcher de dire, c'est qu'emprunter il y a dix ans (je n'étais pas là il y a dix ans mais ça n'aurait rien changé) non, ce n'était pas possible, Monsieur MARTIN, pour la simple et bonne raison qu'il y a dix ans, vous devez savoir que la commune avait une ligne de crédit parce qu'elle n'arrivait pas à finir ses fins de mois. Donc ça, c'est la réalité des chiffres que je viens de me faire confirmer par mon service financier.

M. ROUX : Personne ne peut prédire l'avenir, Monsieur MARTIN. Monsieur CORNILEAU.

M. CORNILEAU : Oui, j'aimerais juste réagir à la petite phrase de mon collègue, Jean-David MARION, prononcée tout à l'heure : « Le désendettement ne doit pas devenir un dogme ». Effectivement, pour les représentants d'un parti au pouvoir depuis 10 ans qui a conduit la France à avoir une dette supérieure de 1 000 milliards d'euros, je peux comprendre que le désendettement n'est pas une priorité.

M. ROUX : Merci, Monsieur CORNILEAU. D'autres questions ?

M. MARTIN : Excusez-moi d'interrompre un échange de politique nationale. Simplement sur ce que vous dites, moi, je ne peux pas me retourner vers mon service qui va me conseiller... Mais vous pouvez me dire tout ce que vous voulez, moi, je regarde quelque chose qui est assez impartial, c'est-à-dire l'Argus des communes. D'après l'Argus des communes, quand Monsieur POLITI est parti sa note était de 14 sur 20, pour la première année de mandat de Monsieur GIRAN, c'était 13 sur 20 donc à partir de là, je veux bien entendre tout ce que vous me dites, que la gestion était mauvaise...

Mme MANA : Je n'ai pas dit ça, j'ai juste dit que les lignes de crédit servaient à financer l'emprunt.

M. MARTIN : Moi, j'accorde du crédit à des agences de notation indépendantes.

M. ROUX : Monsieur MARTIN, on ne va pas revenir dix ans en arrière donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 37 VOIX

7 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Véronique BERNARDINI
1 ABSENT : Monsieur Jean-Pierre GIRAN

AFFAIRE N°3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe -
Ports de plaisance de Hyères les Palmiers - Compte Financier Unique -
Exercice 2024

Mme MANA : Sur la régie des cinq ports, puisque les ports sont rassemblés en une seule régie, on note un excédent d'exploitation (je suis désolée, mais on a aussi un excédent d'exploitation) de 1 707 694,68 euros et un excédent d'investissement de 660 634,33 euros.

Les dépenses réelles d'exploitation affichent une augmentation de 5,68 %. Les charges à caractère général représentent 57 % de ces dépenses, les charges du personnel 30 % des dépenses d'exploitation.

Nous disposons de 3 722 768 euros de dotations et provisions pour faire face à des travaux futurs et des risques divers. Et les charges financières ne représentent que 2 % des dépenses réelles.

Les recettes réelles d'exploitation enregistrent une hausse de 4,81 % qui s'explique par la révision des tarifs de 3 % qui avait été décidée lors du premier trimestre 2024.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 403 141,35 euros. Elles concernent l'accueil portuaire, l'amélioration des infrastructures, la sécurité portuaire, les travaux sur les plans d'eau et l'environnement, la modernisation des services.

La dette s'élève à 1 221 967,96 euros, ce qui porte le capital dû à 6 008 903 euros au 31 décembre 2024.

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de ressources propres et de financements externes. Je vous remercie.

M. ROUX : Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 37 VOIX

7 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Véronique BERNARDINI
1 ABSENT : Monsieur Jean-Pierre GIRAN

AFFAIRE N°4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe -
Construction, entretien et vente de caveaux - Compte Financier Unique -
Exercice 2024

Mme MANA : sur 2024, un excédent de la section de fonctionnement de 308 120,73 euros. La section d'investissement est excédante de 326 654,47 euros que je vous proposerais de reporter sur 2025.

M. ROUX : Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 41 VOIX

3 CONTRES : Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Véronique BERNARDINI.
1 ABSENT : Monsieur Jean-Pierre GIRAN

AFFAIRE N°5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal -
Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2024

Mme MANA : Après avoir constaté les résultats dont nous venons de parler, je vous propose de constater :

- L'excédent de fonctionnement de 35 484 894,66 euros,
- L'excédent d'investissement à moins 2 168 397,58 euros,
- Et le solde des restes à réaliser 2024 à moins 7 303 043,44 euros.

Ce qui nous donne

- Au compte 1068 : 9 471 441,02 euros,
- En résultat reporté : 26 013 453,64 euros,
- Et enfin, 2 168 397,58 euros en report d'investissement.

M. ROUX : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 36 VOIX
9 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad
FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Véronique BERNARDINI,
Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean Michel EYNARD-TOMATIS

**AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Ports
de plaisance d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2024**

Mme MANA : Ensuite, délibération numéro six pour les ports. Nous décidons d'affecter :

- la somme de 406 030,13 euros au compte 1068,
- la somme de 1 301 664,55 euros en résultat reporté,
- la somme de 660 634,33 euros au compte report d'investissement.

M. LE MAIRE : Des observations ? Qui est pour ? Abstention ? C'est donc adopté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 38 VOIX
2 CONTRES : Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.
5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI,
Madame Véronique BERNARDINI

**AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe -
Construction et vente de caveaux - Affectation des résultats - Exercice 2024**

Mme MANA : Donc là, on va affecter en résultat reporté :

- en fonctionnement : 308 120,73 euros,
- et sur l'investissement : 326 654,47 euros.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 42 VOIX
2 CONTRES : Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO
1 ABSTENTION : Madame Véronique BERNARDINI

AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe
Construction, entretien et vente de caveaux - Reversement de l'excédent de
fonctionnement au budget principal

Mme MANA : Trois conditions sont réunies, nous avons :

- L'excédent dégagé au sein du budget annexe qui est exceptionnel,
- Le reversement de l'excédent qui est possible après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- Et enfin, le reversement qui ne peut être possible que si l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement.

Ainsi, je vous propose de reverser l'excédent de fonctionnement après affectation des résultats 2024 vers le budget principal de la Ville pour un montant de 308 120,73 euros. Je rajouterais aussi que cette somme-là servira donc à faire des travaux dans les cimetières, mais plutôt de voirie, tout ce qu'on ne peut pas faire sur le budget de la Ville.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? C'est donc adopté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 42 VOIX
3 ABSTENTIONS : Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO,
Madame Véronique BERNARDINI

AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Création d'une
autorisation de programme « Église Anglicane de Costebelle »

Mme MANA : All Saints Church est située sur la colline de Costebelle, c'est un édifice culturel qui date de la fin du 19^{ème}. Il a été acquis par la commune en 2013 afin de le réhabiliter et de l'ouvrir au public.

On le destine donc à un lieu à usage culturel, un espace dédié pourra servir de lieu d'expositions, réunions, représentations théâtrales ou musicales.

Nous vous proposons de créer sur le budget principal de la commune l'autorisation de programme AP2501 « Église anglicane de Costebelle ». Le montant de l'autorisation de programme sera de 3,5 millions et l'on prévoira de créditer :

- Un million sur 2025,
- Et le solde sur 2026.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Création d'une autorisation de programme « Terrains de sports »

Mme MANA : Nous avons programmé le changement des revêtements synthétiques sur les terrains de foot de Berteau (Ayguade), Degioanni (Pousset) et Gaby Robert (Costebelle). Pareil pour le stade Perruc, mais avec la mise en œuvre d'un revêtement synthétique en liège à la place d'une pelouse naturelle.

Nous vous proposons donc d'ouvrir une autorisation de programme pour un montant de 4 506 600 euros dont 2 614 200 euros en crédits de paiements sur 2025 et le solde en 2026.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Oui, Madame.

Mme AGOSTA : Juste une question, c'est une entreprise hyéroise qui a été retenue ? Elle n'a pas encore été choisie, merci.

M. LE MAIRE : C'est difficile de le faire avant qu'on ait délibéré. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Si on le pouvait dans ces appels d'offres avant la délibération pour gagner du temps, on le ferait, mais on essaie d'éviter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Création d'une autorisation de programme « Site archéologique d'Olbia »

Mme MANA : L'autorisation de programme est de 3,5 millions d'euros :

- 350 000 euros en crédits de paiements sur 2025,
- 2 500 000 euros sur 2026,
- 650 000 euros sur 2027.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Révision des autorisations de programme et des crédits de paiements - Exercice 2025

Mme MANA : Oui, Monsieur le Maire, donc on retrouve :

- La Collégiale Saint-Paul,
- Le Musée des cultures et du paysage,
- La réhabilitation de la base nautique du port,
- L'Espace 3000,
- Le Quai des Pêcheurs,
- L'Église anglicane de Costebelle,
- Les terrains de sports,
- Et le site archéologique d'Olbia.

Je vous épargne la lecture de tous les chiffres que vous avez vus.

M. ROUX : C'est une déclaration de principe. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports de plaisance d'Hyères - Reprise d'une provision pour réfection du revêtement de quais

Mme MANA : Le 8 décembre 2023, nous avons autorisé la constitution d'une provision pour la reprise globale des bandes de roulement des quais du port Auguier pour 221 000 euros. Toutefois, aujourd'hui, cela ne s'avère pas prioritaire au regard d'autres réparations structurelles, donc nous vous proposons de reprendre ce montant provisionné pour pouvoir le mobiliser sur d'autres opérations structurelles de réhabilitation tout en maintenant l'équilibre budgétaire analytique du port Auguier.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°14 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal -
Ville d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2025

M. LE MAIRE : La délibération suivante porte sur le budget primitif 2025 et je vais avoir le plaisir de vous la rapporter. C'est un budget qui est conforme au rapport de l'orientation budgétaire qui a été présenté récemment, je rappellerais les grandes orientations. Je rappelle également que les prévisions, puisque c'est un budget prévisionnel, sont des prévisions prudentes dans la mesure où l'on est dans un climat relativement incertain, et que de toute façon la seule chose qu'on ignore pour l'avenir, c'est ce qu'il se passera. Je rappelle la formule : « La prévision est difficile surtout quand elle concerne l'avenir », disait un ancien Président, donc il y a une tendance à être mesuré sur les recettes et sur les dépenses.

Les grandes masses, pour donner une image du budget global :

- la section de fonctionnement s'élève à 117 300 906 euros,
- la section d'investissement s'élève à 68 886 732 euros,
- au total, le budget primitif est présenté avec un montant de 186 187 638 euros.

Quelles sont les grandes orientations ? Il n'y aura pas beaucoup de surprise par rapport à ce que notre Adjointe aux finances a présenté, je suppose, pour le Compte Financier Unique il y a quelques instants.

Première orientation, un taux d'imposition inchangé, on délibérera tout à l'heure sur les taux d'imposition, mais bien entendu il faut le dire maintenant puisque c'est une recette importante du budget communal. Et cela, je me permets d'ajouter, malgré une revalorisation des bases fiscales très limitée cette année, puisqu'elle n'a été que de 1,4 %, c'est-à-dire inférieure au niveau de l'inflation. Je rappelle, si d'aventure on devait l'oublier, que la baisse des taux d'imposition doit pas conduire à une baisse du pouvoir d'achat des communes et que l'augmentation des bases n'a que pour seule vocation de neutraliser l'inflation, donc on reste à niveau stable en franc constant. Je rappelle aussi que ce sont les taux d'imposition les plus bas de la Métropole avec la ville d'Ollioules.

Deuxième grande orientation, c'est la maîtrise nécessaire des dépenses de fonctionnement, tout passe par là, il y a parfois des dépenses qu'on ne peut pas maîtriser comme du fait des événements en Ukraine, par exemple, on a une explosion des prix d'électricité, du gaz, etc. Mais surtout en matière de dépenses de personnel, il faut être vigilant tout en donnant aux services ce qu'ils réclament, ce qu'ils nécessitent. Il y a une augmentation de 2,6 % prévue pour les dépenses de personnels, ce qui est limité quand on connaît l'effet du « glissement vieillesse technicité » et les augmentations normatives.

Troisième grande orientation : aucun emprunt et un encours de la dette qui est toujours en diminution, comme depuis dix ans. Alors, on peut le regretter, on peut s'en réjouir, je pense qu'on s'en réjouira quand on aura besoin d'emprunter, mais on

n'a pas besoin d'emprunter, ce serait un emprunt formel puisqu'il ne serait pas dépensé à la fin de l'année, je tiens à le rappeler. On peut emprunter aujourd'hui 20 millions si vous voulez, mais à la fin on trouvera un excédent cumulé de 50 millions au lieu de 30 millions puisqu'on n'aura pas eu à le dépenser. Et aujourd'hui, ce coefficient de désendettement est de 0,68 et je rappelle que le seuil critique est de 12.

Des investissements à un niveau élevé puisque, pour ce qui relève directement de la commune ou de la commune via la casaque TPM, quand ils sont faits par l'antenne, c'est 53,64 millions d'euros qui figurent au budget prévisionnel. Bien entendu, ils ne seront pas tous dépensés parce qu'il y a un taux de réalisation que l'on espère le plus haut possible, mais c'est ce qui sera au moins commencé et, je l'espère, largement réalisé. L'autofinancement est donc de 100 %, eu égard au reliquat des années précédentes et aussi à une épargne significative qui est pratiquement de l'ordre de 9 millions d'euros. Cela même si l'on sait qu'elle sera beaucoup plus élevée au moment du compte administratif puisque le principe de précaution qui est adopté fait que l'épargne par exemple, puisqu'on aura un peu minoré les recettes et été large sur les dépenses, conduit à une augmentation d'environ 30 à 40 % par rapport à l'épargne prévue.

Voilà donc les grandes orientations qui, je crois, ne peuvent que satisfaire ceux qui aiment la rigueur budgétaire et la rationalité budgétaire sans porter atteinte aux capacités d'investissement puisqu'elles sont très élevées. Je tiens d'ailleurs à indiquer que le niveau des investissements, quand il se situe à 54 millions, ne peut pas être beaucoup élevé, ce n'est pas pour des raisons budgétaires, c'est pour des raisons humaines. On a un adjoint aux travaux, on n'en a pas deux, on a un adjoint aux finances, on n'en a pas deux, etc. Donc le potentiel humain capable d'accompagner toute l'année dans le cadre des enquêtes publiques, des problèmes juridiques, etc., ne pourrait pas suivre davantage, donc c'est un choix. J'admets tout à fait qu'on puisse me dire que tous les investissements prévus sont erronés et que d'autres devraient être faits, mais en termes de niveau, on ne peut pas aller au-delà.

Quelques remarques sur les dépenses de fonctionnement qui globalement augmentent de 3,6 %. Les charges à caractère général sont en hausse pour des raisons qu'on ne maîtrise pas. Par exemple, l'augmentation tarifaire du marché de l'électricité, on la prend plein pot et on ne peut pas s'en défaire, l'augmentation tarifaire du marché de la restauration scolaire, on est bien obligés de prendre les prix tels qu'ils sortent et il y a une tendance à l'augmentation sur ce type de prestations. De la même façon, les coûts du balisage du littoral et l'entretien des piscines, au terme des appels d'offres, ont vu leurs prix augmenter.

Concernant le personnel, je le disais tout à l'heure, les dépenses sont maîtrisées malgré un GVT de 2,16 et une augmentation des taux de cotisation, puisque ça n'augmente que de 2,6 %.

Concernant les charges de gestion courante, là, c'est de la politique. Je rappelle qu'il y a les 500 000 euros d'indemnités aux commerçants liés aux travaux, ils ne sont

peut-être pas totalement dépensés, mais c'est le potentiel qui pourra être utilisé. Et il y a 100 000 euros de plus au CCAS, on va voir comment la conjoncture évolue, mais si nous sommes obligés d'être amenés à prendre la délibération que j'évoquais tout à l'heure concernant Sainte-Marguerite, je demanderais sans doute au prochain Conseil Municipal ici une augmentation de la subvention au CCAS. Ceci parce qu'il ne pourrait pas s'acquitter de cette aide supplémentaire sans moyens supplémentaires. Mais d'ores et déjà, c'est 100 000 euros de plus, vous connaissez la difficulté du CCAS, l'ensemble de ses recettes sont bloquées et ses dépenses peuvent, elles, évoluer librement donc on est bien obligés chaque année, si on veut conserver les prestations, d'accompagner le CCAS.

Les charges financières sont en baisse du fait de la réduction de l'encours de la dette. Je rappelle bien entendu que quand on s'endette, quand on emprunte, ça ne pose pas de difficulté eu égard à notre coefficient de désendettement, mais ça vient quand même alimenter, par le coût des intérêts, les dépenses de fonctionnement et donc amputer l'épargne. On pourrait faire le calcul de ce qu'il se passerait si l'on avait les emprunts d'il y a quelques années.

Quelques remarques sur les recettes de fonctionnement qui augmentent de façon limitée, 1,7 %, elles augmentent moins que les dépenses. Il y a une baisse des dotations qui est limitée, mais quand même une baisse de l'ordre de 200 000 euros de la DGF et de Dotation Nationale de Péréquation. Les produits des services et du domaine sont en hausse grâce notamment aux recettes du Musée et aux recettes de la Piscine, je voudrais rendre hommage à ceux qui gèrent ces deux institutions, notamment la Piscine qui a connu des moments plus difficiles, mais le Musée aussi.

Quant à la fiscalité locale, globalement les impôts directs augmentent de 2,22 %, ce n'est pas à cause des taux d'imposition, c'est à cause de la revalorisation des bases dont je parlais tout à l'heure, mais aussi de la dynamique des bases puisque bien entendu, quand il y a davantage de contribuables, il y a davantage de matière à imposer. Donc augmentation de leur valeur, c'est une décision de la Loi de finances, mais en fonction de la taille, ce qui produit 2,22 % d'augmentation. Les droits de mutation sont prévus stables ou en baisse, le marché de l'immobilier n'est pas ce que l'on pourrait imaginer et les taxes des jeux sont à 0,5 million d'euros.

Globalement, cela nous conduit à une épargne de 8,9 millions d'euros. Quand on sait qu'on a un excédent cumulé de 26 millions d'euros, c'est-à-dire une épargne antérieure cumulée, on pourra réaliser un virement élevé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de l'ordre de 30 millions, ce qui permet d'autofinancer à 100 % le montant des investissements. Vous comprenez bien qu'il est impossible d'emprunter à ce moment-là parce que si nous le faisons, ce serait simplement formel et on retrouverait à la fin de l'année le solde non utilisé.

La dette, je vous rappelle que l'encours de la dette a été divisé par cinq en dix ans, ce qui est quand même une bonne performance. Et comme je l'indiquais tout à l'heure, si l'encours de la dette augmentait, les intérêts augmenteraient et l'épargne de la commune baisserait. Tout cela pourquoi ? Pour modifier le niveau d'activité de

la commune au-delà de la politique publique qui, elle, est dans le fonctionnement puisque c'est bien du fonctionnement que les dépenses liées à la sécurité, mais aussi à la culture, mais aussi au sport, par exemple, sont alimentées pour l'essentiel.

Au niveau des investissements pour la commune, en essayant de les ranger un peu par thème :

En sports et loisirs, ça a déjà été évoqué, il y a bien sûr les travaux de réhabilitation de l'Espace 3000, on peut penser qu'ils seront achevés en début 2026. Il y a les reprises de revêtement des stades Berteau et Perruc, ce sont deux des quatre terrains de sport dont on va changer le revêtement. Et ce sont des travaux de requalification des plateaux sportifs du Golf Hôtel où l'on aura tout un ensemble de grande qualité avant la fin de l'année.

En matière de culture, c'est la création de l'espace muséal sur le site archéologique d'Olbia, on a pris un peu de retard parce qu'il faut une enquête publique, mais ce sera fait en 2025 - 2026. Les travaux de restauration de l'Église Anglicane de Costebelle, là aussi on est dans une situation de commande publique.

Pour le développement durable et l'environnement, on va créer un parc sympathique au parc du Séminaire à la gare, en laissant bien sûr cette dimension traditionnelle, mais pourquoi pas quelques jeux d'enfants, quelques bancs et quelques agréments pour se promener. Il y a les travaux de réhabilitation de la Maison de l'environnement à la Crestade Demi-Lune qui vont commencer ainsi que les travaux de la maison Gensollen à l'Aiguade pour accueillir des professions médicales ou paramédicales, on va lancer un appel à candidatures incessamment. Autre exemple, ce sont les jardins économes en eau qu'on va multiplier, notamment sur la voie Léopold Ritondale, il y a déjà pas mal de travaux qui ont été faits, mais on va poursuivre cette action qui, je crois, est vertueuse compte tenu de l'évolution des temps. Et la régénération de la Pinède de la Capte. Ce que je vous dis n'est pas exhaustif, c'est un choix dans les différentes possibilités.

Sur l'amélioration du cadre de vie, après Godillot, les travaux de restauration de la fontaine Galliéni, étant bien entendu qu'on va inaugurer bientôt les travaux de restauration de Godillot. La réhabilitation du Jardin d'Orient, la poursuite de la requalification de la route de Toulon, la requalification de l'avenue Ambroise Thomas et la création d'une piste cyclable en continu. La requalification des avenues Jean Jaurès et Pasteur, la poursuite et la fin des travaux de requalification de l'avenue Gambetta, entre autres.

Les écoles, Edwige MARINO nous le rappelle et c'est tout à fait fondamental, mais on le savait déjà. Les études relatives à la réhabilitation et à l'extension de l'école Paule Humbert, notamment pour la restauration. La rénovation des clôtures de l'école Anatole France puisqu'on a enfin l'accord de l'architecte des Bâtiments de France. La renaturation des cours d'école de Saint-Exupéry maternelle et élémentaire, je suppose pour les cours Oasis et je m'en réjouis.

Enfin, si je laisse de côté l'ensemble des investissements communaux, il y a aussi des investissements directement de la Métropole TPM qui, eux, ne sont pas financés dans notre budget, c'est le budget TPM. Comme le Pôle d'Échange Multimodal qui va prendre son envol, je vous rappelle que c'est quand même une opération de plus de 30 millions. Comme le pendulaire entre la gare et l'aéroport, on en est à la finalisation du produit de transport. Comme la poursuite du réaménagement de la route de l'Almanarre qui est déjà bien entamé avec tous les problèmes que ça risque de poser et j'ai demandé à ce que l'on regarde si l'on peut avoir un double sens. Et le barreau routier de la zone Saint-Martin qui, lui, donne l'accès à la zone Saint-Martin, il est budgété depuis longtemps à TPM, mais il a été retardé du fait des négociations entre l'aménageur et certains propriétaires.

Donc, c'est un programme important, je crois, bien sûr il pourrait y avoir d'autres choix, il m'est apparu utile qu'il soit éclectique et que tous les acteurs (culture, sport, environnement, cadre de vie, écoles et infrastructures lourdes) soient représentés. C'est le budget que nous vous proposons dans une situation de rigueur budgétaire totale. Je vous remercie de m'avoir écouté. Qui veut prendre la parole ? Monsieur MARTIN.

M. MARTIN : Monsieur le Maire, le budget 2025 est à mettre en perspective sur un temps long et à moyen terme. Sur le temps long, je vais le redire, vous n'étiez pas là, les finances de la Ville sont saines depuis plus de 20 ans et pour les esprits malins qui voudraient faire croire le contraire, il suffit de regarder l'Argus de communes sur cette période, il y aura donc la preuve de ce que j'avance.

À moyen terme, comme je l'ai déjà exposé le 28 février dernier, on constate qu'enfin les choses bougent en termes de voirie, de propreté, de dotation de la police municipale avec un budget de fonctionnement qui est un peu moins contraint que les années antérieures.

En regardant de plus près les investissements, on regrettera que le vrai investissement, celui consistant à réduire la facture énergétique, ne soit pas très musclé dans votre projet d'investissement. Pourtant, investir intelligemment dans la transition énergétique...

M. LE MAIRE : Excusez-moi, c'est une somme de, je crois, un million d'euros chaque année qui est consacrée...

M. MARTIN : Il faut nous l'expliciter dans les documents que vous nous donnez comme ça, on pourra...

M. LE MAIRE : C'est une mécanique que vous n'avez pas.

M. MARTIN : Un autre point délicat que vous avez abordé, c'est celui de la requalification de la voirie des Capucines et Grotte des Fées, on nous annonce la fin des études dans le document, c'est le barreau de liaison Saint-Martin. Dans le document que j'ai eu, on nous annonce la fin des études donc vous nous dites qu'il y a du retard dans la réalisation, mais les gens n'en peuvent plus. On a là quand

même une caserne de pompiers, des centres commerciaux, on a une école primaire privée donc je vous le dis au nom de ces personnes qui nous ont contactés, ils n'en peuvent plus. Est-ce que vous avez une date à nous proposer concernant les travaux de ce barreau ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris la question. Je pense que ça va aller très vite, je parle sous le contrôle de Monsieur MAUTE, je pense que les problèmes sont désormais résolus entre l'aménageur et les propriétaires, que le projet de l'urbanisme va être lancé, ce sera fait dans l'année, oui, bien sûr, mais je ne peux pas vous dire le mois.

M. MARTIN : Je voulais juste vous alerter sur le fait que les locaux en ont vraiment assez de cette...

M. LE MAIRE : C'est vrai que quand on ne fait rien, ça les ennuie moins.

Mme MARINO : Ce n'est pas là...

M. MARTIN : Si ce n'est pas là, ça, ça ne va pas non plus.

M. LE MAIRE : Mais je ne vois pas en quoi le fait de ne pas faire le barreau à l'heure actuelle modifie la situation telle qu'elle existe.

M. MARTIN : Moi, je vous parle du chemin de la Grotte aux Fées qui ne va pas, les gens n'en peuvent plus, je vous le dis, j'ai cru que c'était ça dans le budget d'investissement qui était projeté. J'ai voulu l'appeler le barreau, c'est quand même une liaison est-ouest entre le rond-point de Costebelle et le rond-point Saint-Martin, donc il y a beaucoup de passages. Je vous l'ai dit, il y a l'école primaire privée, il y a la caserne des pompiers, heureusement que les blessés ne sont pas encore dans l'ambulance d'ailleurs puisqu'elle sort de la caserne, mais passons.

M. LE MAIRE : Ne passons pas, votre remarque doit être pertinente, il faut l'entendre. Au début de votre intervention, j'ai cru comprendre que c'était le barreau de Saint-Martin, je me suis trompé. Pour le reste, je pense que c'est un problème de voirie qui peut être résolu.

M. BRUNO : Comme c'est indiqué dans le document, les études de maîtrise d'œuvre sont en cours, ensuite il y a un marché de travaux qui sera lancé, c'est quelque chose qui selon toute vraisemblance devrait démarrer dans le courant de l'année 2026 pour être fini sur 2027. Pourquoi est-ce que ça prend du temps ? Parce que, outre le problème de requalification de la voirie, si vous voyez comment sont faits les lieux, il va y avoir une intervention à faire non négligeable en matière de gestion d'eau pluviale.

M. LE MAIRE : En tous les cas, après votre intervention on sera plus vigilant là-dessus.

M. MARTIN : Merci. Revenons quand même au budget et toutes les dépenses. Pour vous dire que je croise les doigts pour que votre note de l'Argus des communes ne

soit pas diminuée l'année prochaine parce que c'est quelque chose que vous avez bachoté depuis plusieurs années et j'espère que ça n'égratignera pas votre réputation surjouée de bon gestionnaire. Je rappelle que cette évaluation repose essentiellement sur deux critères majeurs : la dépense de fonctionnement, que vous avez comprimée, et la santé financière qui est elle-même basée sur des indicateurs d'autofinancement et d'endettement. On l'a vu, tout va très bien de ce côté-là, ce sont des critères que vous avez chouchoutés depuis dix ans.

Nous savons tous ici que l'embellie à laquelle nous assistons cette année, puisque vous avez relâché un peu la pression sur le fonctionnement, sera passagère dans la mesure où elle obéit à la théorie des cycles politiques avec notamment une politique de grands travaux en fin de mandat, dont le but est de servir votre popularité une toute petite année avant l'élection municipale. Ce budget est donc un budget éminemment politique, sans hausse d'impôt bien sûr, c'est un budget de précampagne électorale sans candidat pour l'instant et donc je vous demande si vous avez des informations sur un éventuel candidat de la majorité sortante.

M. LE MAIRE : Vous avez terminé votre intervention ?

M. MARTIN : J'ai terminé et je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Très bien. C'est pathétique, votre intervention est totalement pathétique, quand vous dites que tel ou tel projet est lié aux élections municipales. C'est-à-dire que selon le point de vue de Monsieur MARTIN, il faudrait arrêter l'activité de la commune dans les neuf mois qui précèdent une élection, de telle façon qu'il n'y ait pas de suspicion. Peut-être que cela a été fait dans le passé, c'est vrai que je n'ai pas le souvenir en 2014 d'avoir à poursuivre ou à inaugurer beaucoup de travaux. Moi, ce n'est pas ça, je préfère l'impopularité qui consiste à faire les travaux de l'Almanarre, impopularité dont je suis moi-même victime parce que c'est insupportable d'attendre trois minutes au feu rouge, c'est pour ça que je demande des interventions. Je préfère l'impopularité ou le risque qui consiste à faire tous les travaux du centre-ville, ce n'est pas une façon de gagner beaucoup de points, mais c'est l'intérêt général qui m'importe, ce ne sont pas les échéances.

Et quand j'entendais il y a peu certains d'entre vous dire : « Regardez, il se presse pour faire l'Espace 3000 avant la fin de l'année ou l'Église Anglicane ou Costebelle », aujourd'hui vous venez de voter des autorisations de programme qui vous démontrent qu'on ne se presse pas puisqu'on étale sur deux ans. Et si d'aventure, d'autres que moi étaient demain maires, pourquoi pas, ils auraient le plaisir ou le malheur d'inaugurer un stade extraordinaire pour l'Espace 3000, quel drame pour celui qui aurait à l'inaugurer ! Quel drame d'inaugurer l'espace muséal d'Olbia, quel drame d'inaugurer la chapelle de Costebelle parce que j'ai préféré les autorisations d'un programme en un autre temps, bien efficacement, plutôt que de jouer l'idée d'une popularité que vous avez évoquée. Donc ce que vous avez dit n'intéresse que vous, et peut-être quelques-uns de vos amis, mais les Hyérois ne sont pas dupes. Quand vous dites que je répète à l'envi que la gestion budgétaire est exemplaire, je le répèterai le temps qu'il faudra et tous ceux qui ont un minimum de

compétences sur le sujet viennent bien sûr à réaliser cette évidence. Après, vous avez votre point de vue et vous le partagez avec vous, mais autant vous dire qu'il ne modifie en rien l'analyse que je viens de présenter.

M. MARTIN : Fut un temps, vous nous disiez que vous aviez dirigé des thèses sur la théorie des cycles donc c'est quelque chose qui existe.

M. LE MAIRE : Oui, la théorie des cycles existe bien sûr, mais on peut aussi ne pas l'appliquer, si vous voulez je vous donnerai d'ailleurs une thèse sur le sujet qui pourra vous intéresser. Moi, je ne procède pas en termes de théorie des cycles, je procède en termes d'intérêt général, si d'aventure ce n'est pas totalement contradictoire avec le cycle, ce n'est pas un problème, mais vous reconnaîtrez que les problèmes qui peuvent se poser dans une commune comme la nôtre ne tiennent pas beaucoup compte des échéances. Quand on a des problèmes à gérer comme ceux de Sainte-Marguerite, ça ne tient pas beaucoup compte des échéances, on ne pourra pas me reprocher, si d'aventure j'ai une contribution utile qu'on me donne à la reprise de Sainte-Marguerite, d'y avoir contribué. C'est de l'électoralisme, vous vous rendez-vous compte, c'est dramatique ! Écoutez, moi, je préfère faire que commenter. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame.

Mme BERNARDINI : Merci, Monsieur le Maire. Je tiens d'abord à saluer à nouveau le travail rigoureux de l'adjoint délégué aux finances et des services financiers.

M. LE MAIRE : Heureusement que tu es là parce que sinon, tu te rends compte du désastre dans cette commune ! En général, et c'est assez amusant, ils commencent par remercier les services comme s'il n'y avait pas d'élus, ou c'est l'élu quand ce n'est pas le maire. Je me joins aux félicitations de Madame BERNARDINI caricaturales...

Mme BERNARDINI : Je suis ravie, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Incroyable, mais c'est bien et merci d'ailleurs des conseils que l'on me donne en la matière, je suis en train de progresser, dramatique... Allez-y.

Mme BERNARDINI : Lors de la séance du 28 février, nous avons discuté des grandes orientations budgétaires pour cette année, je ne reviendrai donc pas sur ce qui a déjà été dit, mais je souhaite néanmoins faire quelques observations.

Sur l'épargne brute, on observe une diminution de l'épargne brute entre 2024 et 2025. L'épargne brute, indicateur clé de la capacité d'autofinancement de la commune, qui passe de 10 115 735 euros en 2024 à 8 878 155 euros en 2025, ce qui constitue une baisse significative de plus de 1,2 million. Bien que la gestion soit qualifiée de rigoureuse, saine...

M. LE MAIRE : Juste sur ce point, comme ça on fait un échange, c'est plus intéressant pour tout le monde. Il y a cinq minutes, j'expliquais très simplement que le montant de l'épargne brute prévue au budget prévisionnel est d'environ 30 % inférieur au montant de l'épargne brute dégagée par le compte administratif. Et j'ai

argumenté en disant très clairement que c'était dû à une minoration des recettes, une maximisation des dépenses. Vous pouvez prendre tous les budgets des années précédentes, vous aurez ce constat. Donc 9 millions, ça fera 12 ou 13 millions comme en 2024, voilà, c'est pour vous rassurer.

Mme BERNARDINI : Vous me rassurez. Mais est-ce que cette diminution ne pourrait pas limiter notre capacité future à investir sans recours à l'emprunt comme l'objectif affiché de ne pas le faire ?

M. LE MAIRE : Madame, je souhaite que l'on s'écoute mutuellement. Quand j'indique que nous avons 24 millions d'excédent reporté qui ne sont rien d'autre que de l'épargne cumulée les années précédentes, que nous aurons encore de l'ordre de 12 millions et que nous pouvons donc autofinancer la totalité, ne me dites pas que la réduction de cette épargne va hypothéquer le financement des investissements.

Mme BERNARDINI : Je posais la question.

M. LE MAIRE : Enfin, écoutez... ne prenez pas les gens pour des imbéciles.

Mme BERNARDINI : Je ne prends pas les gens pour des imbéciles.

M. LE MAIRE : Alors, permettez-moi de penser que la question, elle... je m'arrête là.

Mme BERNARDINI : Il vaut mieux.

M. LE MAIRE : Il ne vaut mieux pas pour vous parce que, honnêtement, c'est la démonstration d'une faiblesse en matière d'analyse budgétaire qui est redoutable, qui est rédhibitoire, Madame.

Mme BERNARDINI : Ce qui veut dire quoi en fait ? Ce qui veut dire qu'on ne peut pas vous contredire en réalité.

M. LE MAIRE : Pas du tout.

Mme BERNARDINI : On ne peut pas analyser, on ne peut pas partager.

M. LE MAIRE : Vous pouvez commenter comme vous voulez, mais sur certains sujets quand on lit son papier, on ne peut pas dire n'importe quoi. Même l'adjointe qui est ici, si elle avait à vous répondre, elle vous répondrait.

Mme MANA : On ne peut pas comparer deux choses non comparables, on ne peut pas comparer le CFU avec un BP parce que les taux de réalisation d'investissement sont en moyenne de 75 à 80 %, donc forcément au CFU on aura fin 2025 un résultat bien supérieur à ce qu'on avance au BP et c'est juste mécanique. Il y a une chose, c'est que par rapport à 2023 et 2024 sur le CFU, on expliquait tout à l'heure qu'on avait des recettes qui avaient baissé parce qu'on a vendu au Logis Familial Varois plus de 13 millions fin 2023 donc ça donnait une explication cohérente. Je ne comprends pas parce que tout à l'heure, on disait que finalement il faut emprunter et que comme on n'emprunte pas, ce n'est pas bien, là, tu as l'air de dire que c'est mieux de ne pas emprunter, et je te rejoins, donc je ne sais plus ce qu'il faut faire.

M. LE MAIRE : Poursuivons.

Mme BERNARDINI : Concernant le fonctionnement. Les charges à caractère général augmentent de 1 311 779 euros par rapport au budget primitif de 2024. Cette hausse est principalement due à l'augmentation tarifaire attendue sur le marché de l'électricité, on observe 620 000 euros. On peut légitimement s'interroger sur les stratégies mises en place pour limiter la consommation énergétique ou négocier des tarifs plus avantageux. Ne serait-il pas possible d'améliorer l'efficacité énergétique de certains bâtiments publics, nos écoles, par exemple l'Espace de la Vilette, en réalisant des rénovations thermiques ? Ou encore, de promouvoir des énergies renouvelables en augmentant le nombre d'installations de panneaux solaires ? Votre politique à ce sujet semble probablement trop prudente. Le futur marché d'électricité est-il un marché à performance ? C'est-à-dire qui donne aux prestataires des objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'énergie. Cet outil de gestion, qui est de plus en plus adopté par les collectivités, permet à celles-ci de se munir d'indicateurs clés tels que l'efficacité, la flexibilité ou bien encore la décarbonation plutôt que simplement la quantité vendue.

Je me réjouis de l'inscription d'un montant de 500 000 euros pour indemniser les commerçants impactés par la troisième phase des travaux du centre-ville ainsi que le maintien de la politique de soutien aux associations à travers une enveloppe dédiée de plus de 2 millions d'euros. Notre tissu associatif est une chance considérable pour notre ville et c'est un devoir de les soutenir.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, on ne peut que se réjouir que les taux d'imposition restent inchangés à un moment où le pouvoir d'achat des Hyérois doit être impérativement préservé. Cependant, on remarque une forte dépendance aux recettes fiscales que nous sommes contraints de maintenir à un niveau élevé pour pouvoir mener votre coûteuse politique de grands projets. En effet, les ressources fiscales représentent une part prépondérante : plus des trois quarts, 77,67 % en 2025, des recettes de fonctionnement. Cette dépendance importante aux impôts et taxes locaux et le maintien d'une forte pression fiscale rend le budget potentiellement vulnérable aux fluctuations économiques et pèse sur l'économie résidentielle des Hyérois, ce qui pourrait affecter l'assiette fiscale. Par exemple, le ralentissement du marché immobilier qui provoque la stagnation des droits de mutation.

Une diversification des sources des recettes (par exemple, la taxe sur les friches commerciales, locations et concessions communales, partenariats, mécénats) et une modération fiscale pourraient-elles être envisagées pour une plus grande sécurité financière ?

Je note avec satisfaction une légère hausse des produits des services et du domaine (plus 4,1% par rapport au budget primitif 2024), due principalement à une hausse des recettes du Musée, de la restauration scolaire et de la Piscine. C'est une très bonne nouvelle que la fréquentation du Musée soit au rendez-vous.

Concernant l'investissement. J'avais eu l'occasion de dire, lors de la séance consacrée au débat d'orientation budgétaire, que sur les choix d'investissement, nous n'avons pas les mêmes priorités et je préférais privilégier le quotidien des Hyérois aux grands projets d'apparat. Le rapport de présentation mentionne que, je cite : « Les dépenses d'investissement traduisent la volonté municipale d'offrir des équipements de service public toujours performants et en adéquation avec les besoins et les attentes des habitants ».

Monsieur le Maire, êtes-vous certain que la « volonté municipale » a toujours été celle-ci et que tous vos investissements répondent réellement aux « besoins » et aux « attentes » des Hyérois ? Ce dont nous sommes tous certains, c'est que les Hyérois ne s'attendaient pas à la fermeture en urgence du gymnase des Rougières et de l'Espace 3000. Pour éviter cela, il aurait fallu anticiper les travaux d'entretien et de rénovation.

En 2025, on aurait pu croire à un soudain souci d'anticipation et de prévoyance de votre part, vu la longue liste de travaux de réhabilitation, de requalification, ou de rénovation. Cependant, Monsieur le Maire, beaucoup d'entre nous ici ne sont pas dupes sur vos intentions. Il est crucial que nos enfants, nos jeunes et nos aînés aient accès à des services publics et à des équipements de qualité. Pour répondre aux besoins et aux attentes des Hyérois, vous auriez pu, par exemple et comme je l'ai déjà suggéré, consacrer une part de budget d'investissement à un vrai budget participatif avec des projets sélectionnés directement par les Hyérois. Cette démarche aurait permis d'impliquer davantage les citoyens dans les décisions qui impactent directement leur vie quotidienne.

Concernant le financement intégral des investissements sans emprunt, bien que cela puisse être perçu comme une gestion prudente de la dette, le soin de financer tous les investissements sur fonds propres et subventions présente à mon sens plusieurs inconvénients notables : le coût du projet qui pèse sur les contribuables actuels pour des investissements qui sont appelés à durer des décennies. C'est aussi un facteur limitant des projets réalisables, surtout en cas de diminution tendancielle de l'épargne brute qui se manifeste aujourd'hui. Je pense qu'un recours maîtrisé à l'emprunt, dans un contexte de taux potentiellement favorable, aurait pu permettre de maintenir un niveau d'investissement élevé, tout en modérant le prélèvement sur le fonctionnement et en allégeant, de ce fait, le besoin de recours à la fiscalité.

Pour conclure, même si le budget primitif 2025 présente une situation globalement favorable, j'émet des réserves sur :

- la tendance à l'érosion de l'épargne,
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement malgré les objectifs affichés d'une maîtrise rigoureuse,
- le maintien d'une pression fiscale inutile au vu de l'excédent reporté,

- la forte dépendance aux recettes fiscales,
- le choix d'un financement intégral des investissements sans emprunt,
- et bien entendu, la pertinence des choix d'investissement.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, je voterai contre ce budget. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Quelques commentaires si vous me permettez. Vous avez commencé par vous réjouir de la stabilisation des taux d'imposition et à la fin, vous terminez en disant que la pression fiscale effectivement pèse sur le budget, choisissez entre les deux.

Mme BERNARDINI : Si je peux me permettre, est-ce qu'on ne pourrait pas limiter la pression fiscale ?

M. LE MAIRE : Baisser les taux d'imposition, c'est ça ?

Mme BERNARDINI : Oui.

M. LE MAIRE : Baisser les taux d'imposition, par exemple, c'est réduire les recettes de fonctionnement. Augmenter différents services ou politiques, c'est augmenter les dépenses de fonctionnement. Augmenter la dette, c'est augmenter les intérêts, c'est augmenter les dépenses de fonctionnement. Et au bout du bout, vous allez vous trouver avec une épargne, que vous trouvez déjà insuffisante, qui va diminuer de moitié, j'ai tous les calculs à votre disposition. Ce qui fait que l'épargne étant diminuée de moitié, on va devoir l'année d'après emprunter davantage et on est entrés dans le cercle vicieux que l'on a parfois connu et que nous avons réussi à éliminer, donc je pense que cela ne tient pas.

Deuxième chose qui ne tient pas, les recettes autres que la fiscalité, vous pouvez me rappeler ce que c'est ? Quelles sont les recettes autres que la fiscalité ? Alors évidemment, vous avez dit : « C'est très bien pour le Musée et la Piscine », d'accord et après, qu'est-ce qu'il y a ?

Mme BERNARDINI : Il y avait les taxes sur les friches par exemple commerciales.

M. LE MAIRE : Les droits de mutation, vous les avez évoqués. Si vous voulez, on peut avoir la politique que vous préconisez, d'augmentation des droits de mutation, il faut donc relancer la construction à Hyères puisqu'elle n'est pas suffisante, alors que certains ont basé uniquement leur avenir personnel sur le fait que je suis le bétonneur de service, il faut être cohérent. Si vous voulez que les droits de mutation explosent, soient multipliés par deux ou par trois pour gagner quatre ou cinq millions d'euros, il faut construire. Je crois pour ma part qu'il vaut mieux être prudent en la matière, apaiser et avoir une pression fiscale tout à fait acceptable. Vous vous étonnez, mais on est dans le paradoxe et là aussi il faut se relire, quand vous dites : « On est étonnés de voir que les recettes fiscales représentent 75 % des recettes »,

mais il ne peut pas en être autrement, c'est la réalité des réalités. C'est comme si vous disiez que les recettes de l'État, c'est curieux, près de 80 % sont des recettes fiscales, bien sûr, c'est fait pour ça. Simplement quand vous avez la chance d'être dans une commune où les taux d'imposition ont plutôt baissé depuis dix ans, ce qui n'avait jamais eu lieu, et où les bases d'imposition augmentent plus par la dynamique des bases que par l'inflation, je crois qu'il faudrait s'en réjouir. Là encore, honnêtement, souhaiter une augmentation des droits de mutation... je souhaite que ce soit noté, on souhaite ici une augmentation des droits de mutation et une baisse des taux d'imposition. Ce n'est pas mon cas.

Ensuite, vous évoquez le quotidien des Hyérois. Vous savez, on ne récolte pas ce qu'on n'a pas semé, en réunion je sème beaucoup et quand on sème, c'est difficile de marcher, d'évoluer, c'est compliqué. Je vous donne rendez-vous dans deux, trois mois quand nous nous croiserons sur l'avenue Gambetta, sur l'avenue des Îles d'Or, sur l'avenue Général de Gaulle, il y aura eu beaucoup d'efforts qui auront été faits. Et peut-être que pour les 10, 20 ou 30 années à venir, on aura créé quelque chose pour la ville. Si vous n'appellez pas ça le quotidien des Hyérois, je ne sais pas ce que veut dire le quotidien des Hyérois, c'est fondamental, c'est la qualité de la vie quotidienne, c'est l'expansion des commerces, c'est ce genre...

Mme BERNARDINI : L'expansion des commerces... ils sont plutôt en souffrance actuellement.

M. LE MAIRE : Le problème n'est pas de le dire, mais de le montrer. Tous les instituts compétents et indépendants placent les activités commerciales à Hyères dans les meilleures des villes comparables, c'est ça la réalité, ne me dites pas non ! Chaque fois qu'un commerce ferme, il y en a un pour le reprendre immédiatement. Vous m'avez écrit et je vous réponds tout de suite, vous m'avez posé une question fondamentale pour la fin de ce Conseil sur le restaurant Anna qui est fermé. Vous le regrettez en disant que j'ai changé de point de vue, c'est incroyable, etc.

Rappelons l'histoire. C'est vrai que quand j'ai vu pendant longtemps La Coupole fermée à l'époque, je m'étais dit : « Peut-être que c'est notre devoir communal d'essayer de voir s'il n'y a pas un projet à réaliser dans ces 600 ou 800 mètres carrés pour le dynamiser ». Et là-dessus, vous ne l'ignorez pas, il y avait eu un projet de restaurant important, on ne va pas citer les noms, mais vous l'identifiez, et je me disais aussi : « À partir du moment où la nature économique vient apporter la solution, ce n'est pas la peine de s'investir ». Manque de pot, il y a eu ce qu'il y a eu, et il a fermé quelques années après. Le problème se reposerait donc maintenant, simplement ne dites pas qu'il n'y a pas de locomotive, on inaugurera en juin ou juillet, par exemple, des halles exceptionnelles en centre-ville qui vont être un facteur de dynamisation extrêmement fort. Peut-être que vous êtes contre les halles et que l'opposition ne le défendra jamais, mais je crois que ça va être un *booster* très important et les gens vont d'ailleurs venir de loin. Et concernant l'ancien restaurant Anna, bien entendu nous ne restons pas inactifs, mais mon métier n'est pas non plus d'être agent immobilier, mais nous avons chargé VAD d'une réflexion sur le sujet,

même si c'est une propriété privée. Je peux vous affirmer qu'il y a actuellement une ou deux hypothèses non inintéressantes sur lesquelles la Ville est en train de travailler.

Mme BERNARDINI : La simple idée de la question, parce que du coup, on l'aborde maintenant et je n'ai pas eu l'occasion de la lire, c'était de vous demander ce qu'allait devenir L'Anna parce qu'il est fermé depuis...

M. LE MAIRE : D'abord, c'est privé et je ne peux pas vous dire ce que ça va devenir. Nous essayons d'encourager, de mettre en contact si VAD fait une bonne analyse commerciale et repère des propriétaires avec des intervenants commerciaux. Mais reconnaissez avec moi que la façon dont vous avez posé la question...

Mme BERNARDINI : Je peux la lire si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE : Oui, si vous voulez, on va perdre un peu de temps, mais allez-y, ce n'est pas d'une amabilité excessive. Allez-y.

Mme BERNARDINI : Mais pourquoi perdrait-on du temps ?

M. LE MAIRE : Parce que la réponse est apportée. Vous voulez la lire, allez-y.

Mme BERNARDINI : C'est une question qui devait arriver à la fin...

M. LE MAIRE : Ce sera la première fois que la question sera posée après la réponse. Lisez-la si vous voulez, c'est une façon d'occuper le terrain...

Mme BERNARDINI : Il n'y a pas de souci, je vais donc lire la question orale qui était prévue à la fin du Conseil Municipal, c'est un courrier que j'ai adressé à Monsieur le Maire :

« Je souhaite aborder un sujet qui concerne indirectement la revitalisation du commerce en centre-ville, qui peine à se remettre après des années de travaux. Je veux attirer votre attention sur la situation du restaurant L'Anna fermé depuis 2022, on est donc en 2025.

En juillet 2020, vous avez proposé que la ville acquière les anciens locaux du restaurant de La Coupole, en affirmant qu'il ne devait pas « échapper au patrimoine communal » et qu'ils pourraient « contribuer à la revitalisation du centre-ville. » Vous aviez alors mentionné plusieurs idées de projet comme une « Maison du Sud » ou une « Maison des Hyérois » dont les détails restés assez vagues, il faut l'admettre.

Nous connaissons la suite : un recours déposé, le projet municipal abandonné puis l'ouverture en janvier 2022 du restaurant « bistrannique », « festif » et « chic » L'Anna, porté par un couple de restaurateurs. Malheureusement, un incendie survenu dans la nuit du dimanche 25 au lundi 26 septembre 2022, vers 3 heures du matin, a conduit à sa fermeture précipitée.

Depuis, ce lieu stratégique de près de 1 000 mètres carrés reste totalement inactif. Il y a 5 ans, vous étiez prêt à investir 1,2 million d'euros uniquement pour l'achat des

locaux, hors travaux, avec les fonds communaux pour votre projet en soutenant que manquer « une telle opportunité » aurait été « une erreur fondamentale ». Aujourd'hui, « l'erreur fondamentale », à mon sens, est de laisser ce lieu fermé, sans vie ni bénéfice pour les commerces environnants.

Alors que la redynamisation du commerce et l'attractivité du centre-ville devraient être vos priorités, nous n'avons aucune information sur la situation de ce commerce. Pouvez-vous nous en dire plus ? À l'époque, vous aviez montré beaucoup d'empressement et de volontarisme pour cet endroit fréquenté par nombre d'entre nous du temps de « La Coupole ».

Aujourd'hui, cela semble être moins le cas, alors qu'il serait peut-être opportun d'attirer des commerces dits « locomotives ». Vous m'avez répondu en disant que vous avez soumis le dossier à VAD, c'est peut-être une opportunité.

M. LE MAIRE : Et que les halles vont ouvrir, c'est une locomotive.

Mme BERNARDINI : Mais là, on parle de L'Anna.

Je reprends : « Qui recherchent souvent de grandes surfaces justement pour doper la fréquentation commerciale de notre commune. Vous allez probablement me répondre que ce local appartient désormais à un privé (c'est fait) et que la commune a peu de marge de manœuvre. Cependant, j'imagine que nous pouvons réfléchir au moyen possible pour faire bouger les choses et redonner enfin vie à ce local.

Monsieur le Maire, nous attendons à notre politique volontariste et efficace en matière de dynamisme commercial et pas seulement des travaux interminables pour notre centre-ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, donc j'ai répondu, la question est venue après la réponse. Je complète mes réponses à vos questions, vous avez indiqué qu'on ferait mieux de s'occuper des bâtiments qui sont partis en décrépitude. Si nous avons été amenés à intervenir sur Les Rougières dans des temps convenables, c'est parce qu'une commission de sécurité passe tous les ans, tous les deux ans, et constate. Si nous sommes intervenus sur l'Espace 3000, c'est dans les mêmes conditions. Mais je rappelle qu'il ne faut pas être trop sévère, actuellement à Carqueiranne le gymnase est fermé, la patinoire de La Garde a fermé pendant trois ou quatre ans, etc. C'est compliqué et l'usure n'est pas une usure progressive que l'on constate, à un moment donné, il y a l'addition des usures. Alors que deux ans avant, c'était « circulez, il n'y a rien à voir » à l'Espace 3000, on tombe sur quelque chose à un moment donné. Sur les principes de précaution, il me semble que dans d'autres lieux et d'autres temps, ça aurait continué à fonctionner, mais je n'ai pas pris le risque ni aux Rougières ni à l'Espace 3000 avec l'avis de ceux qui s'en occupent et nous avons préféré relancer. Mais ne dites surtout pas que nous ne portons pas attention aux différents locaux communaux, c'est une exigence permanente, simplement tout vieillit et à un moment donné on a des surprises qui ne sont pas les meilleures, c'est tout.

Mme BERNARDINI : J'attire votre attention, puisqu'on est en période de dialogue, sur l'état de La Vigie.

M. LE MAIRE : On va tout reprendre à La Vigie, bien entendu en faisant en sorte qu'il y ait à la fois une destination, centre aéré et association, et une destination logement, éventuellement résidence, c'est programmé. Mais on ne peut pas nous dire qu'on en fait trop et à un moment donné citer ce qui n'est pas assez. Donc ça, c'est prévu pour 2026 au plus tard. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame BURKI.

Mme BURKI : Merci, Monsieur le Maire. Ce n'était pas pour entrer dans le débat du budget, c'était simplement pour vous poser une question pour quelque chose qui nous concerne tous. Vous avez parlé de la réouverture de Sainte-Marguerite et ce que je souhaitais savoir, devant la difficulté de l'administrateur qui cherche des fonds, puisque c'est le CCAS qui va peut-être... Est-ce qu'on a une idée du montant ? C'est ce que je voulais savoir.

M. LE MAIRE : Le montant, ce serait de l'ordre de 400 000 euros si on devait y aller franco. Mais là, ce serait une aide différente parce qu'il y a quand même des petites aides de l'État et le CCAS ne peut pas interagir comme ça. Donc on verrait l'ensemble des modalités possibles pour accompagner tous ceux qui en ont besoin, c'est un peu complexe pour moi aussi. Monsieur EYNARD-TOMATIS.

M. EYNARD-TOMATIS : Merci, Monsieur le Maire. Rassurez-vous, je ne vais pas alourdir la teneur des débats puisque nos collègues en ont déjà beaucoup parlé. Simplement pour vous dire que nous nous abstiendrons et c'est en cohérence avec ce que nous avons demandé au moment du débat d'orientation budgétaire, un certain nombre de mesures qui, *a priori*, n'ont pas été retenues dans le budget actuel donc nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : OK, merci. Oui, Monsieur CUNEO.

M. CUNEO : Merci, Monsieur le Maire, on ne va pas non plus alourdir le débat, rassurez-vous. Monsieur le Maire, si nous avons quitté la majorité municipale en octobre dernier avec mon collègue, Patrick MONPATE, ce n'est pas à cause de votre gestion, et nous vous l'avons dit, mais en raison de votre gouvernance solitaire où le débat d'idées n'a pas sa place et où finalement être élu de la majorité se résume à lever la main au Conseil Municipal.

À l'occasion de ce vote du budget, vote qui, rappelons-le, constitue un acte politique et démocratique majeur de la vie de la collectivité, nous entendons à nouveau dénoncer votre mode de gouvernance que nous jugeons, comme beaucoup d'Hyéroises et d'Hyérois d'ailleurs, fort préjudiciable pour notre ville. Ainsi, Monsieur le Maire, et dans un souci de prudence, nous ne voterons pas pour le budget ni contre d'ailleurs, nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame ?

Mme AGOSTA : Monsieur le Maire, j'ai juste une question concernant les halles puisque vous avez dit que vous alliez les inaugurer prochainement, en juin ou juillet je pense. Quels vont être les commerçants qui vont se trouver aux halles ? Et qui est-ce qui va les choisir ? Parce qu'il y a des rumeurs qui disent qu'en fait, le propriétaire de L'Anna va pouvoir avoir le débit de boissons des halles, alors je me pose un peu des questions. Et puis je m'interroge un peu parce que j'ai peur, comme il y a eu un incendie, je ne voudrais pas que ça arrive aux halles. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Il va de soi que c'est une opération privée, le promoteur de l'opération en garde d'ailleurs la maîtrise et la propriété des lieux, c'est lui qui affecte. Simplement, nous, nous avons demandé avec force que ce soit des choix qui impactent le moins possible les commerçants environnants. C'est un peu l'effort qui est fait dans cette direction, il y aura un écailler d'après ce que j'ai compris, il y aura un pâtissier, on est un peu dans la diversité. Il y aura un peu ce que je voulais faire d'ailleurs quand la question de La Coupole se posait, la cuisine du sud, vraiment une diversité. Mais c'est vrai que j'ai eu l'occasion de visiter les travaux, quand on est dans la rue on ne mesure pas la taille, la surface et le potentiel que ça représente, j'espère que ce sera en tout cas très utile pour la ville en général et pour les Îles d'Or en particulier.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix le vote du budget primitif 2025. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie, il est donc adopté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 32 VOIX

7 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Véronique BERNARDINI.

6 ABSTENTIONS : Monsieur Laurent CUNEO, Monsieur Patrick MONPATE, Monsieur Jean-David MARION, Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

**AFFAIRE N°15 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe -
Port de plaisance d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2025**

Mme MANA : Merci, Monsieur le Maire. Donc amélioration de la qualité des services, limitation des dépenses de fonctionnement, poursuite du programme d'investissement, ce sont les principales orientations du BP 2025 des cinq ports. Les axes stratégiques qui sont retenus sont :

- le maintien d'une épargne suffisante grâce à la maîtrise des dépenses d'exploitation,

- l'augmentation des tarifs 2025 de 5 % pour le port de l'Aiguade et 3 % pour les autres ports,

- Une absence totale de recours à l'emprunt.

Les dépenses réelles d'exploitation auront une évolution de 1,54 % par rapport au BP 2024 :

- les charges à caractère général : une hausse de 5,6 %,

- les charges de personnel : une hausse de 0,84 %,

- les charges financières baissent de 55,84 % suite à l'extinction de plusieurs emprunts.

- les provisions sont mises en place pour anticiper des charges importantes et s'élèveront à 514 000 euros.

Les recettes réelles d'exploitation sont en hausse de 6,87 % par rapport au BP 2024, 89 % sont couvertes par des produits de services et du domaine. Concernant les reprises qui sont amortissements et provisions, on a 552 000 euros qui seront alloués au financement de la première tranche du rehaussement des quais. Vous avez dû lire une variation de 266,67 % pour le chapitre « produits exceptionnels », en effet c'est la vente de chariots élévateurs.

Concernant les dépenses d'investissement, c'est plus de 4,6 millions qui sont inscrits au titre des dépenses réelles d'investissement. On notera une enveloppe de :

- 294 000 euros pour l'accueil portuaire et la modernisation des infrastructures,

- 105 000 euros pour la sécurité portuaire,

- Plus de 1,1 million pour le plan d'eau et environnement,

- 422 200 euros pour la modernisation des services.

Et concernant les restes à réaliser, ils sont dans la colonne que nous appelons « Autres » et ils sont d'un montant de 1 188 000 euros.

Les recettes réelles d'investissement sont juste des recettes d'ordre et les excédents.

Concernant la dette, aucun emprunt sur 2025. Le montant du capital de la dette est de 602 700 euros et le capital restant dû passera de 6 millions d'euros en début d'année à 5,4 le 31 décembre 2025. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 36 VOIX

7 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Véronique BERNARDINI.

2 ABSTENTIONS : Monsieur Jean-David MARION, Madame Isabelle MONFORT

AFFAIRE N°16 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe -
Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget
primitif - Exercice 2025

Mme MANA : Oui, en deux mots. On reportera le reversement de l'excédent de fonctionnement pour 308 120,73 euros. On notera 34 900 euros d'achat de matériel et d'équipement. Les dépenses de personnels sont de 40 000 euros. Le virement à la section d'investissement est d'un peu plus de 42 000 euros. Et les recettes s'établiront à 528 455,53 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 42 VOIX
3 CONTRES : Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO,
Madame Véronique BERNARDINI

AFFAIRE N°17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Vote des taux de la
Fiscalité Locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

M. LE MAIRE : Comme je vous l'ai indiqué, ces taux sont restés au niveau des années antérieures :

- Foncier bâti : 37,25 %,

- Foncier non bâti : 76,88 %,

- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 17,47 %.

J'indiquais tout à l'heure que c'étaient les plus bas de TPM hormis ceux d'Ollioules qui sont au même niveau. Je pense que c'est convenable et il faut maintenir cette sobriété fiscale.

S'il n'y a pas de commentaire, je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre la stabilité des taux d'imposition : Madame BERNARDINI, très bien.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 40 VOIX
1 CONTRE : Madame Véronique BERNARDINI.
4 ABSTENTIONS : Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO,
Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Placements financiers (souscription de comptes à terme)

Mme MANA : La Ville souhaite ouvrir 2 comptes à terme alimentés à hauteur de 13,6 millions par des fonds qui sont issus de cessions immobilières. Donc ce sont 2 comptes à terme, un sur 12 mois et un sur 6 mois, nous avons évidemment la trésorerie suffisante pour le faire et donc je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer.

M. LE MAIRE : C'est une démarche qui est très positive, qui est due au fait que nous avons une trésorerie très abondante. J'attire l'attention sur le fait que si l'on empruntait, on aurait une trésorerie encore plus forte et on pourrait donc encore plus placer, on en est là, donc on peut placer 13,6 millions. Ce qui est intéressant, c'est que ça va rapporter de l'ordre de 300 000 euros, ce qui permet un certain nombre de réalisations.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ? C'est donc adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°19 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour des modalités de maintien du Régime Indemnitaire

Mme MANA : Suite à la Loi de finances 2025, le fonctionnaire perçoit désormais, pour les Congés de Maladie Ordinaire accordés à partir du 1^{er} mars 2025, après l'application de la journée de carence, 90 % du traitement au lieu du plein traitement durant les 3 premiers mois. Cette mesure est aussi transposée aux agents contractuels par un décret de février 2025 et elle portera donc à 90 % le traitement reçu durant la période de CMO précédant le passage à demi-traitement.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ? C'est donc adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°20 - CULTURE ET PATRIMOINE - Église anglicane de Costebelle - Convention de financement avec la Fondation du Patrimoine - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, on va parler d'un projet patrimonial qui sort de l'ordinaire, qui est un peu exceptionnel. Il va s'agir d'autoriser le Maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine en vue de financer

la restauration de l'Église Anglicane de Costebelle. Cette église, vous en connaissez la ruine depuis tant d'années, elle a été édifiée à la fin du 19^{ème}, vers 1897, quelques années après le séjour de la reine Victoria à Costebelle. Et d'ailleurs, c'est en souvenir de son passage que cette édification a eu lieu. Selon le rite anglican, elle est de style néogothique et cette église, qui correspondait à un grand nombre de familles anglaises sur le territoire de la commune, a périclité pour arriver à l'état misérable dans lequel nous la connaissons encore, d'où la volonté de la restaurer assez récemment.

Et ce projet de restauration a rencontré la Mission Patrimoine, en lien avec la Fondation du Patrimoine, une Mission Patrimoine qui a été voulue par la présidence de la République en 2017 et qui a un double objectif : identifier le patrimoine local en péril, et trouver des moyens originaux, innovants, pour le financer. Et cette mission a rencontré Stéphane BERN qui est chargé de la conduire.

Et l'église de Costebelle est identifiée comme patrimoine local en péril digne d'être restauré et donc évidemment le financement de cette mission, vous l'avez connu, il est innovant, c'est le « Loto du Patrimoine ». Il est original et il est très avantageux pour l'État puisque ce sont les joueurs qui vont financer les biens qui seront sélectionnés. Juste une parenthèse, on ne joue pas toute l'année au Loto du Patrimoine, c'est seulement une fois par an. Et le projet de Costebelle a été sélectionné pour le Loto du Patrimoine 2024, donc en septembre 2024.

Le montant du financement qui est accordé par la Fondation s'élève à 210 000 euros pour un montant de travaux évalué pour l'instant à 1 723 330 euros hors taxe. C'est une excellente nouvelle et la communication pourra se faire d'ores et déjà avec cette mention officielle dans le cadre de la Mission Patrimoine portée par Stéphane BERN. Et grâce notamment à l'organisation du Loto du Patrimoine de la Française des Jeux, la Fondation du Patrimoine a apporté un soutien de 210 000 euros pour la restauration de l'ancienne Église Anglicane de Costebelle.

Reste à autoriser le Maire à signer la convention qui va permettre les modalités du financement pour ce projet qui mérite toute notre admiration.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Qui est pour ? Merci, unanimité.

Le Loto du Patrimoine nous aide beaucoup, ce matin nous étions avec la présidente du Parc national au bout du bout de la presqu'île de Giens à la pointe de l'Estérel parce que le Loto du Patrimoine a apporté un financement pour restaurer un lieu absolument magique à la pointe de l'Estérel, je ne le connaissais pas du tout, qui était occupé précédemment par l'armée. Et donc, comme toujours, ce qui est occupé par l'armée est très préservé, hormis quelques blockhaus, c'est plein de plantes et d'espèces endémiques assez remarquables. Donc là encore il y a un financement qui nous est apporté de l'extérieur à la suite d'un appel à candidatures.

M. CARRASSAN : C'est à la mesure de la richesse du patrimoine hyérois.

M. LE MAIRE : Oui, là, on n'y est pour rien, mais on s'en réjouit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°21 - CULTURE ET PATRIMOINE - Église anglicane de Costebelle -
Convention avec la Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'une collecte
de dons**

M. CARRASSAN : Le projet de délibération suivant, c'est une nouvelle convention dans la suite de la précédente. C'est une convention complémentaire pour un financement complémentaire à celui que nous venons de décrire. Là, il est dans les attributions de la Fondation du Patrimoine de lancer des campagnes de collecte de dons. La Fondation du Patrimoine tient à mobiliser, ça fait partie de sa mission, les énergies privées, entreprises, associations, particuliers, qui sont susceptibles de s'investir en faveur d'un patrimoine dont elles sont proches, donc on est plutôt ici dans une affaire de proximité avec des acteurs locaux privés, entreprises, associations. C'est une sorte de mécénat populaire auquel invite la Fondation du Patrimoine. La convention doit permettre la distribution des fonds qu'elle aura recueillis et distribués à la commune toujours au profit de l'Église Anglicane de Costebelle.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°22 - AMÉNAGEMENT - Approbation du rapport de présentation et
du périmètre de la Zone Agricole Protégée (ZAP)**

M. LE MAIRE : C'est une délibération assez symbolique. Vous savez qu'on a défini administrativement la notion de Zone Agricole Protégée, ce sont des lieux, des espaces agricoles dont on reconnaît une valeur économique un peu exceptionnelle, emblématique, etc.

Nous avons confié à la Chambre d'agriculture l'organisation d'un diagnostic, nous avons eu beaucoup de débats avec eux. L'idée, c'est que lorsqu'un territoire a le classement « Zone Agricole Protégée », il ne peut changer de zonage, si d'aventure un Maire farfelu le souhaite, qu'avec l'approbation de la Chambre d'agriculture, c'est un verrou complémentaire. Théoriquement, ça n'apporte aucune règle d'urbanisme supplémentaire, mais en cas de volonté de modification d'un zonage, il y a un verrou complémentaire qui est celui de l'accord préalable de la Commission départementale d'orientation agricole.

Nous avons beaucoup discuté avec les agriculteurs parce que, sans être partagé, je pense qu'il ne fallait pas éliminer une idée, nous nous sommes souvent battus dans l'exercice des fonctions de Maire pour que certains agriculteurs puissent avoir le petit élément complémentaire qui leur permette de poursuivre leur activité, par exemple, un petit hangar pour mettre leur matériel. Et donc, même si ça n'a pas de conséquence administrative directe, je pense que ça crée une certaine ambiance s'il y a un recours dans un tribunal où l'opposant au projet peut dire : « Oui, mais vous vous rendez compte, on est dans une ZAP et dans une ZAP, on ne peut pas, et même on ne doit pas ! », c'est-à-dire qu'il y a une sorte de morale qui l'emporterait sur le droit.

Soyons responsables et prudents, avançons convenablement, mais doucement. Si bien que la proposition qui est faite après de longues relations avec les agriculteurs et la Chambre de l'agriculture, c'est de placer une surface très importante puisqu'elle fait 2 542 hectares. Et ce sera la Zone Agricole Protégée la plus importante du département, c'est lié à ce qu'est la ville d'Hyères, puisqu'il s'agira de Sauvebonne, je pense qu'il n'y a pas de contestation possible ni d'autres projets possible, Les Borrels notamment la zone viticole des Borrels, une partie de la plaine du Ceinturon, mais une partie seulement, et les trois exploitations viticoles de Porquerolles.

Il apparaît raisonnable de ne pas hypothéquer des endroits où il y a des besoins qui pourraient se manifester, mais quand même donner un signal fort de la qualité de nos terres agricoles et de ce qu'elles représentent pour notre commune et ses habitants. Voilà donc la proposition que je fais. Oui, Madame.

Mme TROPINI : Merci, Monsieur le Maire. Nous débattons aujourd'hui de la création d'une ZAP, un sujet majeur pour l'avenir de notre agriculture locale.

Sur le papier, l'intention est louable puisqu'il s'agit de protéger nos terres de la spéculation foncière et assurer la pérennité de l'activité agricole et horticole. Sur le principe, nous partageons évidemment la volonté de préserver nos terres. La pression foncière est une réalité : sans action, nos exploitations risquent de disparaître sous le béton. Une ZAP peut offrir aux agriculteurs et horticulteurs une stabilité indispensable, éviter la flambée des prix du foncier et faciliter l'installation de jeunes exploitants. Elle participe aussi à la préservation de notre cadre de vie et de notre identité rurale, auxquels nous sommes très attachés.

Toutefois, la ZAP que vous nous proposez soulève de nombreuses questions. La plupart des zones concernées sont inondables, alors comment garantir une activité agricole et horticole viable sur des terres régulièrement sous l'eau ? Pire encore, ce zonage n'a aucun enjeu réel puisque ces terrains sont déjà inconstructibles. La ZAP ne protège donc rien.

Si l'objectif était réellement de préserver l'agriculture et l'horticulture, elle aurait dû s'appliquer à des terres véritablement menacées par l'urbanisation. Sans une vision cohérente et une réelle utilité pour les agriculteurs et horticulteurs, cette ZAP n'est rien d'autre que de l'affichage politique. Et parlons justement d'affichage, Monsieur le

Maire, après des années de promotion immobilière intensive, après avoir vu le béton gagner du terrain au détriment de notre cadre de vie, voilà que vous vous découvrez une fibre protectrice des terres cultivables, c'est un curieux revirement... Cette ZAP ressemble davantage à une opération de communication destinée à contrebalancer votre image de bétonneur qu'à une véritable politique en faveur de l'agriculture et l'horticulture locales.

Et les premiers concernés, qu'en pensent-ils ? D'après le rapport de présentation que vous nous avez transmis, ils n'ont été réunis qu'à deux reprises. Sur les 301 exploitants identifiés, sauf 76 ont répondu au questionnaire que vous leur avez proposé. Que disent-ils ? En fait, 10 ne se prononcent pas, 30 sont favorables et 36 s'y opposent. Autrement dit la majorité des exploitants ayant donné leur avis exprime des doutes, voire un rejet de cette ZAP.

J'ajoute que vous n'avez pas jugé utile d'associer votre opposition à ces échanges, alors qu'on nous demande aujourd'hui de nous prononcer sur la création de cette ZAP. Difficile ici de parler de concertation.

Enfin, Monsieur le Maire, il est important d'indiquer que, et vous l'avez dit, vous n'êtes pas vous-même convaincu, vous l'avez exprimé aujourd'hui, mais aussi dans la presse locale Var Matin du 22 février, où vous déclariez : « La ZAP peut être la meilleure et la pire des choses », redoutant qu'elle complique la construction d'abris pour les engins agricoles. Vous avez ces doutes, comment être sûrs que cette ZAP située, je le rappelle, essentiellement en zone inondable, sera un outil efficace et non une contrainte supplémentaire ?

Alors qu'en penser ? Protéger nos terres agricoles, oui. Mais pas juste pour faire joli sur une affiche électorale. Nous voulons un engagement clair : une ZAP qui protège réellement nos exploitations et soutient nos horticulteurs et nos agriculteurs. Or, cette délibération passe à côté des attentes du terrain. Sans garanties précises sur son application, sans vraie concertation avec les professionnels ni leur adhésion à un dispositif censé les aider et les protéger, et sans une vision claire des marges de manœuvre qui leur seront laissées, nous ne pouvons pas l'approuver et c'est dommage.

Vous aviez l'occasion de porter un projet ambitieux, Monsieur le Maire, pour notre agriculture et notre horticulture locales, mais vous ne l'avez pas saisie. Nous ne pouvons pas valider une délibération vide de sens et sans effet concret pour nos horticulteurs et pour nos agriculteurs. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Merci. Madame PORTUESE.

Mme PORTUESE : En ce qui me concerne, je vais voter pour cette délibération que je trouve très intéressante par beaucoup de côtés, mais il y a toujours des faiblesses.

J'avais deux questions importantes à vous poser. Dans ce rapport, on peut lire qu'Hyères a perdu 36 % de terres agricoles en 50 ans, il est important d'agir pour

éviter ces pertes. Et comment la ZAP va-t-elle permettre de lutter concrètement contre les terres en friche ? Et peut-on envisager un accompagnement financier pour la rénovation des serres et la remise en culture des friches, notamment par des aides aux jeunes agriculteurs ?

Ensuite, je voudrais savoir pourquoi les espaces agricoles de la partie ouest et du secteur de la route de l'Almanarre ont été écartés. On dit que potentiellement, ça pourra se faire dans une seconde phase, mais pourquoi il n'y a pas d'intérêt à intégrer aussi cette partie-là ?

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur MONPATE.

M. MONPATE : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, en tant qu'ancien élu à l'agriculture, j'ai pu participer à deux réunions publiques de consultation sur les ZAP et j'estime que la consultation est non aboutie aujourd'hui. De ce fait, je vous propose de reprendre le processus de concertation avant de passer à la phase de décision.

Monsieur le Maire, un projet aussi important qu'une mise en place de la ZAP mérite un échange approfondi entre la municipalité, les agriculteurs, les citoyens et les experts en aménagement du territoire. Pour cela, notre groupe s'abstiendra. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, je vous en prie.

Mme BERNARDINI : Merci, Monsieur le Maire. Concernant les ZAP, j'ai assisté, et vous y étiez aussi pour une partie, à l'assemblée générale du syndicat agricole et horticole, on voit le nombre de questions qui se posent, on voit les réticences. Énormément d'agriculteurs restent tendus parce que mettre des zones en ZAP et d'autres non, ça revient à dire que certains sont bloqués et d'autres non, et on leur laisse un espoir éventuellement de pouvoir faire du foncier dessus.

Aujourd'hui, la ZAP qui est proposée, elle est effectivement massivement en zone inondable, sauf un peu du plateau de Costebelle, mais il n'y a pas de risque sur cette ZAP que vous avez proposée aujourd'hui, il n'y a aucun risque. Ce n'est pas obligatoire, donc on se demande pourquoi cela intervient maintenant, est-ce que c'est effectivement un effet d'annonce et de communication ? Je ne sais pas. Et il y a nombre de questions qui se posent du côté des personnes concernées, elles se demandent quel est l'effet positif que ça peut avoir. Sachant que quand on regarde sur une commune voisine sur la ZAP, à La Garde par exemple, il y a seulement deux agriculteurs qui se sont installés et tout le reste est resté en friche et on n'y touche plus, et on peut voir ceci sur plusieurs zones.

Donc ma remarque est de regretter effectivement de ne pas avoir été associée à une réunion publique et peut-être avec également les agriculteurs, c'est dommage de ne pas avoir participé et de se retrouver aujourd'hui à être obligé de voter quelque chose, je le regrette.

Et ensuite, dire que c'est vraiment un petit peu frileux, beaucoup d'affichage, pas de risque, et donc je m'abstiendrai sur cette délibération, même si je pense que les ZAP, c'est quelque chose qui peut aider à préserver notre territoire.

M. LE MAIRE : Merci. Madame MONFORT.

Mme MONFORT : Merci, Monsieur le Maire. Avant tout, nous soulignons l'intérêt et la qualité du rapport de la Chambre d'agriculture du Var. Il est essentiel, pour mettre en place une politique de gestion efficace, de disposer de données récentes, fiables et précises. Ce bilan sur l'agriculture hyéroise nous permet d'avoir désormais un outil extrêmement précieux pour la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'agriculture communale.

Nous validons le projet agricole communal, dont la ZAP n'est qu'un volet, qui nous semble intéressant, en particulier pour des actions favorisant une consommation locale. Nous ajouterions peut-être la volonté de préemption de la commune sur des terres agricoles pour installer de jeunes en salariat. Mais il y a plein d'autres actions qui pourraient être ajoutées à ce projet qui est déjà bien fait.

Mais nous nous abstiendrons sur cette délibération. Nous sommes évidemment tout à fait d'accord sur l'impérativité de préserver des espaces agricoles, et ce n'est pas moi en particulier qui me positionnerai contre en tant que Parc national, de Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole et ayant choisi comme suppléant aux dernières législatives un agriculteur hyérois. C'est surtout sur l'outil ZAP, très à la mode en ce moment, que nous avons des questionnements.

Premièrement, la ZAP est-elle la principale réponse que l'État peut apporter à la commune pour enrayer le recul de l'agriculture ? Agir sur le foncier et la constructibilité ? Instaurer une « servitude d'utilité publique » sur les terres des exploitants, ajoutant à l'empilement des contraintes administratives et urbanistiques déjà existantes ? Ce qui est d'ailleurs souligné dans le rapport quand on demande aux agriculteurs quels sont les principaux freins à la dynamisation de la filière.

Selon un rapport de 2023 du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, les superficies dont l'exploitation agricole cesse en France sont au moins équivalentes aux surfaces agricoles artificialisées. Rappelons qu'en la matière, Hyères est plutôt bien placée, la consommation de terres agricoles entre 2011 et 2020, soit en 9 ans, s'est fortement ralentie par rapport aux années précédentes, n'ayant été « que » de 188 hectares, soit moins 0,8 % par an.

Il nous semble donc excessif de mettre la responsabilité de la diminution des surfaces agricoles sur le seul dos de l'urbanisation. Comme d'accuser les « vilains » agriculteurs de volonté spéculative qui laisseraient leurs terres délibérément en friches en vue d'artificialisation à terme. L'urbanisation, responsable de tous les maux... Ceux qui ont un toit et un travail iront expliquer ça aux Hyérois qui n'en ont pas et qui en cherchent un.

Deuxièmement la ZAP est censée soustraire aux aléas des fluctuations du droit des sols, inhérentes aux documents d'urbanisme, elle ne présente que des garanties qui, bien qu'un peu renforcées par rapport à un classement en A au PLU, restent limitées. Un périmètre de ZAP pourra être modifié et des dérogations pourront être accordées, c'est juste la procédure qui change et qui se complexifie un peu. En particulier, l'intérêt d'une ZAP sur les domaines agricoles de Porquerolles, classés déjà, entre autres, en AL donc statut de totale inconstructibilité, n'est pas évident pour le périmètre de la ZAP.

Nous sommes convaincus que la meilleure façon de pérenniser les espaces agricoles, c'est de les maintenir en exploitation, donc de protéger les agriculteurs. Une terre agricole n'est durable que si elle est exploitée, car rentable. Or, la rentabilité des terres maraîchères et horticoles hyéroises reste faible. En Espagne et en Italie, là où elle est beaucoup plus élevée, le prix des terres agricoles est souvent égal voire supérieur au constructible, donc évidemment pas de problèmes de friche. Les agriculteurs nous disent qu'en France, la pérennité et la rentabilité des exploitations sont « plombées » par la multiplication des normes, la fiscalité, les problèmes de personnel, de transmission, de location des terres sans protection des propriétaires.

Au-delà d'une ZAP, nous attendons donc de l'État des outils et des actions libérant ces freins à la rentabilité des exploitations, principalement à l'origine de la « déprise » agricole.

Enfin, nous sommes gênés par le fait que le rapport mentionne que la profession n'adhère pas spécialement à cette proposition. Il est dommage que sur les 301 exploitants identifiés, seulement 70 exploitants étaient présents aux 2 réunions de concertation et 76 questionnaires retournés par les exploitants, soit 25% du total identifié sur la commune. Il ressort de cette consultation qu'il n'y a pas une majorité vraiment marquante pour soutenir ce projet. D'où aussi notre position d'abstention sur cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. C'est un affichage, pourquoi pas, est-ce que la commune d'Hyères, qui est la commune numéro un en matière agricole du département et de la région, peut être l'une de celles qui ne met pas en place une Zone Agricole Protégée ? Cela me paraît impossible, il faut qu'elle mène sa réflexion qui a été lente et approfondie. On me dit qu'il n'y a pas eu de concertation, je pense qu'il y a eu trois ou quatre réunions avec les agriculteurs.

Mme TROPINI : Deux, c'est marqué dans le rapport.

M. LE MAIRE : Mais, Madame, vous ne couchez pas avec moi !

Mme TROPINI : Dieu merci, non !

M. LE MAIRE : Et réciproquement. Mais il m'arrive de rencontrer des gens sans vous téléphoner pour que vous soyez présente.

Mme TROPINI : Mais, Monsieur le Maire, il y a eu deux réunions, c'est inscrit dans le rapport.

M. LE MAIRE : Il y a deux réunions publiques, une réunion publique ici et une réunion à la MSA, j'ai vu très régulièrement les responsables des syndicats agricoles, je peux citer Monsieur VACHÉ, je peux citer Monsieur BAUER, etc. D'ailleurs, j'étais de ceux qui étaient plus réticents que parfois sur la mise en place des ZAP parce que je voulais protéger ceux que j'avais connus, ou que je connaîtrai, qui me demanderaient des interventions pour pouvoir construire quelque chose qui pérennise leur exploitation. Il y a quelqu'un que vous avez bien connu dans ce cas-là, il s'appelait « TROPINI », donc l'intervention que j'avais faite pour qu'il puisse avoir ce qui lui convenait a été pour moi une façon d'éclairer mon raisonnement. Simplement au bout du bout, j'ai estimé avec la Chambre d'agriculture et avec un certain nombre de personnes qu'il était bon de marquer quand même l'attachement symbolique, prioritaire, principal de la ville d'Hyères pour notre monde agricole au moment où cela a été créé.

Vous me dites : « Il n'y a eu que 70 ou 80 agriculteurs sur 300 », je n'y peux rien. Vous savez, c'est toujours très délicat et pour connaître les agriculteurs, comme vous les connaissez et moi-même, d'abord ils ne sont pas toujours favorables aux réunions et ensuite ils sont parfois partagés. Ils ont, d'une part, la volonté que soit reconnue la qualité agronomique, leur activité, de façon à ce qu'on puisse lutter contre la pression foncière, etc. Mais d'autre part, et souvent dans les mêmes familles et selon les générations, ils sont préoccupés par un avenir, des transmissions et ce que deviendra cette terre. Donc c'est très complexe et d'ailleurs, puisque Madame BERNARDINI était (vous, je ne sais pas) à la réunion à la MSA, on a entendu ces deux avis très clairement, on a plus entendu l'avis « laissez-nous tranquilles » que l'autre avis, mais les zones n'étaient pas là. On aurait pu très bien faire les canards et dire qu'on passait sur la ZAP. Je pense que ça apporte une responsabilité et non un affichage politique puisque si c'était un affichage politique positif, vous ne seriez pas tous là en train de m'envoyer des critiques. Je crois que c'est une responsabilité, quand on est Maire d'une ville comme Hyères, d'affirmer son caractère privilégié en matière agricole, et donc de s'intéresser aux terres qui ne vont pas alimenter le débat que vous évoquez et que j'ai moi-même évoqué à plusieurs reprises.

On me parle des terres inondables, on peut faire des choses sur les terres inondables, vous le savez, Madame. Simplement là, elles sont moins naturellement faisables et elles ne seront pratiquement plus faisables, donc on ne vient pas altérer...

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, s'il vous plaît, l'esprit de la ZAP, c'est bien de protéger de l'urbanisation, on est bien d'accord donc en zone inondable, quel est le risque ? Il est proche de zéro et vous le savez très bien, c'est de l'affichage politique.

M. LE MAIRE : En zone inondable, si la zone n'est pas rouge, vous pouvez construire selon un certain nombre de restrictions et de modalités. Mais ce qui

m'intéresse là, ce n'est pas que l'on puisse construire ou ne pas construire, c'est le fait qu'à un moment donné, vous avez des agriculteurs qui, pour leur activité, ont besoin d'un supplément de cave, d'un supplément de hangar, etc., et que je ne souhaite pas...

Mme TROPINI : Ce n'est pas l'esprit de la ZAP. C'est pour protéger du développement urbain.

M. LE MAIRE : En tous les cas, c'est mon esprit et je me permets de l'affirmer.

Mme TROPINI : Oui, mais c'est biaisé, vous ne nous dites pas la vérité, ce n'est pas l'esprit de la ZAP, c'est le vôtre.

M. LE MAIRE : Je ne dis pas que c'est l'esprit de la ZAP, je dis que c'est mon esprit à moi ! Vous permettez quand même que...

Mme TROPINI : Oui, tout à fait, mais ce n'est pas l'objet. On vote une ZAP, ce n'est pas votre esprit qu'on vote.

M. LE MAIRE : Madame, moi, je ne suis pas scolaire, je ne récite pas mon bréviaire. Il y a ici des personnes, je ne veux pas les citer, qui partagent à 100 % mon point de vue et qui sont pourtant des acteurs extrêmement actifs de la vie agricole et syndicale, donc stop. Monsieur VACHÉ par exemple, puisqu'il n'est pas là, est totalement à 100 % d'accord avec moi...

Mme TROPINI : Vous êtes sûr de ça ? Très bien, ça aurait été bien qu'on puisse l'écouter, Monsieur VACHÉ.

M. LE MAIRE : Ça veut dire quoi ? Que je mens ?

Mme TROPINI : Comme vous voulez.

M. LE MAIRE : Comment disait Chateaubriand ? « Je serai économe de mon mépris étant donné le grand nombre de nécessiteux ».

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, on n'a assisté à aucune réunion, est-ce normal ?

M. LE MAIRE : Madame, vous avez assisté à une réunion avec Monsieur VACHÉ, sauf erreur de ma part. Ça peut être évoqué dans la presse, que Monsieur VACHÉ fasse un démenti demain dans la presse sur ce que je suis en train de dire, il partage à 100 % ce qui a été fait et ce qui a été fait l'a été en parfait accord avec lui. Vous pouvez l'écrire, et le Maire revendique la confirmation ou infirmation de Monsieur VACHÉ, donc stop.

Il y a des problèmes importants que vous n'évoquez pas, mais moi, je vais les évoquer. Les terres en friches ça va, mais les terres pourries par des serres agricoles qui sont abandonnées depuis 40 ans, comme sur la route de l'Almanarre, c'est insupportable.

Mme TROPINI : Mais, Monsieur le Maire, vous pensez que les exploitants sont heureux de laisser des terres comme ça ? Ils ont subi, vous le savez très bien, des...

M. LE MAIRE : Mais, Madame, vous dites n'importe quoi, permettez-moi.

Mme TROPINI : Vous parlez d'un milieu que vous ne connaissez pas.

M. LE MAIRE : Soyez honnête, Madame, on arrête, alors permettez-moi... Stop ! Ces serres abandonnées le sont depuis 30 ou 40 ans.

Mme TROPINI : Vous n'avez pas le droit de parler comme ça, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Elles ont eu bien entendu un phénomène comme racine d'un abandon, pas toujours, elles ont pu être abandonnées pour des raisons économiques. Mais ce que je souhaiterais pour ma part, c'est qu'il y ait une sorte d'échange, moi, je suis prêt à passer en ZAP, en tout ce que vous voudrez, ces terres dès lors que ces serres seraient enlevées. Je suis prêt à ce qu'on étudie, la Chambre d'agriculture et la commune, des aides financières pour qu'elles soient débarrassées. Et si vous me dites, sous le seul prétexte qu'il y a eu un incident climatique, que...

Mme TROPINI : Entre autres, oui, il y a eu des tempêtes...

M. LE MAIRE : Qu'elles doivent être là pour l'éternité, c'est une plaisanterie. Je dis qu'elles abiment aujourd'hui notre commune.

Mme TROPINI : Mais, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Mais vous permettez ! Je peux parler ! Je dis que c'est une priorité agricole pour quelqu'un de responsable, qui s'occupe du bien public à Hyères des domaines agricoles, d'essayer de voir s'il y a des possibilités de solution, quitte à aider les particuliers, pour enlever ce champ de ruine. C'est Pompéi, ou alors vous n'allez jamais à l'Almanarre, mais regardez sur la gauche de la route et détournez le regard par pudeur. Je trouve qu'au moment où l'on s'occupe des ZAP, et on nous dit de marquer d'une onction particulière et qualitative un certain nombre de terres, il serait au moins aussi opportun d'essayer d'enlever les points noirs catastrophiques qui jonchent notre commune. C'est tout ce que je dis, je ne vous parle pas de ZAP, permettez-moi d'élargir un peu le débat. Donc nous, nous faisons une ZAP qui est responsable, qui n'est pas partout, qui ne porte pas atteinte aux intérêts, me semble-t-il, des agriculteurs, mais qui marque notre volonté de signifier la qualité agronomique et qualitative d'Hyères. Mais j'appelle de mes vœux, je le dis très clairement, je l'ai d'ailleurs dit au président de la Chambre d'agriculture, je l'ai dit à l'assemblée générale de la SICA, on ne peut pas continuer à détourner le regard de ce champ de tir, de ce champ de mines qui est là. Et à ce moment-là, la commune pourrait très bien se porter partenaire d'une Chambre d'agriculture ou de l'État pour aider ceux qui ne le pourraient pas, je suis bien conscient qu'il doit y avoir des terrains qui sont propriétés de gens de 80 ans qui n'ont pas les moyens d'intervenir, on peut aider, il y a des moments où il faut regarder le problème tel qu'il est. Donc au

moment où l'on parle d'agriculture ici, je dis certes qu'il y a la ZAP, mais il y a aussi ce qu'on appelle des « friches », qui ne sont pas des friches mais des casses. Qu'il y ait eu des origines catastrophiques, Madame... vous savez quand je suis allé voir à chaque fois les horticulteurs, je vous ai rarement rencontrée, je suis allé les aider. Demandez-moi le nombre de réunions faites avec votre sourire béat et sympathique.

Mme TROPINI : Je ne vous permets pas de me parler comme ça.

M. LE MAIRE : Demandez aux horticulteurs de vous dire qui était présent sur le terrain et qui les a aidés à coup de benne et à coup de financement, donc ça va, je n'ai pas de leçon à recevoir. Mais ce champ de mines n'est pas là depuis le dernier orage de grêles ou l'avant-dernier, il est là depuis 30 ans, je pense qu'il est utile d'essayer d'intervenir, c'est tout ce que je dis.

Je mets aux voix le projet de Zone Agricole Protégée qui est ainsi présenté. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Madame peut-être ?

Mme PORTUESE : Non, je disais que vous ne m'aviez pas répondu.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, je ne l'ai peut-être pas noté, rappelez-moi...

Mme PORTUESE : Justement, je demandais comment permettre de lutter concrètement contre les terres en friches.

M. LE MAIRE : Oui, c'était ma réponse, c'est votre question sur les friches qui m'a appelé à cela.

Mme PORTUESE : D'accord. Et pourquoi les espaces agricoles côté ouest et secteur de la route de l'Almanarre n'ont pas été intégrés.

M. LE MAIRE : Parce que la Chambre de l'agricole et nous-mêmes avons estimé qu'on n'était pas obligés de tout faire en un seul coup et qu'il y avait des lieux qui méritaient d'être aujourd'hui définis. Mais ça peut évoluer, si à un moment donné les analyses font que, je n'ai pas d'opposition à les classer en ZAP, ce n'est pas une obsession non plus, mais ça peut évoluer, c'est clair. Vous avez raison de me faire préciser que ce classement n'est pas un classement définitif pour l'éternité, il pourra évoluer.

Je remets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Les autres sont pour. Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 32 VOIX
13 CONTRES : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad
FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Véronique BERNARDINI,
Monsieur Laurent CUNEO, Monsieur Patrick MONPATE, Monsieur Jean-David
MARION, Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°23 - AMÉNAGEMENT - Rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols 2021-2024 - Débat et vote

M. CORNILEAU : Sur la décennie 2011 - 2021, 24 000 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure. Les conséquences de cette consommation sont écologiques, mais aussi socio-économiques. La France s'est donc fixée, dans le cadre de la loi Climat et Résilience de 2021, l'objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette » des sols (loi ZAN) en 2050. Avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la décennie 2021 - 2031.

Les communes dotées d'un document d'urbanisme, c'est notre cas, établissent au minimum tous les trois ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière. C'est donc le premier rapport que nous vous présentons puisque nous sommes trois ans après l'entrée en vigueur de la loi. Il doit être réalisé *a minima* tous les trois ans, mais il peut être envisagé de produire ce rapport plus régulièrement à l'avenir si cela est souhaité par le Conseil Municipal. Ce rapport va permettre aussi de parler un peu du contexte de l'artificialisation des sols.

Le contenu : nous avons parlé de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers exprimée en nombre d'hectares, en différenciant ces types d'espaces, et en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert.

La méthode de production de ce rapport rapidement avant de vous parler du bilan : ce rapport a été produit à partir d'un travail effectué par l'AUDAT Var, qui est l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var, dans le cadre des travaux du SCoT. Afin d'établir des comparaisons, sont présentées les données récoltées sur les périodes 2011 - 2021, bien sûr, puis 2021 - 2024, l'objet du rapport triennal.

Un point important : conformément au décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, le seuil de référence des surfaces artificialisées et non artificialisées prises en compte est de 2 500 mètres carrés.

La loi Climat et résilience a défini un cadre juridique pour décliner la trajectoire ZAN au sein des documents de planification et d'urbanisme. Tout ça pour vous dire que ce n'est pas Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme, qui définit le cadre de l'artificialisation des sols. Vous avez au niveau régional le SRADDET, qui est le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires, qui fixe les enjeux et qui fixe un cadre au niveau de la région. Vous avez ensuite le SCoT au niveau des territoires. Le SCoT Provence Méditerranée, c'est 32 communes avec la Métropole TMP, la Communauté de communes Vallée du Gapeau, Sud Sainte-Baume et Méditerranée Porte des Maures. Ce SCoT est en révision à l'heure actuelle pour établir le SCoT numéro trois pour prendre en compte cette loi Climat et Résilience.

À ce jour, le PLU opposable sur la commune d'Hyères les Palmiers datant du 10 février 2017, il n'intègre pas les enjeux du ZAN, mais il fixe néanmoins des objectifs de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain dans son PADD, projet d'aménagement et de développement durable.

Je rappelle aussi que le ZAN, pour arriver à 0 % en 2050, il ne s'agit pas de ne plus construire du tout en 2050 puisque c'est l'artificialisation des sols nette, c'est-à-dire qu'on peut désimperméabiliser les sols pour construire, si l'on veut construire à ce moment-là sur de nouveaux terrains.

Le bilan de la consommation sur 2011 - 2021, vous aviez le tableau dans ce rapport :

- la consommation retenue, c'est 52 hectares,
- le pourcentage de la commune, comme je vous le disais tout à l'heure, c'est un point qui doit apparaître dans le rapport, c'est 0,39 %,

Dans ces 52 hectares, vous avez :

- 18 hectares qui concernent l'activité,
- 1 hectare qui concerne le camping,
- 1 hectare d'équipement,
- 20 hectares d'habitat,
- 12 hectares d'opération d'aménagement, dont 5 hectares pour la zone de la Crestade Demi-Lune.

Donc vous avez compris, pour ce rapport on se base sur cette consommation 2011 - 2021 et donc pour ces 52 hectares, nous devons arriver sur cette période à consommer la moitié, c'est-à-dire 26 hectares. Pour atteindre l'objectif par décennie, on va diviser par deux et arriver à zéro en 2050.

Pour ce rapport triennal, nous en sommes, en 2021 - 2024, à 16 hectares consommés, donc 0,12 % du territoire avec :

- 6,23 hectares pour l'activité,
- 5 hectares pour l'habitat,
- 4,48 hectares en opérations d'aménagement, dont 2,5 hectares qui concernent encore la Crestade puisque c'est la deuxième tranche de la Crestade.

Ce bilan prend donc en compte la zone d'aménagement concerté de la Crestade Demi-lune comptant environ 400 logements. Cette ZAC a été créée en 2010 par

délibération du Conseil Municipal, le dossier de réalisation a été approuvé en septembre 2019 et les travaux ont commencé en novembre 2021. Ce rapport triennal, ce n'est pas le moment où l'on décide d'une ZAC, on doit noter ça en artificialisation des sols, c'est le moment du début des travaux, c'est pour ça que c'est soit sur 2011 - 2021, soit 2021 - 2024.

Il est également important d'indiquer que tous les aménagements faits sans autorisation et faisant l'objet de procès-verbaux de la part de la commune sont comptés comme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Cela concerne notamment toutes les « cabanisations » en zone agricole ou encore les activités illégales en zone agricole (mini-golf, go ninja, etc.) qui additionnées représentent des surfaces importantes.

Enfin, pour ce rapport, je dois vous parler des leviers d'actions envisagés ou entrepris par la commune pour limiter la consommation. Donc la première piste évidemment, c'est réduire les superficies des espaces urbanisables, c'est le travail qui est en cours à l'échelle du SCoT Provence Méditerranée et qui se déclinera par la suite au niveau du PLU. Je dois préciser que pour le SCoT, donc les travaux de révision sont en cours, il y a eu une tournée des communes récemment pour fixer les objectifs commune par commune, mais il ne sera arrêté qu'après l'échéance 2026. Il y aura une nouvelle tournée des communes pour rassurer chacune et chacun après les élections municipales, ce qui permettra de modifier, s'il y a lieu, les objectifs pour la commune. Et la deuxième piste, c'est caractériser les espaces urbanisés. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, c'est le rapport triennal. Madame BURKI.

Mme BURKI : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous débattons aujourd'hui d'un rapport qui couvre la période 2021 - 2024 alors que la loi Climat et Résilience nous impose d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette » d'ici 2050 avec une première étape de réduction de moitié entre 2021 et 2031.

Ce rapport est donc un indicateur clé, où en sommes-nous et surtout où allons-nous ? Le rapport triennal sur l'artificialisation des sols met en évidence une réalité préoccupante. Malgré un ralentissement, notre commune continue de consommer ses espaces naturels agricoles et forestiers. Et pourtant, nous le voyons tous, l'urbanisation se fait sans infrastructures adaptées : routes saturées, transports insuffisants, écoles qui ferment, cette incohérence saute aux yeux. Comment justifier une urbanisation qui ne s'accompagne pas d'équipements publics suffisants ? Notre PLU figé est géré par petites touches sans vision globale.

Mais plus grave encore, nous ne sommes même pas informés des révisions en cours. Contrairement à d'autres communes qui organisent des débats et des réunions publiques avec leurs citoyens, ici, aucune communication n'est faite. Cette opacité est dommageable à la fois en termes de transparence démocratique que de participation citoyenne.

Pourtant le PLU est le document d'urbanisme opposable, c'est lui qui fixe les règles du jeu et qui permet de traduire concrètement les objectifs du ZAN et de la ZAP. Tant qu'ils ne sont pas intégrés dans le PLU, ces principes restent des intentions sans véritable portée juridique à l'échelle communale. Autrement dit, sans une révision discutée et partagée, nous continuerons d'avancer au coup par coup avec une urbanisation qui manque de cohérence et qui ne répond pas aux enjeux de long terme. Nous avons l'occasion de mieux faire, nous, nous voulons la saisir. Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur MARION.

M. MARION : Oui, Monsieur l'Adjoint au foncier, je ne vais pas rentrer dans l'arène nationale que vous m'avez proposée tout à l'heure puisque c'était plutôt l'arène de la bassesse et c'est souvent la caractéristique de ceux qui n'ont pas grand-chose à dire et la dignité impose parfois le silence.

Sur ce rapport triennal qui est un exercice obligé, effectivement c'est un révélateur. Un révélateur de la pression foncière qui continue de s'exercer sur notre territoire, un révélateur aussi de l'inertie des projets d'aménagement dans le temps long, mais aussi un révélateur des limites de notre capacité à nous projeter dans une urbanisation plus sobre, peut-être plus intelligente, en tous les cas plus résiliente.

Certes la commune d'Hyères respecte, sur la période 2021 2024, les objectifs nationaux de réduction de la consommation d'espace naturel, agricole et forestier.

Mais cette réduction s'explique, pour nous, avant tout par un ralentissement des projets anciens plutôt que par une stratégie très volontaire de modération foncière. C'est vrai que notre PLU 2017 peut paraître dépassé puisqu'il n'intègre pas ces objectifs, mais surtout il n'intègre pas une stratégie opérationnelle d'adaptation au changement climatique. Et les occupations illégales du sol, bien qu'identifiées, continuent de peser sur notre bilan environnemental. (J'espère que vous ne m'en voudrez pas de cette petite remarque amicale, elle était peut-être plus amicale que la vôtre).

La loi impose un tournant parce que nous ne pourrons plus croître, comme le disait très bien ma collègue Geneviève BURKI, en étalant la ville. Cela exige de requalifier l'existant, de densifier avec mesure, de rendre les zones déjà urbanisées plus vivables, plus durables, plus accueillantes. Effectivement, c'est compliqué, je ne l'ignore pas, c'est extrêmement périlleux surtout avec les multiples contraintes qui pèsent sur notre commune, c'est une contrainte supplémentaire, nous avons l'intégralité des réglementations d'urbanisme, donc c'est vrai qu'on peut se demander comment va-t-on se tirer encore de ce mauvais pas, mais il est obligatoire.

Des interrogations sur quelle révision du PLU, vous l'avez un peu évoqué avec la cohérence des documents qui lui sont supérieurs hiérarchiquement. Mais quelle révision du PLU engager alors que nous sommes dorénavant à l'ère du PLU(i) en plus, donc avec des complexités supplémentaires et une strate supplémentaire pour les collectivités publiques. Peut-être de publier un plan local de désartificialisation. Et

enfin, peut-être présenter, lors du prochain débat budgétaire, un programme de reconversion de ces fameuses friches. Je ne sais pas, ce sont peut-être des pistes, en tous les cas je vous les sou mets. C'est vrai que ce respect de la trajectoire ZAN peut paraître extrêmement compliqué à mettre en œuvre, très handicapant, mais ne pourrait-on pas essayer malgré tout d'en tirer le bon, en tous les cas on sera bien obligé d'y souscrire, en se disant que c'est aussi peut-être un moyen d'avoir une équité territoriale. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur MASSUCO.

M. MASSUCO : Merci, Monsieur le Maire, très brièvement. Dans le cadre de ce rapport qui tient en trois pages finalement, on voit qu'il y a une artificialisation constante de 2011 à 2021 et encore importante de 2021 à 2024. Je lis dans le rapport que, par tranche de dix ans, nous allons devoir diminuer de moitié le taux d'artificialisation par rapport à la tranche précédente. Si je lis bien le document, cela signifie qu'on a fait 75 % de taux d'artificialisation de 2011 à 2021 et 22 de 2021 à 2024. Si par tranche de dix ans on doit diminuer de moitié, ça veut dire que de 2011 à 2021, 50 % ça fait 35 hectares, aujourd'hui on est à 22, il nous reste approximativement 12 ou 13 hectares. Sachant que vous avez envisagé dans le cadre des différents Conseils Municipaux auxquels j'ai pu assister, qu'il y aurait notamment la zone des Rougières ou la zone à côté d'Intermarché, on va largement dépasser les 50 % d'artificialisation. C'est bien d'avoir une image à un instant T et on a vu que l'artificialisation était réelle, comment allez-vous faire pour le futur puisque ça, ça m'intéresse plus que ce qu'il s'est passé ?

M. CORNILEAU : Juste pour répondre rapidement, effectivement le PLU de 2017 ne pouvait pas intégrer la loi ZAN puisqu'elle date de 2021, mais je vous ai précisé tout à l'heure que dans le PADD de ce PLU, l'objectif de sobriété foncière existait déjà. Après, il y a un effet qui a été évoqué à de nombreuses reprises par Monsieur le Maire, sur le fait que dès qu'un PLU est prescrit, sur les zones identifiées ouvertes à l'aménagement surtout dans une commune comme la nôtre, il y a forcément un effet attractif pour les promotions immobilières. Et donc très vite, les OAP de ce PLU ont été ouvertes à l'aménagement et donc quasiment toutes réalisées, il ne nous reste plus que deux OAP, la zone du Roubaud ainsi que la zone des Rougières, donc en termes d'objectif, nous les atteindrons dans ce PLU. Ensuite, le PLU intercommunal suivant pourra être élaboré, pour l'instant le SRADDET n'a toujours pas été voté au niveau de la région donc le SCoT doit attendre que ce Schéma régional descende pour pouvoir intégrer les territoires au niveau régional. Et ensuite seulement quand le SCoT aura intégré ça et sera voté, nous pourrons alors élaborer le PLU(i) donc ça nous amène à 2028 en gros, pas avant. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais dire de mon côté.

M. LE MAIRE : Oui, déjà plusieurs questions. Qu'en sera-t-il de la loi ZAN dans un an, deux ans ou trois ans eu égard à ce qu'on entend aujourd'hui qui est que la contestation dont elle fait l'objet a une oreille attentive du gouvernement ? Ça rappelle un peu la zone à faible émission.

Deuxième réflexion, François CORNILEAU a tout à fait raison, aujourd'hui il ne faut plus raisonner en termes de PLU, mais en termes de PLU(i), ce n'est plus la commune qui réalise son PLU, c'est la Métropole qui doit réaliser pour 2028 - 2029 un PLU(i). C'est une difficulté supplémentaire, je pense pour ma part que c'est une chance, mais comme je dois être l'un des rares à le penser, c'est sans doute une erreur. Mais prenons l'exemple de la ZAN, si on ne mutualise pas le problème de la ZAN, on ne s'en sortira pas, c'est-à-dire constater qu'il y a des communes qui manquent de terrains parce qu'elles ont besoin de construire et des communes qui ne veulent plus construire et qui sont prêtes à donner des terrains, il faut avoir une réflexion intercommunale. Si sur ce sujet-là, on n'a pas de réflexion intercommunale, on va arriver à des blocages.

Nous savons déjà ce qu'il faut faire, par exemple soit par les indications que je donne sur la modification globale qu'on a faite, soit par les informations transmises à la Métropole, il y a une volonté de pratiquement annihiler toute construction sur la presqu'île de Giens parce qu'au-delà de ZAN ou pas ZAN, c'est vrai que sur cet espace sensible, il paraît difficile de continuer à construire. Et nous avons d'ores et déjà initié des réflexions ou peut-être même des décisions pour éviter les morcellements abusifs de propriétés qui là où l'on pourrait faire une maison, on coupe en quatre et on en fait quatre, actuellement c'est possible. On a la volonté d'apaiser la construction dans la commune, même si elle n'a pas été excessive de mon point de vue parce que j'assume complètement toutes les constructions qui ont pu être faites parce qu'il a été remarqué par quelqu'un tout à l'heure que dans ces logements, il y a quand même des personnes, il ne faudrait pas les oublier.

Je pense qu'on peut être dans une pause relative, sauf qu'on est sous la pression permanente de l'État et de la loi SRU. Et là encore, la solution ne peut être qu'intercommunale parce que si l'on arrive à avoir une définition sur un territoire qui peut être métropolitain ou qui peut être plus grand que la Métropole, peut-être à l'intérieur du SCoT, on peut faire quelque chose s'il y a peut-être besoin de construire, donc avoir une réflexion plus générale. Autrement dit la difficulté, c'est qu'on demande la même chose à toutes les communes bien qu'elles soient dans des situations totalement différentes parce que l'une à des fleuves, un aéroport, la submersion, les inondations et tout le bataclan, et d'autres seraient à côté de villes nouvelles qui elles...

Ce n'est pas du tout pour évincer le débat, mais je pense qu'il n'y aura pas de solution, sauf marginale, s'il n'est pas accepté l'idée, que ce soit en termes de ZAN ou en termes de loi SRU, d'avoir une vision métropolitaine ou intercommunale peut-être plus large que la Métropole, c'est ça la difficulté. Pour le reste, je vous le dis, on est attentifs à un certain nombre de décisions. Mais il faut quand même comprendre que quand on augmente en 2017 la surface des terres agricoles sur notre territoire, 150 hectares de plus, quand là on met en place des Zones Agricoles Protégées, même si ce n'est pas avec une totale unanimité, ça bloque encore plus les processus. Quand on dit que l'on va calmer sur la presqu'île de Giens, on a parfois des projets qui nous sont présentés qui nous paraissent invraisemblables, quand je

crois qu'il faut réduire aujourd'hui la constructibilité, on est sous la pression de la loi SRU. À titre d'exemple dans les hypothèses que l'on peut faire sur Les Rougières, il faut se rappeler qu'on était à 4 000 logements, après on est passé à 2 000 puis 1 000, mon sentiment est qu'aujourd'hui, c'est plus 500 ou 600 qu'il faut faire que 1 000, mais avec quel calibre l'État nous tirera dessus quand on sait que c'est justement, et vous l'avez souligné, l'un des derniers terrains disponibles.

On me dit que l'on fait la ville sur la ville, mais honnêtement c'est très marginal et en plus ça peut détruire la ville. Je souhaite qu'on prenne, je parle sous le contrôle de mes services, une mesure qui limite ou interdise cette possibilité pour un promoteur de racheter trois villas et de faire un immeuble, on en est là systématiquement et quel que soit l'endroit. Quand vous vous trouvez, par exemple, au milieu de villas du 18 ou 19^{ème}, ce n'est pas possible de l'accepter donc il faut avoir un verrou là-dessus, ce qui sera un verrou aussi pour tout ce qui est ZAN, etc. Voilà quelques lignes, si vous voulez, alors on me dira : « Quel est le plan ? », le plan, c'est l'addition d'une vision de la commune où je pense qu'elle a globalement atteint son addendum démographique, même s'il y a encore quelques évolutions. Cet addendum démographique coïncide avec le potentiel dont elle dispose qui est très limité aujourd'hui si l'on additionne la zone du Roubaud et la zone des Rougières, étant donné que le Roubaud, il est hors de question de le transformer en logements, on a besoin de cette zone d'activité. La ville sur la ville, comme je vous le dis, c'est limité et dangereux, les locaux vacants, on fait le maximum avec VAD, c'est bien sûr obsessionnel, mais on s'aperçoit que c'est quand même limité. Il faut à la fois soit relâcher la loi SRU, soit métropoliser la loi SRU, soit métropoliser la ZAN, mais on est aujourd'hui à un carrefour où ces problèmes, qui ne sont peut-être pas des problèmes très glamours pour les candidats, devraient être un des enjeux principaux des prochaines élections présidentielles parce que c'est quand même un déterminant absolu de ce qu'on fait du territoire et les maires appliquent la loi.

Pour vous donner un exemple et pour avoir suivi les échéances précédentes, en 2017 personne ne s'est intéressé à la loi SRU, pourtant je peux vous dire qu'il y avait au moins un candidat que j'essayais de sensibiliser. Quand plus tard, j'entendais l'ancien Premier Ministre qui nous intéresse, qui est intéressant d'ailleurs, il vous dit : « Dans le raisonnement, tu as raison, mais c'est un totem », on est encore dans la politique des totems, c'est très compliqué. C'est pour ça que je crois qu'il n'y a malheureusement qu'un moment comme une élection nationale ou présidentielle pour essayer de... Seulement, qui voudra prendre des risques ? Si vous dites : « On modifie la loi SRU », cela veut dire que vous êtes contre le social, etc., c'est un peu comme la loi Littoral quand il s'est agi d'un peu la modifier, beaucoup disaient : « Ils veulent massacrer le littoral », c'est très compliqué politiquement d'agir.

Mais à l'échelle de la commune, on peut améliorer, mais je ne suis pas sûr qu'il soit possible de trouver de très bonnes solutions, pour la ZAN et pour la loi SRU qui sont liées d'ailleurs. C'est un paradoxe, la ZAN c'est au niveau de la commune et le PLU c'est au niveau de la Métropole, vous voyez la bêtise absolue ! La loi SRU, c'est au niveau de la commune aujourd'hui et le PLU c'est au niveau de la Métropole,

comment faire, ce n'est pas possible parce que je veux bien que le PLU(i) reste encore pendant un moment une addition des PLU voulus par les maires, mais ça, c'est intellectuellement complètement rétrograde. En réalité, pour un PLU(i) il faut avoir une stratégie métropolitaine, sinon à quoi cela sert-il ? Et si on l'a, ce n'est pas possible de laisser la loi SRU au niveau en dessous, donc il y a un vrai carrefour. Mais je comprends les préoccupations, on les vit, j'ai envie de dire, et ce n'est pas très honorable, on fait ce que l'on croit devoir faire, mais dans les limites que nous imposent les textes.

Quand je regardais l'évolution 2021 - 2024 par exemple, 0,12 % de consommation d'espaces, mais comme disait très justement François CORNILEAU, si on enlève la Crestade on passe à combien ? À la moitié, c'est vraiment résiduel. Là aussi, et il y a des choses qu'il faudrait peut-être modifier dans la loi, on est inscrit dans les logements sociaux au moment où l'on dépose un permis, après ça se fait ou ça ne se fait pas, il faut que ce soit inscrit au moment où c'est réalisé. De la même façon, on fait les statistiques 2021 - 2024, c'est la décision qui compte, ce n'est pas la réalisation, donc c'est un peu complexe. Je crois qu'il faut être à la fois prudent et humble dans cette affaire parce que c'est très compliqué.

C'était un rapport, il y a eu un débat, je vous demande un vote pour approuver simplement le rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 41 VOIX
4 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°24 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
Tarification des droits de place et occupations diverses du domaine public -
Ajout d'un tarif manège et autres attractions foraines à destination du jeune
public pour les animations de Noël

Mme RITONDALE : Merci, Monsieur le Maire. Pour être un peu plus festif, je vais vous parler déjà du manège de Noël. Afin de renforcer l'animation et la fréquentation du centre-ville, nous avons décidé d'installer un manège ou autres attractions foraines à destination du jeune public sur la place République. Et pour cela, nous sommes obligés de le faire avec une redevance qui sera de 20 euros la place pour la semaine.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°25 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Adoption du Règlement Intérieur relatif à la phase 3 de la Commission d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques liés aux travaux des avenues Gambetta, de Gaulle et des Îles d'Or

M. LE MAIRE : C'est l'adoption du Règlement Intérieur de la Commission d'Indemnisation, la troisième tranche. Vous savez que le budget est crédité de 500 000 euros.

C'est pour les commerces qui se trouvent avenue des Îles d'Or, de janvier à mars, pour une durée de 50 jours. Pour les commerces de l'avenue Gambetta sur une partie, de janvier à février 2024 pour une durée de 33 jours. Ça, c'est pour les réseaux.

Pour les travaux de surface, ce sont les commerces de l'avenue des Îles d'Or et les commerces de l'avenue Gambetta concernés de septembre 2024 à avril 2025.

Ils devront en temps utiles, donc au mois de mai, faire valoir leurs souhaits et leurs requêtes, comme l'ont fait les commerces dans les deux phases précédentes et ça s'est, je crois, assez bien passé. Pas d'observation ? Oui.

M. MARION : J'avais une question, Monsieur le Maire. Je ne sais plus si les commerçants qui sont impactés par plusieurs tranches de travaux sont recevables à souscrire à des demandes d'indemnisation par tranche. Je pense, par exemple, au Phénix qui a été impacté l'année dernière par les travaux d'un côté de son commerce et qui là est également impacté de l'autre côté par la troisième tranche. Est-ce qu'il est recevable ? Je ne me rappelle plus sur le règlement...

M. ISTACE : Une seule fois, il n'est pas dans le périmètre de la phase trois.

M. MARION : C'est ça, alors qu'il est directement impacté.

M. ISTACE : Si vous regardez la cartographie qui est annexée, vous vous apercevez que le Phénix est juste au-dessus...

M. LE MAIRE : Je ne dis pas qu'il n'est pas impacté, mais ce qu'il faut bien voir, c'est que cette indemnisation ne peut fonctionner que s'il s'agit de gênes exorbitantes. Pour le Phénix, il est sûrement gêné, mais il est gêné avec une terrasse qui a triplé depuis quelque temps.

M. MARION : Oui, je ne le conteste pas. C'est effectivement le caractère exorbitant de la gêne qui est hors périmètre et qui pourrait être indemnisée, elle est réelle, elle n'est peut-être pas exorbitante. Mais ça ne paraissait pas correspondre tout à fait à la réalité.

M. LE MAIRE : C'est vrai qu'il y a une frontière. En tout cas, c'est une bonne démarche qui commence à être imitée, il y a une deuxième commune dans le Var

qui s'y intéresse, c'est Saint-Raphaël. Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°26 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Travaux de réparation d'ouvrages, de rénovation et de restructuration de bâtiments - Lot : Travaux de ventilation - Accord-cadre à bons de commande - Relance - Mise en appel d'offres ouvert

M. GIRARDO : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande. Un appel d'offres ouvert avait été lancé en vue d'attribuer quatre marchés concernant des travaux d'entretien et de réparations de bâtiments relatifs aux plafonds suspendus, cloisons fixes et modulaires mobiles, doublage et étanchéité, mais également concernant des travaux de chauffage, de climatisation et de ventilation.

Le lot numéro un, fourniture et travaux de pose de plafonds suspendus, a été attribué à la SARL ALCA, pour un montant minimum annuel de 20 000 euros TTC et pour un montant maximum annuel de 800 000 euros.

Le lot numéro deux, étanchéité, au groupement conjoint SARL Saint-Cyr Étanchéité - SAS Pacamiante, pour un montant minimum annuel de 20 000 euros TTC et pour un montant maximum annuel de 800 000 euros.

Le lot numéro trois, travaux de chauffage et climatisation, à la SA SNEF, pour un montant minimum annuel 20 000 euros TTC et pour un montant maximum annuel de 900 000 euros TTC.

Pour le marché relatif au lot numéro quatre, travaux de ventilation, il a dû être déclaré sans suite. C'est la raison pour laquelle il convient de relancer une nouvelle procédure d'appel d'offres afin de pouvoir effectuer les travaux sur les systèmes de ventilation sur le Patrimoine Bâti présent et à venir de la commune d'Hyères en modifiant les montants minimum et maximum du marché. C'est toujours un accord-cadre à bons de commande passé pour une année renouvelable trois fois, pour :

- Un minimum annuel de 100 000 euros TTC au lieu de 20 000 euros TTC initialement,
- Un montant maximum annuel de 800 000 euros TTC au lieu de 600 000 euros TTC initialement.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°27 - COMMANDE PUBLIQUE - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL -
PARC AUTO - Fourniture de pièces détachées et accessoires pour l'entretien
des véhicules et engins - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel
d'offres ouvert**

M. GIRARDO : Afin d'assurer l'entretien des véhicules du parc automobile du Centre Technique de la commune d'Hyères, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'accords-cadres à bons de commande en vue d'attribuer le marché de fourniture de pièces détachées et d'accessoires automobiles.

Ces accords-cadres à bons de commande seront passés pour une durée d'une année, et renouvelables trois fois. Et cette procédure se compose de quatre lots séparés affectés des montants annuels suivants :

Lot numéro un : Fourniture de pièces neuves ou reconditionnées pour des véhicules :

- Un minimum de 20 000 euros TTC,
- Un maximum de 80 000 euros TTC.

Lot numéro deux : Fourniture de pièces détachées d'occasion pour l'entretien des véhicules :

- Un minimum de 5 000 euros TTC,
- Un maximum de 50 000 euros TTC.

Lot numéro trois : Fourniture de batteries pour véhicules automobiles :

- Un minimum de 500 euros TTC,
- Un maximum de 5 000 euros TTC.

Lot numéro quatre : Fourniture de pneumatiques, y compris chambres à air pour véhicules automobiles :

- Un minimum de 5 000 euros TTC,
- Un maximum de 30 000 euros TTC.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°28 - COMMANDE PUBLIQUE - GESTION FONCIÈRE ET
DOMANIALE - Concession sous forme de délégation de service public pour
l'exploitation d'activités de bains de mer sur le Domaine Public Communal -
Établissement de plage situé 2396 Bd Front de Mer / Plage Les Salins - Principe
du recours à une délégation de service public**

M. CORNILEAU : Merci, Monsieur le Maire. Le contrat de concession sous forme de délégation de service public du Kaïna Beach est arrivé à échéance, vous le savez. Le 31 décembre 2023 à la suite d'un jugement, l'attribution aux Voiles d'Or a dû être annulée et nous devons relancer la procédure de consultation pour renouveler l'exploitation de ce lot de plage.

Je vais me dispenser du rapport puisqu'il a été développé longuement en commission consultative des services publics locaux lundi, vous étiez quelques-uns dans cette assemblée à y participer. Il a été proposé à cette assemblée de renouveler une concession pour ce lot de plage. Et le Conseil Municipal, maintenant, doit se prononcer sur ce principe de recours à une délégation de service public. Juste pour vous dire que sur ce lot, l'objectif est :

- Un service de bains de mer avec exploitation d'un lot matelas et parasols,
- Un service de boissons et de restauration de plage accessoire aux bains de mer.

Le concessionnaire sera tenu de disposer et d'entretenir des installations sanitaires (toilettes et douches) dont une partie sera accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Le Concessionnaire sera tenu d'assurer la sécurité de la baignade. La commune percevra une redevance annuelle nette composée d'une part fixe et d'une part variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires.

Voilà en gros, Monsieur le Maire, ce que je pouvais dire sur cette relance.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observation ? Oui, Madame BURKI.

Mme BURKI : Merci, juste une précision. Effectivement, j'ai assisté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux donc il n'y a aucun problème, ce qui est proposé est très intéressant. J'avais émis l'idée d'avoir un peu plus de contrôle sur les établissements, contrôle « financier », et vous m'aviez répondu que bien sûr, on n'était pas là pour cela et que c'était très difficile de pouvoir le faire.

Cependant, il y a des communes qui, sur des sujets comme celui-là, font nommer un commissaire aux comptes indépendant, ça pourrait peut-être se faire, ça ne concernerait plus la commune à ce moment-là. On demanderait tous les ans aux délégataires de donner leur comptabilité avec une délégation supplémentaire...

M. LE MAIRE : Mais je pense que les pétitionnaires doivent avoir un commissaire aux comptes.

Mme BURKI : Ce n'est pas un commissaire aux comptes du pétitionnaire, c'est un commissaire aux comptes qui serait mandaté par la commune.

M. LE MAIRE : Oui, j'ai bien compris. Mais s'ils ne sont pas d'accord, on nomme un troisième commissaire aux comptes. Normalement, une charge de commissaire aux comptes fait qu'on a confiance en lui, je comprends ce que vous dites. D'ailleurs, vous avez posé une question qui est, je crois, relative aux cadeaux, et là, je crois qu'il faut être vigilant. Mais je pense que légalement, nommer un commissaire aux comptes qui contrôlerait un autre commissaire aux comptes, c'est difficile, il faut regarder.

Je mets aux voix pour cette concession en délégation de service public. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°29 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Val des Rougières - HLM Bellevue Bâtiment J - Gratuité de l'autorisation d'occupation de l'association Hyères Handi Basket

M. CORNILEAU : La commune loue à Var Habitat un logement situé au rez-de-chaussée du bâtiment J du Val des Rougières et l'a mis à la disposition de l'association Hyères Handi Basket.

L'autorisation d'occupation temporaire accordée à cette association pour ce logement arrivera à son terme le 1^{er} mai 2025 donc il faut prendre une délibération. Et considérant les activités et les missions de l'association, nous proposons d'accorder une mise à disposition à titre gratuit.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Il faudra simplement le mettre dans les avantages en nature des associations. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°30 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA BERGERIE - Parcelle cadastrée section EX n° 0066 formant le lot n°37 - Indivision DEJEAN - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

M. CORNILEAU : L'indivision DEJEAN est titulaire d'un bail emphytéotique conclu pour 70 ans à compter du 1er janvier 1962 pour le lot 37 du lotissement communal de la Bergerie. La parcelle, située au 40, avenue de la Sablière, supporte une construction à usage d'habitation ayant fait l'objet de travaux de changement de

menuiseries, de rénovation de la clôture, du changement du portail et de l'installation d'un poêle à bois qui ont obtenu une attestation de non-contestation de la conformité.

La deuxième commission a donné son accord préalable le 11 juin 2024. Le montant de l'ensemble des travaux dépasse le montant minimum demandé dans la délibération du 23 septembre 2022.

Il y a donc lieu d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail à 99 ans. Ce bail expirera dorénavant le 31 décembre 2053.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ?

M. EYNARD-TOMATIS : Juste une remarque. Pour un bail qui a été conclu en 1962, si on doit le poursuivre pendant 99 ans, ce n'est pas 2053 la fin.

M. LE MAIRE : 1952 alors. Je savais que « 62 » attirerait votre attention !

M. CORNILEAU : Effectivement, ce sera plutôt 2061.

M. EYNARD-TOMATIS : C'est pour vous montrer que je ne dors pas.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 44 VOIX
1 Ne prend pas part au vote : Monsieur Jean-David MARION

AFFAIRE N°31 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BOULEVARD
GÉNÉRAL KOENIG- Demande de constitution de servitude de passage de
câbles électriques sur une parcelle communale cadastrée section CZ n°0233

M. CORNILEAU : Vous vous rappelez certainement cette délibération qui avait été retirée par Monsieur le Maire à la demande d'une partie de l'opposition, c'est la servitude de passage de câbles électriques sur une parcelle communale cadastrée, et la somme avait été jugée trop modique.

Nous représentons cette délibération évidemment puisqu'il s'agit d'un intérêt général. Nous avons posé des questions à Enedis, nous avons fait les allers-retours nécessaires et la somme finalement est de 150 euros pour cette servitude.

M. LE MAIRE : On est allé au bout du bout !

M. CORNILEAU : Maintenant, on est au top du top concernant ces servitudes avec Enedis qui a un logiciel et le prix est calculé par l'outil « eplan » et validé par les instances contrôlant le contrat de concession. C'est donc un prix qui est déterminé au niveau national et qui est le même pour toutes les communes de France donc nous ne pouvons pas demander plus que ces 150 euros. Donc si vous nous autorisez, nous donnerons cette servitude à Enedis.

M. LE MAIRE : Madame PORTUESE.

Mme PORTUESE : Merci d'être allé au bout du bout, c'est vrai que ça ne fait pas une grosse somme, mais je vais voter pour.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°32 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Désaffectation et Déclassement d'une partie du Domaine Public communal - 2855, avenue Alfred Décugis

M. CORNILEAU : Monsieur le Maire a parlé tout à l'heure du projet pour la Maison Gensollen à l'Ayguade, il s'agit ici de deux délibérations qui vont permettre cet appel à projets.

La parcelle est située au 2855, avenue Alfred Décugis, d'une superficie de 802 mètres carrés supportant une maison de 127 mètres carrés et un garage de 14 mètres. Dans cette première délibération, il faut constater qu'elle n'est plus affectée à l'usage d'un service public ou à l'usage direct du public.

M. LE MAIRE : L'objectif étant de faire un appel à concurrence rapide pour des structures médicales ou paramédicales. Et d'autre part, d'affecter la totalité de la maison et il y aurait au fond du jardin 60 mètres carrés pour le CIL. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui.

Mme AGOSTA : Monsieur le Maire, merci. Nous avons bien compris que la commune voulait vendre la parcelle communale avenue Decugis pour que soit installée la maison médicale après avoir procédé à sa désaffectation et à son déclassement aux Domaines publics. Ce préalable est obligatoire si elle veut le vendre pour faire passer le bien du domaine public par nature inaliénable dans le domaine privé qui est, lui, cessible.

On ne peut bien sûr que se réjouir d'une installation d'un centre médical supplémentaire sur notre commune eu égard à la situation sanitaire actuelle très dégradée. En effet, la fermeture de la clinique Sainte-Marguerite, mais pas seulement, il y a celle du centre médical de La Villette, outre le départ en retraite de plusieurs médecins hyérois qui ont entraîné une situation plus que difficile de l'offre de soins pour la population. Alors même, il faut le savoir, qu'une importante partie de celle-ci n'a pas de médecin traitant et que les délais de rendez-vous auprès des spécialistes, quand on arrive à les avoir, relèvent du parcours du combattant. C'est donc une excellente nouvelle toute proportion gardée, car la nouvelle maison médicale ne permettra certes pas de résoudre la crise sanitaire actuelle qui touche notre ville.

Pour autant, c'est le procédé qui nous interpelle. Pourquoi vouloir désaffecter et déclasser ce bâtiment alors même que la vocation de sa destination est l'ouverture d'une maison médicale avec l'accueil du public, c'est donc de l'intérêt général ? Pourquoi s'orienter vers une vente alors qu'on aurait pu imaginer un tout autre montage pour que la Ville puisse rester maître de la destination du lieu ? Ainsi à Porquerolles, les locaux de la Maison du Commandant sont mis à la disposition des médecins. Pourquoi ne pas avoir privilégié le même procédé à l'Aiguade ?

Vous indiquez dans la délibération suivante que la nature du projet présenté fera partie des critères dans le choix de l'acquéreur. Moi, je vous rappelle les termes de l'article 544 du Code civil qui nous dit que « la propriété est le droit de jouir du bien et de disposer des choses de la manière la plus absolue ». Ça veut dire qu'une fois que la vente est intervenue, l'acquéreur retrouvera son entière disposition du bien en sa qualité de propriétaire. Et la commune ne disposera plus d'aucune garantie pour l'empêcher ensuite de revendre son bien, si d'aventure il décide de ne plus maintenir la maison médicale à plus ou moins long terme, ça pourra se faire deux ans, trois ans, quatre ans après, on ne sait pas. Elle ne sera plus alors maître décisionnaire, elle perdra le contrôle du projet avec un risque de disparition.

Je vous dis ça pourquoi ? Parce qu'il y a eu des jurisprudences sur des communes qui ont vendu des biens, par exemple à usage ou destination d'une crèche, et après le propriétaire n'en a plus fait une crèche alors qu'est-ce qu'il s'est passé ? La commune a bien essayé d'attaquer la vente du bien ou de demander l'annulation par le fait de la destination qui n'avait pas été préservée, mais on part sur cinq, six, sept ans de procédures.

Nous, nous considérons que ce n'est pas la bonne solution, nous déplorons pour notre part la perte du patrimoine de la Ville, où nous avons de multiples fois vu avec le budget. Nous avons évidemment compris que le choix de la vente était sans doute fait pour privilégier le fait que la charge de la rénovation pèsera sur l'acquéreur, mais au regard de la nécessité impérative de maintenir de façon pérenne les activités médicales à Hyères, compte tenu de l'état des finances de la Ville mainte fois vantées et c'est une excellente chose, nous considérons que la Ville est tout à fait capable d'assumer des travaux de rénovation du bien immobilier et il nous semble que la commune doit rester propriétaire de ce bien. Quand on a voté un budget de presque 24 millions pour la seule rénovation de l'Espace 3000 ou d'autres affectations, par exemple la rénovation du site d'Olbia, que représentent à côté des travaux plus modestes de la maison de l'Aiguade, 127 mètres carrés, au regard de la sauvegarde de la santé des Hyérois ?

De plus, le découpage incompréhensible de la parcelle, qui nous est présenté ici, réduit d'autant plus la possibilité d'agrandir le bâtiment actuel ce qui est d'autant plus dommage que cela aurait permis d'élargir l'offre de soins à des professionnels de santé complémentaires ou à des activités associées. Dès lors, la Ville peut parfaitement, pour autant que sa politique le décide vraiment, rénover le bâtiment actuel, en garder sa maîtrise foncière et le mettre directement en location auprès des

professionnels de santé afin de garantir définitivement la teneur de cette maison médicale sans aucun risque de disparition pour le quartier et les Hyérois. J'ajoute que d'autant plus que j'imagine que les Ayguadois sont très attachés eux-mêmes à leur patrimoine, donc on ne comprend pas cette décision de vendre à tout prix cette parcelle alors que ça fait peser un risque pour la sécurité, le maintien de cette maison médicale qui, encore une fois, est très importante pour le quartier et pour la ville.

M. LE MAIRE : Merci, Madame. Oui, Monsieur CUNEO.

M. CUNEO : Merci, Monsieur le Maire, je vais rejoindre un peu les propos de ma collègue. Nous nous interrogeons tout d'abord sur le principe même de ces deux délibérations. Certes, vous entendez lancer un appel à candidature en vue de la création d'une structure de soins dans le domaine médical, mais pourquoi se hâter à faire acter dès aujourd'hui la désaffectation et le déclassement de la parcelle pour ensuite vous donner la possibilité de la vendre ? Ne pouvions-nous pas dans un premier temps lancer la consultation, puis attendre de voir ce que ça pouvait donner ? À savoir : est-ce qu'il y a des candidats, est-ce que le projet serait éventuellement viable parce que vu l'état de la maison, je pense que ce n'est qu'un projet de reconstruction qui peut être envisagé, ce qui risque d'être très onéreux.

Sur l'opportunité de vendre, on s'interroge également. La Ville est donc propriétaire des parcelles 161 et 162, donc pour une surface totale de 2 240 mètres carrés, et vous envisagez de vendre la parcelle 161. Et là, je dirais que vous vendez le bon, et la commune conserve le mauvais puisque la parcelle conservée par la Ville, la 162, bien que constructible dans le cadre du PLU est, aux trois quarts, classée en espace boisé classé. Espace boisé classé, c'est une zone dans laquelle on ne peut rien faire, rien construire, on ne peut même pas déposer des chalets comme c'est le cas sur une partie aujourd'hui. Et donc le petit quart qui reste, Monsieur le Maire, vous entendez y installer, pour y accueillir notamment le CIL, je cite : « Un local de 65 mètres carrés de type mobil-home habillé qui se fondera dans le paysage ». Concevez que cela ne fasse pas rêver et que nos associations méritent mieux qu'un équipement de camping.

Sur le projet enfin, en bon père de famille et dans l'intérêt patrimonial de la commune qui possède là un foncier exceptionnel, je tiens quand même à insister sur ce point, situé à deux pas de la mer, il conviendrait selon nous de conserver l'unité de la parcelle. Et que la Ville y fasse, par exemple, construire un bâtiment largement ouvert sur la magnifique pinède et destiné à recevoir dignement les diverses associations, la mairie annexe, pourquoi pas éventuellement y loger des médecins, comme ça a été indiqué tout à l'heure, ce qui a été fait sur Porquerolles.

Donc pour ces raisons, nous voterons contre, car on considère que l'intérêt de la Ville ne va pas dans ce sens.

M. LE MAIRE : Pardon ?

Mme AGOSTA : Je disais, Monsieur le Maire, qu'on votera contre aussi.

M. LE MAIRE : Oui, j'avais compris, je ne mets pas en doute votre cohérence. Pour tous ceux qui sont allés, comme je le fais depuis 25 ans, participer à des repas, des bouillabaisse, des choucroutes dans la pinède de l'Aiguade, je crois qu'il ne faut pas attaquer avec trop de vulgarité la partie gardée par la commune parce que c'est la partie qui compte pour les habitants de la commune et pour les Aiguadois. Plus que la maison, c'est cette pinède où sortent toutes les associations, les anciens souvent, de la commune donc je ne vois pas la dimension péjorative. Je crois au contraire que nous avons voulu préserver toute la pinède, y compris une partie complémentaire dans le prolongement de la maison qui pourrait même être une entrée secondaire.

Dire qu'on n'aménage pas des mobil-homes ou je ne sais pas le terme que vous avez employé...

M. CUNEO : Je cite ce que vous avez dit, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Il y a des choses extrêmement prestigieuses en termes de mobil-home, tout le monde ne réalise pas des immeubles à travers Bouygues et beaucoup d'autres, il peut y avoir des conteneurs magnifiques et je peux vous dire que toutes les grandes plages privées aujourd'hui, ce sont des conteneurs. Donc on mettra un conteneur magnifique en parfait accord avec le CIL de l'Aiguade qui est fou de joie à cette hypothèse, ce sera au fond du jardin, là où il y avait déjà un bâtiment, des toilettes publiques qui seront rénovées, on a déjà refait la cuisine. Vraiment au niveau des activités et des festivités du CIL et des habitants, c'est gagnant.

Après, il y a la maison. Nous avons déjà lancé un appel à candidature, on s'est planté, on n'a pas eu de proposition convenable d'autant plus que ce n'est pas constructible tous azimuts. Et puis, on n'a pas du tout envie de voir cet espace-là construit de façon systématique. Et tous les contacts qu'on a eus depuis, et depuis quelques mois sinon quelques années, convergent vers le fait que les médecins ou les professions paramédicales qui viendraient s'installer souhaitent acheter, souhaitent être propriétaires des lieux. Parce qu'entre nous, Madame AGOSTA, ce n'est vraiment pas une question d'argent, on n'est pas là en train de vouloir vendre ce bien pour avoir un million, on s'en fiche complètement. Le problème, c'est de retenir des médecins ou des candidats qui ne veulent qu'acheter, c'est ça la difficulté. Il n'y a plus de médecin à l'Aiguade, on veut un médecin à l'Aiguade, c'est plébiscité par les Aiguadois, on a des difficultés un peu partout sur les médecins sur la côte, on a la volonté d'en installer un véritable dans les locaux de l'ancienne mairie à La Capte, par exemple, à chaque fois on essaie de progresser. La différence avec Porquerolles, c'est qu'on a construit nous-mêmes à Porquerolles et on n'allait pas vendre à un médecin d'autant plus que c'était au-dessus d'un bâtiment public qui était la salle de la Maison du Commandant.

Donc là, ce n'est pas un choix monétaire, honnêtement, on a rapporté aujourd'hui le compte administratif et présenté le budget primitif, il n'y a pas de problème. Mais

c'est la volonté de trouver dans de bons délais, parce que la demande est pressante et permanente, un médecin qui vienne s'installer et/ou des professions paramédicales, c'est tout, l'objectif est celui-là.

M. CORNILEAU : On peut préciser, Monsieur le Maire, que pour La Capte, on a un mal fou à trouver des médecins puisque l'appel à projets est une procédure longue et du coup, ça les décourage tous, donc on en est là aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Il y a un élément qui me paraît intéressant à être introduit, Madame AGOSTA, mais on va vérifier, je ne suis pas compétent juridiquement de ce point de vue.

Mme AGOSTA : J'ai regardé, Monsieur le Maire, la jurisprudence et je suis tombée sur cette jurisprudence de la crèche.

M. LE MAIRE : Mais, Madame, je ne conteste pas, je vous prends à témoin, je demande conseil et on va faire une analyse juridique. Pourquoi ne pas introduire dans l'appel à candidature le fait qu'il ne pourra pas y avoir de changement de destination pendant, par exemple, 15 ans ? Cela veut dire que, nous, on sera bien obligés de donner une destination qui sera médicale et paramédicale, et que ça bloquera toute velléité pendant 15 ans, c'est ce qui attire ma réflexion, donc ça peut être une modalité.

M. CUNEO : Dans ce sens-là, Monsieur le Maire, pourquoi ne pas prévoir un zonage particulier dans le PLU ?

M. LE MAIRE : Parce que le PLU, c'est 2028 et ça, on va l'affecter dans un an.

M. CUNEO : Dans l'attente, mais après...

M. LE MAIRE : Oui, après pourquoi pas, ça ne me gêne pas, il n'y a aucune autre intention que celle-là. Simplement sur la parcelle, il y aura donc une zone naturelle et une zone... on verra. Mais déjà, mettons-le dans l'appel à candidature si l'on peut, et au lieu de 6 ans, mettez 15 ans, mettons le maximum en tout cas, je ne sais pas. Oui ?

Mme BURKI : Monsieur le Maire, juste une chose. Si nous gardons cet espace pour en faire une maison médicale pluriprofessionnelle, que ça reste dans le giron de la Ville, nous aurons des aides pour cela, les médecins auront des aides pour cela. Alors que s'ils achètent, effectivement personne ne peut les contraindre à garder une maison médicale. On a vu en un autre temps quelqu'un racheter une clinique et la revendre l'année d'après pour en faire des immeubles, ce n'est pas chez nous, mais ça existe.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas chez nous et la réponse que je viens de faire sur les 10 ans, c'est pour dans 11 ans le PLU.

Mme PORTUESE : Merci, Monsieur le Maire. L'idée de mettre sur l'appel d'offres « changement de destination », je pense que c'est vraiment une très bonne chose.

Dans ce cas-là, pourquoi ne pas mettre « changement de destination et changement d'usage » ? Ce n'est pas la même chose, c'est-à-dire que la destination est reliée au bien et l'usage à la personne, donc ça conforterait.

M. LE MAIRE : Tout ce qu'on peut bétonner là-dessus, il n'y a pas de problème.

Mme PORTUESE : Et j'ai une question. Vous disiez que le CIL était partant, mais j'imagine que vous l'avez consulté et que vous avez une approbation totale du CIL.

M. LE MAIRE : Oui, l'Ayguade attend ça. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Très bien, il faut bien noter les votes, c'est un sujet important. Voilà un sujet important qui est une décision pure de créer une maison médicale plus une maison pour le CIL, il y en a qui sont contre en l'état, nous, on ne l'est pas.

Mme AGOSTA : Monsieur le Maire, on n'est pas contre la maison médicale, on est contre la vente de ce bien.

M. LE MAIRE : Madame, c'est ce que j'ai dit, en l'état vous êtes contre.

Mme AGOSTA : Pas du tout, ne nous faites pas dire ce qu'on n'a pas dit, on est pour la création d'une maison médicale à l'Ayguade. Les médecins hyérois rentrent à 22 ou 23 heures, ils sont saturés, ils sont exsangues, la plupart sont au bord de la crise de nerfs, Monsieur le Maire, donc il faut quand même le comprendre, on est pour la maison médicale. On est justement tellement pour qu'on ne veut pas que vous vendiez cette maison pour garder la maîtrise de ce bien, ce n'est pas du tout la même chose, ne me faites surtout pas dire ce que je n'ai pas dit. Moi, je le vis au quotidien tous les jours, je suis mariée à un médecin qui rentre à 22 h 30 tous les soirs et tous les confrères sont dans la même situation à Hyères.

M. LE MAIRE : Madame, permettez que ce ne soit pas un monologue.

Mme AGOSTA : Ce n'est pas un monologue, Monsieur le Maire, la situation médicale actuelle à Hyères est extrêmement difficile, il faut en être conscient.

M. LE MAIRE : Quand je dis « en l'état », c'est pour respecter ce que vous avez dit. Quand vous évoquez la situation délicate sur le plan médical à Hyères, je crois que vous aurez l'honnêteté intellectuelle de penser que les problèmes de tarification qui ont fait fermer Carré Vilette, personne ici n'en est responsable. Et pour l'incendie de Sainte-Marguerite, personne ici n'en est responsable, par contre si ça rouvre, il y aura peut-être des responsabilités. Donc stop, ne faisons pas d'amalgame.

Mme AGOSTA : Je n'en fais pas, Monsieur le Maire, de l'amalgame.

M. MARTIN : L'amalgame, ce n'est pas nous. Nous, on est pour la maison médicale, simplement on veut garder la propriété des lieux, c'est tout.

M. LE MAIRE : Mais à partir du moment où aucun médecin ne veut louer, on aura la maison médicale dans trois ou quatre mandats quand vous serez élu. Par contre je

vais vous dire, essayez d'éviter dans la mesure du possible, pour l'instant, de transformer cet hémicycle en arène électorale. Il n'y a pas eu une intervention depuis le début qui ne soit pas teintée d'arrière-pensées électorales.

Mme AGOSTA : Ce n'est pas vrai...

M. LE MAIRE : C'est vrai, je le passe au Stabilo, c'était caricatural donc essayez sans crier de faire en sorte que l'intérêt général soit préservé jusqu'à ce que vous puissiez vous livrer à toutes les fantaisies en période électorale, certains seront là pour corriger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°33 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - VENTE PROPRIÉTÉ COMMUNALE - Aliénation de la parcelle communale située 2855 avenue Alfred Decugis cadastrée section IL n°0161

M. CORNILEAU : Oui, Monsieur le Maire. La première délibération, il s'agissait de constater la désaffectation matérielle de la parcelle et de prononcer le déclassement du domaine public communal. Et il s'agit dans celle-ci de se prononcer favorablement pour le principe de mise en vente de la parcelle.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Abstention ? Contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 36 VOIX

7 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Véronique BERNARDINI, Monsieur Laurent CUNEO, Monsieur Patrick MONPATE.
2 ABSTENTIONS : Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE N°34 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRES - Voies privées - Allée de la Plaine - Impasse Selloana - Modifications administratives des voies

Mme RITONDALE : En délibération le 28 février, le Conseil Municipal a accepté les dénominations proposées par l'aménageur dans le cadre de son programme « Les Sensorielles ».

Et dans le cadre des aménagements finaux des voies, des modifications d'implantation et de sens de circulation de celles-ci ont été nécessaires et impliquent de rectifier les éléments administratifs précisés dans la délibération. C'est-à-dire qu'on est obligés de faire une deuxième sortie, il y a un autre sens de circulation, donc on est obligés de mettre une autre adresse donc, c'est la Selloana.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ? Pas d'opposition. C'est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°35 - CITOYENNETÉ - Régie à autonomie financière - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Désignation du Directeur - Modification

Mme RITONDALE : Le Conseil Municipal a décidé de la création d'une régie à autonomie financière de construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières et en a approuvé les statuts par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2020.

Ces statuts, en leur article 8, prévoient que la régie est administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal par un Conseil d'Exploitation et son Président ainsi qu'un Directeur. Le Maire nomme le Directeur, après sa désignation par le Conseil Municipal sur sa proposition, dans les conditions prévues. Suite à la demande de disponibilité de Madame Julie LUCIANI, attaché territorial, Directeur de la régie, il convient d'approuver la désignation d'un nouveau directeur qui s'appelle Madame Jessica LEROY et qui aura donc la qualité de Directeur de la régie à autonomie financière de construction et vente de caveaux.

M. LE MAIRE : Merci, je mets aux voix. Qui est pour ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°36 - DIRECTION DE L'ÉDUCATION JEUNESSE - Fermeture de l'école Jules Michelet et modification de la carte scolaire

Mme MARINO : Merci, Monsieur le Maire. Après un avis défavorable de la commission de sécurité, et par principe de précaution, l'école primaire Jules Michelet a été provisoirement fermée en décembre 2023. Les élèves ont ainsi été répartis sur deux écoles voisines : Paul Long et Jardin d'Orient. L'intégration des enfants n'a engendré aucune difficulté particulière, ces sites disposant de locaux adaptés et disponibles.

La commune, observant une diminution constante et conséquente du nombre d'élèves scolarisables dans le périmètre de l'école Michelet (166 en 2004, soit une diminution de près de 40 % en 2024) et étant soucieuse de préserver la mixité sociale, a alors proposé dans un premier temps aux parents d'élèves concernés puis, dans un second temps, au Conseil d'école, deux possibilités :

- Premier scénario : les deux classes maternelles de l'école Michelet intègrent définitivement l'école maternelle Jardin d'Orient et les quatre classes élémentaires réintègrent les locaux rénovés de l'école Michelet,

- Deuxième scénario : les deux classes maternelles et les quatre classes élémentaires de l'école Michelet intègrent respectivement et définitivement la maternelle Jardin d'Orient et l'école élémentaire Paul Long.

Lors des échanges, il a été indiqué que les effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire 2025 - 2026 sur le secteur Michelet étaient évalués à un maximum de 61 élèves d'âge élémentaire. Cette prévision d'effectifs a par ailleurs été confortée par les éléments de la Division de l'Organisation Scolaire de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Des parents d'élèves ont alors interrogé le service éducation sur l'opportunité de rejoindre l'école Michelet et sur la possibilité de bénéficier de dérogations afin que les enfants poursuivent leur scolarité sur l'école Paul Long. La pertinence de rouvrir une école de seulement quatre classes a alors été abordée en Conseil d'École, d'autant plus que le risque de subir par la suite, et au vu de la diminution des effectifs, une fermeture de classe était important. La concertation s'est ainsi conclue au niveau des parents par une parité dans le vote, alors qu'un Conseil d'école extraordinaire a largement plébiscité le rassemblement des élèves sur l'école élémentaire Paul Long, et donc la fermeture de l'école Michelet.

Conformément à l'article L212-1 du Code de l'Éducation, l'avis de Monsieur le Préfet sur la fermeture de l'école Michelet a été sollicité par courrier en date 6 février 2025 et un retour favorable a été réceptionné par la commune par courrier en date du 13 mars 2025.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de se prononcer, conformément à l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la fermeture de l'école Michelet et sur la modification de la carte scolaire correspondante qui permettra d'intégrer le secteur scolaire Jules Michelet dans le périmètre des écoles Paul Long, Jardin d'Orient, Anatole France, Françoise Dolto et Îles d'Or.

M. LE MAIRE : Merci. Des interventions ?

M. MARTIN : C'est obligatoire, fermer une école, ce n'est jamais arrivé depuis... Donc, Monsieur le Maire, enfin la vérité tombe et avec elle, sa délibération. Monsieur le Maire, vous avez fait le choix de fermer définitivement l'école Michelet, vous fermez définitivement une école aux locaux chargés d'histoire, fierté de la troisième République et qui fait totalement partie de l'identité hyéroise.

Après l'avoir abandonnée au point que dans un premier temps, le manque d'entretien a probablement entraîné sa fermeture provisoire, vous l'avez démembrée en organisant une sorte de reclassement à la découpe des classes sur deux écoles : Paul Long et Jardin d'Orient. Bien sûr pour arriver à la fermeture définitive, vous vous êtes couvert avec une pseudo consultation démocratique sans véritablement en

respecter les formes d'ailleurs, alors que la décision de cette instance, le Conseil d'école, relevait de l'exceptionnel et entraînait de lourdes conséquences.

Vous vous êtes même engagé à ce qu'il n'y ait pas de fermeture de classe pour faire pencher la balance en faveur de cette fermeture fusion. Au vu des remontées d'effectifs pour 2025, permettez-moi d'en douter. La concertation a donc été bâclée, car l'objectif, celui de la fermeture définitive de Michelet, école d'un quartier prioritaire politique de la ville, était assigné par avance.

En vérité, faute d'élèves et d'ailleurs on peut s'interroger sur votre assertion concernant la belle attractivité de la ville, vous avez fait le choix de regrouper des écoles sans en assumer le poids politique. Alors je réaffirme ici le ressenti de beaucoup d'Hyérois, cet établissement a été sacrifié sous prétexte de motifs de sécurité avancés à dessein. Pourtant, vous auriez pu procéder autrement avec transparence et responsabilité. Mais une fois de plus, vous avez préféré procéder par grenouillage.

Alors oui, vous pouvez fermer Michelet. Oui, vous pouvez fermer le bâtiment, mais vous ne pouvez pas effacer son héritage surtout avec votre mode opératoire qui n'est absolument pas digne de la situation.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération, plus pour la forme déplorable avec laquelle vous avez géré ce dossier que sur le fond avec lequel nous aurions pu être éventuellement d'accord si vous aviez un tant soit peu respecté l'intelligence collective qui, sur cette affaire comme pour beaucoup d'autres, a été totalement méprisée. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Attendez. Vous ne pensez pas que j'ai l'appréhension de vous répondre, à la bordée d'insultes que vous déversez sur moi comme si j'avais je ne sais quel intérêt à fermer l'école Michelet, comme si c'était vraiment un crime devant l'humanité hyéroise, mais vous plaisantez ? Vous dites qu'il n'y a pas eu de concertation. La concertation a été exemplaire, permanente, peut-être pas avec vous mais ce n'est pas un problème, avec les enseignants, on a fait un Conseil d'école, on a fait voter, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse de mieux ?

M. MARTIN : Respecter les délais de réunion du Conseil d'école déjà par exemple.

M. LE MAIRE : Ne faites pas du formalisme primaire pour essayer d'être bête. La réalité, c'est quoi ? Et c'est là que quelqu'un comme vous...

M. MARTIN : Mais on est d'accord sur la réalité, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Attendez, laissez-moi parler ! Vous, vous m'insultez et je vous laisse parler, moi, je ne vous insulte pas, laissez-moi parler. Quelqu'un comme vous qui êtes dans l'enseignement devrait être responsable sur un certain nombre de choses. Nous avons une baisse permanente et de plus en plus forte des effectifs scolaires en France. Arrêtez vos commentaires, on n'est pas en stéréo. Nous avons une baisse significative à Hyères, même si elle est aujourd'hui contenue, et encore plus dans la

vieille ville comme ça a été souligné, et pour quelle raison ? Parce que dans la vieille ville, il y a une substitution de populations plus riches, plus anciennes et plus âgées à des populations plus populaires et plus nombreuses, donc moins d'enfants, et que d'autre part il n'y a aucune possibilité de construction, sinon quelques bâtiments vacants, donc cette chute va se poursuivre.

On s'est retrouvé dans une situation quand il y a eu cet accident, on ne se serait pas posé de questions s'il n'avait pas eu lieu, mais elle se serait posée toute seule, où l'on se trouve avec 60 élèves pour 4 classes et avec déjà des possibilités de demande de dérogation pour aller à Paul Long. C'est vrai que sur le moyen terme, le service éducation de la commune nous parle de cette affaire depuis cinq à dix ans en permanence et c'est vrai qu'on s'est dit : on est à un carrefour où il faut faire un arbitrage. Cet arbitrage, sans doute par faiblesse ou par lâcheté, j'ai voulu que ce soit les parents et les enseignants qui le fassent parce qu'il aurait pu être fait différemment dans la logique des choses. Il a été fait, nous allons dans cette direction et d'ailleurs, tout se passe pour le mieux dans le meilleur des mondes à l'école Paul Long où nous avons mis les moyens qui étaient requis.

Un problème que vous pourriez évoquer plutôt que de rappeler la mémoire historique de Michelet, c'est de se dire : il ne faut pas que ce lieu, qui est un lieu au cœur de la vieille ville et qui est un bâtiment exceptionnel, soit abandonné comme le furent en leur temps Saint-Paul, le Lavoir, la Maison du Commandant, la Banque de France. Nous, ce n'est pas notre politique donc il faut lui redonner vie et on a pris des initiatives dès cet été puisqu'il y aura des masters classes de l'Institut national de la Mode, il y aura une quarantaine de jeunes qui viendront, pas dans la partie qui mériterait des travaux, mais dans la partie du gymnase qui sera un peu améliorée. Avec comme parrain de cette ouverture Monsieur CASTELBAJAC, c'est-à-dire que c'est quelque chose d'intéressant et de sérieux. Et peut-être qu'un jour, entre autres hypothèses, ça peut devenir un lieu et un Institut national de la Mode et il faudra y réfléchir.

L'intention n'est pas de le laisser vacant, mais aujourd'hui en matière scolaire quand on connaît l'évolution de la pyramide scolaire inéluctable, je crois qu'aujourd'hui les enfants se trouvent mieux à Paul Long, où il y avait six ou sept classes vacantes. Je rappelle que si l'on n'avait pas fait ce changement, on aurait eu des classes à trois ou quatre niveaux. Pédagogiquement, je ne rentre pas dans le débat, vous êtes beaucoup plus compétent que moi à ce niveau de l'éducation, mais si l'on veut éviter trois ou quatre niveaux, c'est peut-être mieux. Voilà, là, j'ai tout dit, après vous pouvez...

M. MARTIN : Monsieur le Maire, est-ce que je vous ai dit qu'il ne fallait pas la fermer, l'école bien sûr... ?

M. LE MAIRE : Ne vous amusez pas comme ça, vous essayez de me provoquer, ne vous amusez pas comme ça, Monsieur.

M. MARTIN : Vous n'écoutez pas ce que je vous ai dit.

M. LE MAIRE : Amusez-vous dans les réseaux sociaux, laissez-moi tranquille.

M. MARTIN : Je vais vous laisser tranquille parce que de toute façon vu que vous n'entendez pas ce qu'on vous dit...

M. LE MAIRE : Non, je ne peux l'entendre. Vous avez fait votre numéro sur l'école Michelet, je passe au vote. Qui est pour ?

Mme BERNARDINI : J'avais une question...

M. LE MAIRE : Non, stop, tu me le diras en privé. Allez, vas-y.

Mme BERNARDINI : Je voulais juste poser une petite question sur le devenir de l'école, vous en avez en partie parlé. Mais si je me posais la question si ce n'était pas intéressant de la garder dans le giron de l'éducation pour peut-être essayer d'y faire une école de la deuxième chance ou essayer de travailler plutôt sur ces sujets-là.

M. LE MAIRE : Rien n'est exclu. Je rappelle que cette école a 1 800 mètres carrés, rien n'est exclu. Nous, on a eu cette opportunité, je trouve que ça a de l'allure d'avoir l'Institut de la Mode dans ce lieu. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 41 VOIX
4 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°37 - DIRECTION ÉDUCATION JEUNESSE - Motion en faveur de la
réintégration des écoles Val des Pins et Excelsior dans le dispositif Réseau
d'Éducation Prioritaire (REP)

Mme MARINO : Merci, Monsieur le Maire. L'école maternelle Val des pins et l'école élémentaire Excelsior sont sorties du dispositif de Zone d'Éducation Prioritaire en 2015 suite à une nouvelle répartition des REP. Le collège Marcel Rivière dont ils dépendent, a une plus grande mixité sociale que ces deux établissements, il a donc été déclassé. Ces deux écoles sont des écoles dites « orphelines » puisque leurs élèves sont en très grande partie issus de milieux défavorisés. Ils habitent pour la plupart dans un QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville), tel que défini par l'État (quartier du Val des Rougières).

D'ailleurs, si on se réfère à l'Indice de Position Sociale de 2024 qui permet de connaître l'environnement socioculturel des élèves d'un établissement scolaire et tient compte des CSP, des diplômes, des activités culturelles et de l'investissement des parents, ils se situent à 80,3 alors que le collège Marcel Rivière est à 88,7 et que la moyenne des écoles classées en REP est de 84. Il est à noter que cinq écoles toulonnaises sont en REP ou REP+ avec un meilleur indice que celui de nos

deux écoles. Le Val des Pins, par exemple, est à 100 % d'enfants issus des quartiers défavorisés, je crois que les écoles de Toulon étaient autour de 20 % et quelques.

Les autres indices du collège sont les suivants :

- Le taux d'élèves boursiers : 37,6 (45,7 en 2024),
- Le taux de redoublants en fin de sixième 0,9,
- Le taux de familles habitant en QPV : 23,7%.

L'école Excelsior compte également une classe ULIS de dix élèves, dont deux élèves à profil autistique sévère, et bénéficie d'une enseignante UPE2A qui intervient auprès des élèves allophones de l'école et d'une enseignante MECT qui permet de faire de la remédiation par rapport aux items échoués des évaluations nationales. Le nombre d'équipes éducatives est conséquent, il était de 32 sur l'année scolaire 2023 - 2024, il est de 21 à la moitié de l'année scolaire 2024 - 2025. De nombreuses familles ont un suivi AEMO (action éducative en milieu ouvert), cela permet d'apporter aide et conseil aux familles, les enseignants travaillent en relation étroite avec les éducateurs pour le bien des familles. Le directeur de l'école Excelsior participe aux réunions du PRE (Programme de Réussite Éducative) une fois par mois pour évoquer les situations familiales précaires et permettre un suivi des élèves de l'école. De nombreuses familles de l'école sont orientées vers le PRE.

L'école Val des Pins subit quant à elle un climat anxigène, des dégradations régulières, des groupes de « guetteurs » qui s'installent dans les escaliers, empêchant l'accès à l'école, 12 incidents ont été recensés en 2023 et 2024 sur cet établissement.

Ces écoles sont inscrites dans le dispositif Réseau Égalité des Chances et Territoires et Cité Éducative, mais le temps de concertation de 48 heures n'est pas suffisant pour réfléchir à l'élaboration des projets communs pour favoriser la réussite des élèves et le suivi de leurs parcours. Les équipes enseignantes, d'animation et les ATSEM, ont réussi jusqu'ici à préserver au mieux les chances de réussite de chacun grâce à leur stabilité, leur motivation et leur cohésion, mais les conditions de travail se dégradent au détriment des élèves.

Réintégrer le dispositif REP permettrait de dédoubler les classes, donner plus de temps de concertation aux équipes, des moyens financiers accrus et une reconnaissance de l'investissement des équipes. C'est pourquoi on vous demande de nous autoriser à demander au Directeur académique des services de l'Éducation nationale de proposer la réintégration des écoles Excelsior et Val des Pins dans le dispositif.

M. LE MAIRE : Merci. Des observations ? Excusez-moi, Monsieur.

M. EYNARD-TOMATIS : Merci, Monsieur le Maire. Vous dites qu'en fait à l'école Val des Pins, il y a des problèmes de dégradation réguliers, la présence de guetteurs, etc. Je n'ai pas bien saisi comment le fait de réintégrer le REP permettra de lutter efficacement contre ces problèmes de sécurité.

M. LE MAIRE : Non, ça ne supprime pas les causes, mais ça donne des moyens supplémentaires. Les causes sont dues au logement, à l'immigration, à tout ce que vous voulez. Les moyens permettront une meilleure intégration.

Mme MARINO : Dédoubllement des classes, augmentation des salaires des enseignants, des conditions de travail améliorées et un suivi médicosocial éducatif plus ferme.

M. LE MAIRE : On ne peut pas laisser aller. C'est totalement injuste, si vous êtes dans un quartier absolument sinistré avec la pauvreté maximale. Par exemple dans un certain nombre de classes où il y a une proportion très élevée de jeunes issus de l'immigration en situation de précarité aussi, donc je pense que c'est une demande pertinente.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°38 - ÉVÉNEMENTIELLE - 2ème édition du Festival Ambiances Urbaines - Convention de partenariat avec l'association « Nektaar »

Mme BUTTAFOGHI : Merci, Monsieur le Maire. Juste pour remettre un peu dans le contexte, il y a un an à peu près nous avons rencontré, avec Nicolas ISTACE, cinq jeunes garçons entre 18 et 19 ans qui sont venus nous voir, qui ont presque forcé la porte symboliquement avec la volonté de dynamiser, de faire bouger les jeunes et surtout de faire bouger les jeunes des quartiers en leur proposant des animations, donc on a essayé de les accompagner au mieux.

La première étape a été de leur permettre de faire une émission de radio, qu'ils font aujourd'hui régulièrement sur Radio Côte Varoise dont la thématique est la musique, la culture urbaine. Et à l'occasion de la deuxième édition du Festival Ambiances Urbaines, l'association « Nektaar », puisqu'ils se sont constitués en association, nous a proposé sa participation à l'évènement par l'organisation de l'animation appelée « Open Mic », tout le monde sait ce que c'est, j'imagine, scène ouverte en fait, donc ce sont des *battles* de rap, de slam, etc. Cela dans le but de promouvoir les talents amateurs sur la discipline donc du slam et du rap.

À ce titre, elle assurera gracieusement l'organisation de cette prestation. En contrepartie, la Ville leur mettra à disposition le studio d'enregistrement municipal sur une durée de dix jours, dont cinq jours au bénéfice du gagnant de la compétition.

Cette proposition étant en totale adéquation avec la programmation du festival, il est proposé de rédiger une convention de partenariat précisant leurs modalités de

participation à l'évènement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. LE MAIRE : Merci, c'est une bonne idée. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°39 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION -
Attribution d'une aide exceptionnelle aux bénéficiaires du "PASS JUNIOR"
suite à la fermeture d'une auto-école

M. FRATELLIA-GUIOL : Le 13 décembre, l'auto-école Friends a fermé ses portes sans prévenir malheureusement, 11 jeunes ont été concernés, 11 jeunes qui étaient dans le dispositif du Pass Junior. Je rappelle rapidement le Pass Junior : les jeunes de 15 à 17 ans, 90 heures, 5 euros de l'heure, des missions d'intérêt public, ça peut être Les Restos du Cœur, etc., en tout cas un engagement citoyen fort véritablement.

L'autorisation aujourd'hui, c'est de permettre cette somme qui est à hauteur de 5 306 euros, de pouvoir leur permettre de continuer le passage de leur permis de conduire parce qu'ils ont évidemment perdu cet argent qui avait été gagné.

M. LE MAIRE : OK, c'est une mesure de bon sens. Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°40 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION -
Programmation du Contrat de Ville 2025

M. FRATELLIA-GUIOL : Le Contrat de Ville « Engagement 2030 », j'explique un peu le contenu. Le Contrat de Ville est régulé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, il vise à améliorer la vie des habitants des quartiers prioritaires en favorisant l'intégration des politiques publiques.

À Hyères, c'est donc deux quartiers qui sont concernés : le Val des Rougières et le Centre ancien. L'objectif du Contrat de Ville est de déployer des actions coordonnées avec la Ville, avec l'État et avec la Métropole, pour renforcer la cohésion sociale autour de plusieurs domaines : la citoyenneté, l'emploi, la santé, la culture, le sport. La politique de la ville, c'est tout simplement réduire les inégalités et favoriser l'égalité des chances, c'est très clair et c'est un engagement fort. L'enveloppe est de :

- 137 000 euros pour la commune,
- 86 000 euros pour l'État,
- 90 000 euros pour la Métropole.

Aujourd'hui, nous traitons la part de la commune, vous avez le détail de toutes les associations qui sont concernées. Je rappelle les thématiques qui regroupent ces associations :

- « Vivre son quartier », l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- « Mieux vivre ensemble », renforcement de la citoyenneté et animation de quartier,
- « Travailler pour s'émanciper », action d'emploi et de développement économique,
- « Bouger, s'ouvrir, prendre soin de soi », activité sportive, culturelle et de santé.

Et puis rappeler, on parlait de l'éducation prioritaire notamment du Val des Pins, que la Cité Éducative qui avait été obtenue finalement sans avoir le réseau de l'éducation prioritaire, c'est une nouvelle excellente, pourquoi ? Parce que les enseignants qui sont engagés notamment au Val des Pins vont pouvoir bénéficier de moyens supplémentaires, ça a été dit. Mais surtout, c'est de l'espoir aussi et c'est important pour ceux qui travaillent et qui sont mobilisés sur un quartier comme celui du Val des Rougières.

Peut-être avoir quelques focus autour de ces sujets-là. L'emploi notamment avec deux actions fortes. La première, c'est la création du Club entreprises portée par Face Var parce que deux axes forts pour ce Contrat de Ville : l'emploi et la sécurité. L'emploi, donc l'espace emploi qui sera donc dans la tour Excelsior, ce Club d'entreprises avec des forums, etc., donc toute une dynamique autour de l'emploi.

La sécurité puisque, vous le savez, est ouvert au Val des Rougières le Point d'information et de sécurité tous les jours, il permet de faire le lien police - population avec notamment une action portée par le centre de loisirs de la police nationale qui permet d'avoir de la sensibilisation. Je rappelle que le centre de loisirs de la police, c'est plus de 350 jeunes qui sont accompagnés. Je rappelle également que l'UFOLEP travaille et a mis en place une école multisports au sein du Val des Rougières qui permet de rayonner dans toute la commune autour des activités. Toutes ces actions-là sont sur la thématique de l'animation.

L'animation, c'est aussi la création d'un Conseil « citoyens jeunes » qui a été créé il y a quelque temps, porté par le centre social ISA. C'est également la création de Conseils citoyens qui vont permettre d'accompagner aussi le Contrat de Ville. Le Contrat de Ville peut apparaître comme quelque chose d'assez technique, mais en vérité ce sont 42 actions qui sont portées sur le territoire du Centre ancien et du Val des Rougières. Et elles vont permettre, avec les habitants, de pouvoir façonner, accompagner pour voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Le Contrat de Ville, ce n'est pas une reconduction tacite des actions, c'est aussi un laboratoire où on expérimente des choses et on permet de trouver véritablement une puissante animation qui permet de favoriser l'égalité des chances et de réduire ces inégalités.

M. LE MAIRE : Très bien, merci. Oui ?

M. EYNARD-TOMATIS : Une petite intervention. D'abord pour remercier Monsieur FRATELLIA-GUIOL pour son travail efficace et constant dans le cadre de la politique de la ville. Là, vous nous soumettez une programmation du Contrat de Ville et vous nous dites : « Ça se rapporte aux quartiers du Centre ancien et du Val des Rougières » et après dans la liste des bénéficiaires, vous mettez des associations qui interviennent pour tout public. Ce qui fait que si l'on émet des réserves par rapport à certaines associations des quartiers prioritaires, on devient les méchants qui s'opposent également aux associations qui travaillent pour tout public, alors est-ce qu'on ne pourrait pas distinguer les deux catégories d'associations ?

M. FRATELLIA-GUIOL : La singularité de l'action qui est menée est simple. La politique de la ville à Hyères est singulière, pourquoi ? Parce que vous avez dans le même périmètre l'espace jeunesse, on en parlait il y a quelques minutes, qui participe à l'animation et à une réelle mixité sociale sur la ville véritablement, France Service qui est une action formidable qui, là aussi, ouvre sur le territoire, vous avez un France Service au Val des Rougières, mais également dans le quartier des Maurels. Et puis le Plan Réussite Éducative (PRE) qui lui aussi permet un accompagnement avec des équipes pluridisciplinaires pour là aussi réduire ces inégalités. Et les associations concernées interviennent sur plusieurs champs et ce qui est intéressant au fond, c'est cette synthèse. La Mission locale, par exemple, on va ouvrir dans un mois le premier tiers-lieu numérique qui s'appuie sur l'ingénierie du prétexte dans le Var, ça va être à Hyères. Et l'idée est de travailler du *gaming* insertion, d'utiliser le jeu en réseau pour pouvoir travailler sur des logiciels pour favoriser l'accompagnement, l'orientation, etc. Tout cela, c'est de l'innovation et ça s'inscrit dans la dynamique qui est portée notamment par le Contrat de Ville.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, Monsieur MARION.

M. MARION : Oui, Monsieur le Maire. Simplement, je vois dans les bénéficiaires une association très clairement identifiée et que vous aviez nommément désignée, mais je fais peut-être erreur, comme étant en partie responsable des sans domicile fixe qui errent de manière plus importante qu'auparavant dans notre ville, avec une problématique qu'il est très compliqué d'aborder. Je vous avais interrogé par question écrite, nous avons souscrit une motion, il me semble, à l'unanimité. Et je vois aujourd'hui que cette association « En Chemin », dont l'accueil de jour des sans domicile fixe est l'une des actions principales, est bénéficiaire de 20 000 euros pour les politiques de la ville et 10 000 euros en fonctionnement. A-t-on pu avancer avec eux, mais sur ce sujet de manière plus générale ? Je saisis l'occasion de poser la question parce qu'on n'a pas la sensation que ça s'arrange.

M. LE MAIRE : C'est pour les femmes battues qu'ils sont financés, ce n'est pas pour les SDF, même s'il peut y avoir des SDF femmes battues...

M. MARION : Je vois trois actions, il y en a une d'ailleurs qui me paraît entrer en concurrence, celle à hauteur de 12 000 euros, elle est sur l'accueil de jour pour les

sans domicile fixe. Les violences conjugales, ça me paraît d'ailleurs entrer en concurrence avec le CIDFF mais peu importe, c'est une des trois actions.

M. FRATELLIA-GUIOL : Je peux peut-être amener des éléments de réponse. Il y a effectivement le logement pour les femmes battues, c'est important parce que c'est effectivement géré, dans le cadre d'un appel à projets de l'État, par En Chemin, et c'est important effectivement d'y participer. Après sur Promosoins, l'équipe pluridisciplinaire, effectivement c'est aussi d'aller et de pouvoir faire en sorte que ces gens-là ne soient pas abandonnés. Et ce travail qui est fait par Promosoins, c'est historique, on a toujours financé dans le cadre des Contrats de Ville. Et puis le point d'eau et la bagagerie, là aussi c'est pareil, c'est un financement qui était un peu historique sur cet accompagnement-là.

Mais sur la difficulté des SDF, une réflexion est entamée pour justement permettre de travailler avec les maraudes pour pouvoir les identifier sur un lieu précis et permettre de peut-être avoir un travail d'identification des personnes. Mais en l'occurrence sur les financements qui sont énoncés, on est sur des sujets qui sont récurrents, qui sont vraiment à la marge au vu de ce que vous décrivez.

M. LE MAIRE : Sur les SDF, on a deux décisions. Il y en a une qui est d'aménager un espace à la police municipale qui sera prêt, je crois, bientôt pour y accueillir les maraudes et dégager ainsi la place Noailles et mieux contrôler.

La deuxième, c'est une réflexion mais c'est juridiquement très compliqué, c'est de voir si l'on peut avoir des arrêtés de limitation des consommations d'alcool. Parce que les SDF, c'est globalement ennuyeux, mais quand ils sont en état d'ébriété, c'est quand même plus dangereux. Donc on réfléchit à ça et on va sans doute prendre une mesure de ce type-là. Après, c'est la mobilisation de tout le monde, police municipale, République, la gare, le port, etc.

Pas plus tard que mardi, j'ai demandé aux différents directeurs de service et directeurs adjoints (et ils me l'ont communiqué mais je ne sais pas où je l'ai mis, mais ça va être communiqué) tout ce qu'ils pouvaient trouver sur la façon dont sont gérés les SDF dans le centre ville parce que j'avais envie de faire une proposition de loi que j'enverrai aux huit parlementaires du Var sur ce sujet-là. Ma réflexion, c'est qu'on est arrivés à contenir les difficultés qui naissent des gens du voyage, c'est le même principe, c'est un mode de vie, liberté, liberté chérie. Mais on a quand même créé des aires de grand passage, des aires de moyen passage, qui donnent la possibilité, notamment au Préfet, de réquisitionner les forces de l'ordre ou les tribunaux dans un délai bref, etc. On est dans la même situation, mais c'est à l'intérieur de la commune au lieu d'être dans la périphérie. Je ne vois pas pourquoi on ne peut pas continuer à respecter leur liberté de vie, mais quand même dans un cadre strict et reconnu en termes de localisation, en termes de permanence dans un lieu donné. Moi, si avec cinq amis, je me mets à un passage clouté et je ne bouge pas, au bout d'un moment on va me dire : « Poussez-vous, vous empêchez les gens de passer ».

Je me dis qu'à l'heure actuelle quand je vais à l'Église Saint-Louis, je ne prends pas l'escalier qui monte au-dessus parce que je n'ai pas envie de rencontrer trois personnes, etc. Mais si peut-être, on va voir comment, on peut prendre des arrêtés de ce type sur l'obligation minimale de mobilité, on peut à ce moment-là intervenir, mais ça relève de la loi aujourd'hui. Là encore, voilà un sujet qui est évincé des débats, on n'en parle pas, et je crois que ce sont les gens dans les communes qui le vivent le plus intensément. Donc si vous avez des idées, faites-les converger, moi, j'ai envie d'avancer un peu plus vite là-dessus, ça fait 100 fois que j'en parle à Monsieur le Préfet qui est totalement conscient du problème. Quand vous en parlez à la police nationale, je parle sous le contrôle du directeur de la sécurité, ils me disent qu'ils ne peuvent rien faire, qu'eux-mêmes ne peuvent intervenir que s'ils passent à l'acte, quand ils menacent, etc. Donc pourquoi ne pas à un moment donné, peut-être faire un débat entre nous, poser un certain nombre de repères, de critères, de valeurs et essayer de transformer la proposition réglementaire ou législative parce qu'il n'y a rien aujourd'hui et au niveau local, on est un peu limité. Oui ?

M. MONPATE : Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais il n'y a qu'une structure dans la région pour ces gens-là ? Il y en a plusieurs quand même.

M. LE MAIRE : Le problème, c'est que dans le football il y a beaucoup de clubs, mais il n'y a qu'un Paris Saint-Germain et là, il y a beaucoup d'associations, mais qu'un En Chemin, donc ils gagnent systématiquement tous les appels à projets, c'est dramatique. Monsieur LAMBERT a été mon ami et aujourd'hui on se parle moins parce que je lui ai expliqué que c'eût été positif qu'il aille un peu répandre la bonne parole à La Londe où il habite. On a évité l'achat de deux immeubles avenue des Îles d'Or à un moment donné parce que c'est très structuré, ça part sans doute d'un bon sentiment, je ne veux pas les juger, mais il y a un seuil d'acceptabilité. Alors ça ne console pas, mais il y en a d'autres qui se désolent, c'est vrai qu'il y en a partout, vous allez à Toulon... Il est vrai que la difficulté aussi qu'on ne peut pas mettre dans la loi, c'est qu'ils viennent de façon privilégiée sur le littoral parce qu'il ne fait pas froid, parce que c'est beau, parce qu'il y a des moyens financiers, etc. Mais sachez que peut-être qu'un jour, de façon organisée parce qu'il ne faut pas que ce sujet déborde, c'est un sujet très délicat, il faudra réfléchir ensemble. Oui, Madame.

Mme PORTUESE : Sur le plan financier pour renforcer les crédits engagés par la Métropole, la commune, etc., est-ce qu'on ne pourrait pas mobiliser des fonds européens ? Il existe le Fonds social européen plus (FSE+) qui cible la lutte contre l'exclusion sociale notamment pour les habitants des quartiers prioritaires. Est-ce qu'on a pensé à mobiliser ce genre de fonds ? Et si c'est le cas, qu'est-ce que ça donne ?

M. FRATELLIA-GUIOL : Il y a deux sujets par rapport à ce que vous dites. Le premier est celui de la médiation, c'est-à-dire pour l'équipe pluridisciplinaire de Promosoins, c'est d'aller au contact des personnes justement qui sont dans la rue pour qu'elles ne puissent pas créer d'autres difficultés à l'ordre public, et en même

temps d'avoir cet accompagnement. Et effectivement, ça peut être une option qui peut être portée par une structure puisque les associations répondent à des appels à projets, c'est toute la difficulté à notre niveau.

M. LE MAIRE : Chers collègues, on va essayer d'accélérer un peu parce que c'est comme les grèves, il faut savoir les terminer. On vote sur la programmation du Contrat de Ville. Qui est pour ? Abstention ? Deux abstentions, je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°41 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations- Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € (en intégration du contrat de ville)

M. FRATELLIA-GUIOL : Cette délibération concerne les subventions qui dépassent 23 000 euros. Il y a une convention qui est donc proposée à la signature pour Monsieur le Maire. Ce qui permet aux associations Face Var, En Chemin, UFOLEP et les associations comme le centre social ISA et l'APS qui, eux-mêmes, avaient eu des financements le 13 décembre 2024, d'avoir une convention dès que la subvention dépasse 23 000 euros.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? C'est donc adopté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°42 - SPORTS - Championnat du var de jeu provençal catégorie vétérans - Convention de partenariat avec l'association "Union Bouliste Hyéroise"

M. ROUX : Merci, Monsieur le Maire. Oui, Monsieur le Maire, vous savez que la commune a été labellisée en 2023 « Ville Active et Sportive » et qu'elle apporte un soutien régulier aux projets qui participent à la promotion du sport et à la valorisation de sa politique sportive.

Après avoir remporté en 2024 le titre de « Champion du Var de jeu provençal catégorie Vétérans », l'association Hyéroise de l'Amicale Bouliste des 2 Gares, qui a

depuis intégré la nouvelle association locale Union Bouliste Hyéroise, a la responsabilité d'organiser l'édition 2025 de cette compétition.

La Ville a souhaité accompagner l'U.B.H dans l'organisation de cette manifestation.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Adopté, je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°43 - DIRECTION SOLIDARITÉ PRÉVENTION SÉCURITÉ ET PORTS - SERVICE SÉCURITÉ COMMUNALE - ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DU SDIS DU VAR POUR LA SURVEILLANCE DES BAINADES AMENAGEES

M. THIEBAUD : Merci, Monsieur le Maire, c'est très rapide. Il s'agit simplement d'autoriser notre Maire à signer, comme l'an dernier et les années précédentes, la convention de mise à disposition par le SDIS de pompiers pour surveiller les plages où il y a un poste de secours. Donc une convention pour un an sur la surveillance des plages qui sera encore une fois confiée aux pompiers.

M. LE MAIRE : C'est entre de bonnes mains. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est donc ainsi décidé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°44 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée

M. BRUNEL : Merci, Monsieur le Maire. Le Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif au sein du service financier suite à un départ en retraite. Il a par conséquent été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée en qualité d'assistante de gestion administrative et comptable.

Il convient de consolider cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée, contrat de droit privé compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial. Donc, il est proposé :

- De valider la consolidation d'un contrat à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée,
- D'adopter le projet de contrat de travail ci-joint,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat conjointement avec l'intéressé.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°45 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - PORT du NIEL - Adhésion
à la Charte des ports de Plaisance**

M. BRUNEL : Il s'agit des ports Saint-Pierre, l'Ayguade, La Capte et Auguier qui ont déjà adhéré par délibération le 26 juin 2015 à la Charte des Ports de Plaisance qui résulte d'un partenariat à l'initiative de la Région Sud PACA et de l'Union des Ports de Plaisances de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco (UPACA).

Pour poursuivre cet engagement, il est proposé l'adhésion du port du Niel repris en régie le 1^{er} janvier 2022 par la commune.

Et il convient également d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Charte des Ports de Plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°46 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Proposition
d'indemnisation amiable des commerçants du Centre Commercial du Nautisme
- THALASSA PLAISANCE SERVICES**

M. BRUNEL : La commune a lancé une opération significative de requalification du port Saint-Pierre qui a porté sur la réhabilitation de la base nautique et du bâtiment rassemblant l'espace nautique et les divers locaux commerciaux du Centre Commercial du Nautisme.

Dans ce cadre-là, la commission d'indemnisation amiable des commerçants du CCN avait conduit à indemniser six commerçants pour les préjudices subis.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 11 octobre 2024, a entériné l'avis de la commission et validé le projet de protocole d'accord transactionnel.

Cinq dossiers avaient été mis en attente dans la mesure où les travaux n'avaient pas été encore réalisés par les commerçants.

Thalassa Plaisance Services a exécuté les travaux et fourni les factures acquittées. Après études et analyse du cabinet d'expertise AAZ Expertise, la commission a validé le dossier, pour un montant de 2 642,40 euros.

Il est proposé d'entériner la recevabilité de la demande d'indemnisation du dossier susvisé, de valider le projet de protocole transactionnel et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°47 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES- PORT SAINT-PIERRE - **Déclaration de politique environnementale en vue de la certification PORTS** **PROPRES Norme ISO 18725**

M. BRUNEL : Le gestionnaire des ports de plaisance d'Hyères souhaite obtenir la certification « Ports Propres », c'est la norme ISA 18725, donc la démarche a été initiée par l'Union des Ports de Plaisance de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco.

Il a été décidé que le port Saint-Pierre serait le premier port à s'engager dans la procédure de certification. Pour ce faire, des travaux importants nécessaires ont été menés comme la mise en conformité de l'aire de carénage et la mise aux normes de la station d'avitaillement.

Cela traduit la volonté forte du gestionnaire de mettre en place la politique environnementale en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales et marines.

À ce propos (c'est un complément de la délibération que je porte), et pour marquer également notre action et notre engagement en faveur de la politique environnementale que nous menons, je voudrais apporter un complément de ma réponse apportée à la précédente séance du Conseil Municipal du 28 février au sujet du port de l'Aiguade. Et souligner aussi deux dispositions très importantes qui viennent d'être prises en partenariat avec la Métropole TPM.

Tout d'abord, le principe a été acté de la prise en charge par TPM du dragage des sédiments de la passe d'entrée du port au titre de la taxe GEMAPI pour pallier le risque inondation.

Par ailleurs, la Métropole va constituer un dossier d'autorisation pour la DDTM pour prendre également en charge le transport de ces sédiments très qualitatifs qui permettront de pourvoir certaines plages de la commune déficitaires en sable, au titre du maintien du trait de côte. Outre le recyclage vertueux de ces sédiments, ces dispositions permettront d'alléger la charge financière supportée par le port de l'Aiguade et ainsi d'améliorer de manière significative sa gestion d'exploitation.

Dans le cadre de la délibération ci-jointe, il convient d'autoriser Monsieur le Maire et le Conseil Municipal à prendre acte de la déclaration de la politique environnementale pour le port Saint-Pierre.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

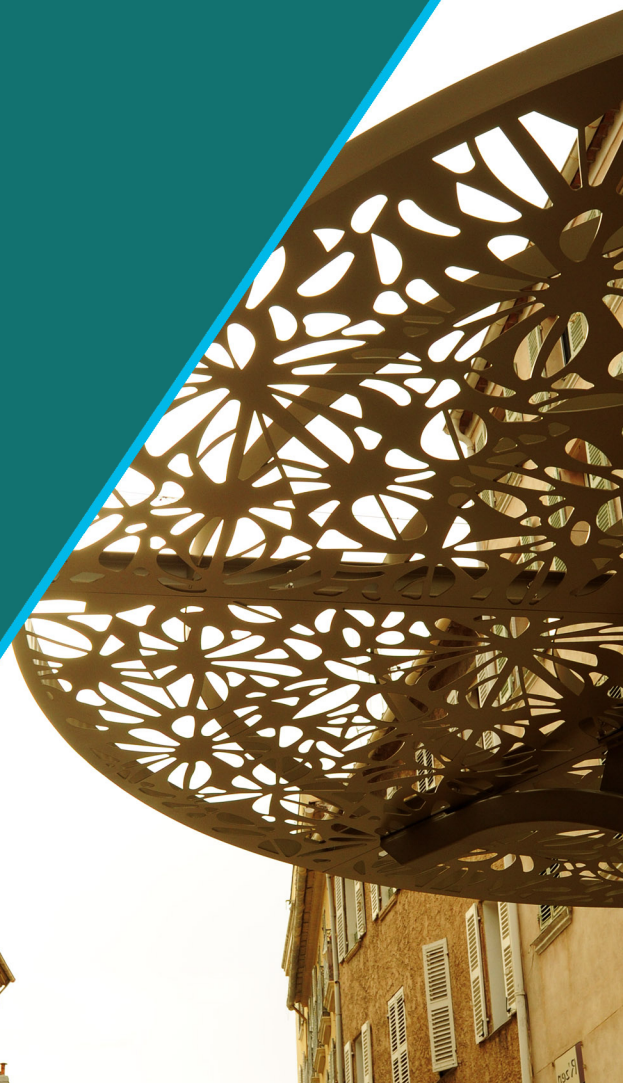
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : Peut-être une information intéressante que je vous donne. Il y avait eu à un moment donné un classement discutable du port Saint-Pierre dans la hiérarchie de tous les ports, ça m'avait un peu étonné. Et donc, on a le nouveau classement très positif, sur les 2 300 avis Google (je ne sais pas ce que ça veut dire) on a une bonne note de 4,1 sur 5 qui prend en compte la qualité d'accueil ainsi que l'ensemble des services. Et plus intéressant, il y a un site spécialisé, les avis Navily, qui, pour le port Saint-Pierre, est très favorable puisqu'il a un résultat de 4 sur 5 et qui le classe vingt-huitième sur les 149 ports PACA. Ce sont de bons classements et je me suis tout de suite enquis des autres ports, ils n'étaient pas concernés parce qu'il n'y avait pas de passagers. Et vingt-septième ou vingt-huitième sur 150 pour 2 ports, c'est une bonne note et je voulais en profiter pour remercier Monsieur BRUNEL et le directeur, Monsieur L'HENAFF, qui soigne des jambes bien fatiguées après un accident de ski, donc bon rétablissement. Voilà, c'est tout, merci.

(La séance est levée à 18 h 02.)



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS



LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU :

02 AVRIL 2025

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

20 JUIN 2025

**LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,
M. Marc CIRCOSTA, CMD**



**LE MAIRE,
M. Jean-Pierre GIRAN**

